Canadiana

TEMPERATURE
Vallée d'Ottawa et Haut St Laurent — Beau ; peu de changement dans la température aujourd'hui. Dimanche, beau et un peu plus doux.

LE JOURNAL

TEMPERATURE
Bas St Laurent et Golfe — Beau aujourd'hui et dimanche ; température stationnaire ou un peu plus élevée.

DEUXIEME ANNEE—N° 77 MONTREAL, LUNDI, 18 MARS 1901 HUIT PAGES : UN CENTIN

LA PROPRIETE LITTERAIRE

Ses origines, son objet, sa durée. La législation anglaise sur ce sujet

Intéressante conférence de M. P. Mignault à l'Union Catholique

La science légale avait hier deux de ses plus dignes représentants à l'Union Catholique : l'un dans la personne de M. Léandre Bélanger, ex-président de la Chambre des Notaires, au fauteuil présidentiel, et l'autre dans M. P. B. Mignault, l'un des jurisconsultes les plus éminents de notre province. Ce dernier a traité son sujet "La propriété littéraire" avec la clarté qui distingue ses nombreux ouvrages de droit.

M. Mignault avait déjà fait l'historique de cette question dans la "Revue de la Thémis", disparue depuis un certain temps ; hier il nous en a fait connaître la jurisprudence.

La propriété, comme le dit le code civil, est le droit de jouir et de disposer d'une chose de la manière la plus absolue, pourvu qu'on n'en fasse pas un usage défendu par la loi et les règlements. Il y a dans la propriété deux éléments : l'un d'attribution, qui confère la faculté de tirer de la chose toute son utilité, et l'autre d'exclusion, qui en écarte toute autre personne. Les biens sont ou corporels ou incorporels. Pouvons-nous avoir la propriété d'une idée ? L'idée fixée sur le papier est ce qui forme la base de la propriété littéraire.

Si, dit le conférencier, je compose un traité sur la propriété et que j'accomplisse certaines formalités requises par la loi, j'acquiers la propriété de cet ouvrage. Le "copyright" ou droit d'auteur se définit: "le droit exclusif accordé pour un certain temps à l'auteur ou à ses ayants cause de reproduire pour la circulation générale les ouvrages littéraires scientifiques ou artistiques". Cette question de la propriété littéraire n'a de l'importance que depuis la découverte de l'imprimerie. Autrefois à Rome on eût pu copier l'"Eneide" sans aucune permission de Virgile. Il y a plus : celui qui eut écrit un poème sur le papier d'un tiers eût vû ce tiers propriétaire de son œuvre par droit d'accession. Depuis la découverte de l'imprimerie (à la fin du XVe siècle) l'industrie de la librairie s'est transformée. Au Moyen-âge, l'art du copiste le rendait propriétaire de la copie qu'il faisait. Quand on a trouvé le moyen de multiplier les copies, le droit d'auteur a pris naissance. Mais il s'en faut qu'il ait été reconnu immédiatement.

En France, les auteurs n'avaient aucune propriété quelconque des ouvrages qu'ils publiaient. L'éditeur demandait au roi un privilège. Ce privilège qui était révocable, s'accordait souvent au plaisir et conférait au libraire qui l'avait obtenu le droit exclusif de publier l'ouvrage. En Angleterre, on a admis et cette remarque a d'autant plus d'importance que notre droit a puisé là son inspiration — que la propriété littéraire existait de droit commun et indépendamment d'un statut. Sous le règne de la reine Anne, on a changé cet état de choses. Le "copyright" jusque-là, n'existait qu'en autant qu'on accomplissait certaines formalités d'enregistrement, il est devenu une sorte de privilège.

Quelles sont ces formalités ? Par notre charte de 1867, ce sujet est un apanage exclusif du Parlement Fédéral. Notre loi a été passée en 1875 et a été sanctionnée en Angleterre. Pouvons-nous maintenant librement adopter un loi sur ce sujet ? La loi de 1875 est évidemment en pleine vigueur ; seulement, elle est très incomplète. Il s'agirait de la perfectionner. Quand nous avons tenté un mouvement dans ce sens, nous nous sommes heurtés à une opposition obstinée de la part de la Société des gens de lettres d'Angleterre. On a dit : "Le Canada étant une dépendance de l'empire britannique, ce qui est propriété littéraire à Londres devrait l'être également au Canada." Or, notre loi canadienne exige, comme condition préalable, qu'un ouvrage soit imprimé en ce pays pour pouvoir constituer une propriété littéraire. Les auteurs anglais trouvent cette condition très onéreuse.

Feu sir John Thompson, qui fit pour ainsi dire de cette question "le travail de sa vie", a laissé là-dessus des documents officiels des mémoires très utiles. A chaque session, aux questions qui lui sont posées le gouvernement répond toujours que la correspondance n'a pas pris fin. C'est une question à l'ordre du jour.

La violation de la propriété littéraire constitue le délit dit de la "contrefaçon", et comporte une responsabilité en dommages. Notre loi dit :

"Quiconque publiera ou imprimera un manuscrit non encore imprimé au Canada ni à l'étranger, sans avoir au préalable obtenu le consentement du propriétaire, sera passible des dommages encourus."

Le propriétaire d'un manuscrit n'est pas tenu de le publier. Il peut y avoir une publication restreinte ou privée. Si vous ne faites imprimer des sonnets que pour un cercle d'amis, cette publication ne les met pas dans le domaine public. Notre regrettée souveraine avait, de concert avec le prince consort, fait circuler ainsi divers dessins. Un publiciste s'en étant procuré quelques copies, voulut en tirer parti et en publia le catalogue. Le prince Albert obtint de la Cour de Chancellerie une injonction contre lui, et la saisie de tous les exemplaires en sa possession. L'étendue des dommages recouvrables est en loi une question à la fois intéressante et difficile. Les dommages résultant directement du vol de votre manuscrit publié par un autre avant que vous n'ayez exécuté votre projet de publication, peuvent être réclamés et le profit dont vous avez été privé.

Mais supposons que l'auteur n'avait pas l'intention de publier son manuscrit parce que l'ouvrage était de nature à lui causer du tort. Par exemple, un employé public fait une satire contre le gouvernement qui lui fournit le pain quotidien ; un autre individu s'empare de cette satire et la publie, et le fonctionnaire est remercié de ses services : il y aurait ici responsabilité. Le cas s'est présenté en Angleterre, pour un ouvrage que son auteur n'eût voulu publier pour rien au monde, parce qu'il était licencieux.

Quant à la durée de la propriété littéraire, elle n'est pas perpétuelle comme celle des biens corporels ; c'est un privilège. Il y a là deux droits en conflits : celui de l'auteur, qui mérite rémunération, et celui de la société entière, dont les membres doivent apporter à l'auteur le concours de leurs facultés et l'appoint de leurs connaissances. Dans notre droit, la propriété littéraire dure pendant vingt-huit ans ; elle peut ensuite être renouvelée pour une période de 18 ans, mais seulement au bénéfice de l'auteur lui-même ou de sa veuve et de ses enfants.

L'objet de la propriété littéraire est tout livre quelconque. Il n'est plus nécessaire, comme autrefois, que l'ouvrage ait du mérite : un journal ou une revue en est susceptible. Il n'y a pas d'originalité absolue. Un ouvrage original est celui dont le fond ou la forme, ou même l'arrangement, est le résultat d'un travail indépendant. Ainsi, on protège comme propriété littéraire de simples catalogues, des livres de réclame, une liste de prix publiée par un pharmacien, etc., etc.

Tout récemment, la Chambre des Lords, en Angleterre, a décidé à propos d'une publication des discours publics de lord Rosebery par le "London Times", que le simple travail d'un sténographe qui a enregistré sa reproduction de discours proponcés en public, constitue une propriété littéraire.

La contrefaçon en fait de propriété littéraire, a un sens étendu. Le vol, ordinairement, ne se fait pas par une exacte, comme dans le cas de signatures sur un faux billet ; le plagiaire fort du "démarquage", en déguisant l'idée qu'il a prise.

La contrefaçon suppose nécessairement deux choses : 1o Une reproduction totale ou partielle d'un ouvrage enregistré, sans le consentement de l'auteur ; 2o Un dommage causé à l'auteur ou au propriétaire du droit de copie.

Quant à cette dernière condition, voici un exemple : Vous avez enregistré un ouvrage sur l'électricité ; un autre arrive ensuite avec un nouvel ouvrage contenant toute la même doctrine, avec, en plus, quelques détails sur des découvertes nouvelles. Ce dernier traité détruit la vente du vôtre : il n'y a pas de contrefaçon.

La contrefaçon se découvre par plusieurs procédés. Un procédé très simple, surtout quand il y a eu démarquage, c'est l'identité des erreurs ; par exemple, dans deux ouvrages de géographie du Canada, si le deuxième met la montagne de Beloeil dans le comté de Verchères, comme le premier.

La punition de la contrefaçon est sévère : il y a, à part les pénalités, la confiscation, le recours en dommages.

En résumé, la propriété littéraire est la propriété d'une idée, mais en éliminant la question de sa durée c'est une propriété absolue comme toute autre. Pendant toute sa durée, l'auteur seul ou son ayant, droit peut reproduire l'ouvrage enregistré.

M. le notaire Bélanger a ensuite fait ressortir le progrès de la pensée humaine relativement à ce droit des travailleurs intellectuels. Il a remercié le conférencier dans les termes d'un confrère heureux de rendre un témoignage d'estime publique à un émule par le savoir et l'application à l'étude des grands problèmes de la morale et du droit.

La cohérence de dimanche prochain, la dernière de cette année académique, sera faite par un jeune avocat brillant de notre ville, M. Edouard Fabre-Surveyer, qui fera la critique du projet de loi élaboré par le cabinet Waldeck-Rousseau sur les associations religieuses en France.

F. B.

LOUIS BOTHA

Quelques renseignements biographiques sur le général boer

La capitulation du général Botha, annoncée par des dépêches, sera-t-elle confirmée ? Nous ne tarderons pas à être fixés à cet égard. En attendant, voici quelques renseignements biographiques sur le général boer :

Louis Botha, qui avait d'abord éclipsé le général Dewet, mais qui semble, en définitive, un homme d'un caractère moins énergique, n'a que trente-six ans ; il naquit dans la ville de Greytown, située dans le Natal, non loin de la Tugela. C'est un excellent cavalier ; il a six pieds de haut, une figure à la fois fine et résolue, encadrée d'une barbe rude qu'il porte en pointe.

Sa famille n'était pas riche, et de bonne heure, poussé par son esprit d'aventures, il s'engagea sous les ordres du général Lucas-Meer qui faisait à une tribu nègre une guerre sans merci non loin de la ville de Vryheid. Botha se fit remarquer bien vite et devint comme le bras droit de son chef. La guerre finie, il se fixa dans une ferme près de Vryheid dans cette partie du pays que l'on appelait encore "la Nouvelle République" et qui fut ensuite réunie au Transvaal.

A ce moment Botha, qui avait épousé miss Emmet, parente d'un révolutionnaire irlandais, Robert Emmet, fut nommé membre du volksraad, et ne cessa de remplir avec intelligence ses devoirs législatifs que le jour où la guerre fut déclarée par le Transvaal à l'Angleterre et où les armées républicaines pénétrèrent dans le Natal.

Là, Louis Botha se distingua du premier coup par sa sagacité froide et son coup d'œil sûr. Il accompagnait les troupes à la bataille de Dundee où le général Lucas Meyer, vaincu, découragé, croyant qu'il ne pourrait pas éviter la destruction complète de son armée, allait se rendre aux Anglais. Botha, survenant refusa de donner à son commando l'ordre de déposer les armes, et il couvrit la retraite des Boers. Quelques jours après, les Anglais étaient battus à leur tour et leur armée rejetée en désordre sur Ladysmith. Aussi quand Lucas Meyer tomba malade au moment où le général Buller approchait pour délivrer Ladysmith, ce fut Botha qui devint le chef des commandos réunis. Ce fut lui qui dressa le plan de la bataille de Colenso, ce fut lui qui plus tard, comprenant quelle terrible faute Schalk Burgher avait commise en laissant les Anglais occuper Spion Kop, parvint à reoccuper la position en infligeant aux Anglais une des défaites les plus sanglantes de la guerre sud-africaine.

Lorsque mourut le vieux Joubert, Botha fut désigné à l'unanimité comme commandant en chef de l'armée boer, mais le temps des triomphes des armées républicaines était passé ; l'armée boer dut reculer, constamment harcelée par les forces de cavalerie et d'infanterie montée de lord Roberts.

Prétoria tomba, Botha recula un peu plus au nord, réquisitionnant le bétail, coupant les lignes de chemins de fer, capturant des convois, appelant à lui pour une résistance suprême tout ce qui était capable de porter les armes.

Les dernières opérations qu'il a dirigées contre le général French dans la partie est du Transvaal ont abouti, comme on sait, aux négociations dont parlent les dépêches.

Journal de Pâques

UNE ŒUVRE D'ART

A l'occasion de Pâques, le JOURNAL publiera une édition spéciale qui surpassera tout ce que nous avons publié encore jusqu'à présent.

Les meilleurs artistes y contribueront par des dessins et des reproductions dont l'exécution a été confiée aux meilleurs ateliers.

CE SERA UN NUMERO EXTRAORDINAIRE

Par la gravure et la collaboration.

Ce numéro sera tiré à un nombre spécial d'exemplaires pour répondre au désir du public qui s'est développé avec chaque édition de luxe que nous avons publiée.

LE JOURNAL DE PAQUES SERA UN GRAND SUCCES.

Donnez vos commandes immédiatement afin d'être sûr que vous aurez cette édition spéciale qui méritera d'être conservée dans toutes les familles canadiennes.

LA CONSOMPTION

Curieuses expériences faites aux environs de Boston

LE FROID TUE LES MICROBES

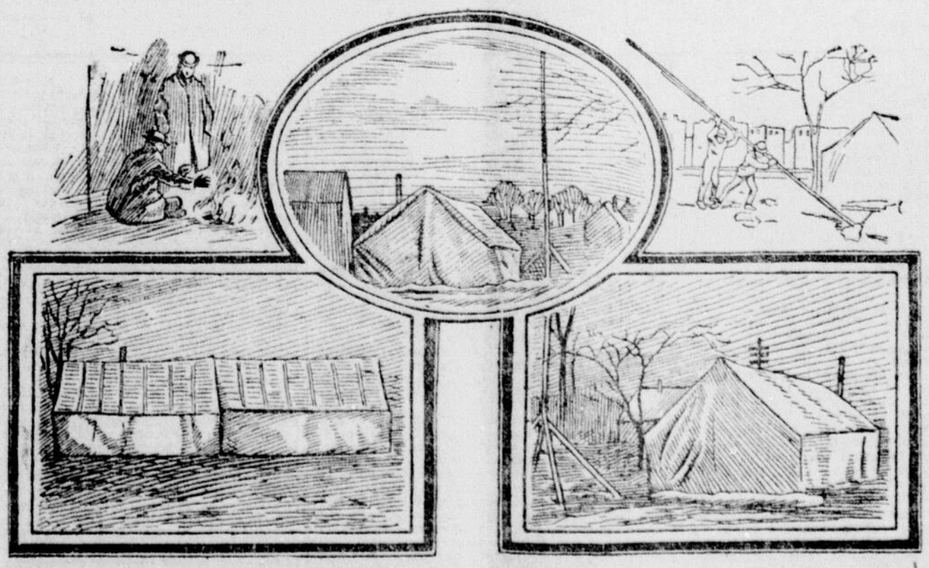

Depuis longtemps, les princes de la science s'efforcent de combattre le terrible microbe de la phtysie pulmonaire. Tout a été tenté pour arriver à protéger l'humanité contre cet implacable ennemi. En certains cas, le traitement à la créosate et la suralimentation ont amené des résultats satisfaisants, mais il est rare que l'estomac du malade puisse supporter le surcroit de travail qui lui est imposé par ce traitement. M. Byrne Morell, un médecin distingué de Boston, fait des expériences dans la banlieue de la grande ville : il y a fait dresser des tentes à l'abri desquelles sont couchés ses patients. Ces tentes n'ont pour effet que de protéger les malades de la pluie et non du froid. C'est précisément par le froid que le médecin américain veut parvenir à tuer le microbe.

Notre gravure représente son installation.

A gauche, des ouvriers travaillent à dresser une tente ; à droite, le médecin qui a quitté pour un moment le chevet glacé de ses malades, se réchauffe près d'un brasero.

UNE CHASSE AU VOLEUR

Fuyant à bicyclette, il fait deux fois feu sur ceux qui le poursuivent

"PENDEZ-LE !" CRIE LA FOULE

New-York, 16. — Le village de Berlin situé à quelques milles de Tamden (New-Jersey), vient d'être en proie à la plus vive agitation et il n'est pas encore certain que la loi de Lynch ne sera pas appliquée dans cette localité.

Jeudi soir, un jeune homme de 16 ans, Walter Atchison, de Camden, est arrivé à bicyclette dans le village de Berlin. Il est entré dans le magasin de James Hewitt où il n'y avait alors qu'un employé, assis à la caisse. Atchinson s'approche de lui, revolver au poing, et lui ordonne de lui remettre tout l'argent de la caisse. L'employé refuse, mais il a, en même temps, la prudence de disparaître sous le comptoir : une balle lui a rasé la tête. Atchinson, maître de la situation, se met en mesure de dévaliser la caisse. Au même instant, le propriétaire du magasin entre et voit le voleur à l'œuvre. Celui-ci prend la fuite, M. Hewitt et l'employé, sorti du comptoir, se mettent à sa poursuite. Ils allaient le saisir au moment où il remontait sur sa bicyclette. Atchinson fait feu une seconde fois sur l'employé, le manque de nouveau et s'enfuit de toute la vitesse de ses pédales. A l'abord d'un pont jeté sur la rivière, il se heurte contre un poteau, brise sa machine et tombe à la renverse. Cependant, il se relève, n'ayant pas pas une blessure et prend sa course dans la direction des marais au delà du pont. Dans l'intervalle, les habitants attirés par le bruit des détonations se sont mis à sa poursuite avec l'aide de limiers. Ils n'ont pas tardé à trouver Atchinson et à l'arrêter. Il fut ramené au village au milieu de la foule criant : "Pendez-le !". L'employé sur lequel Atchinson avait tiré deux fois court au magasin de son maître et se procure une corde solide qu'il cache sous son pardessus. Il se rend au tribunal où son agresseur subissait un interrogatoire préliminaire, avec l'aide de nombreux amis il allait lui passer le nœud coulant autour du cou. Mais des habitants plus sensés se sont opposés à cette mesure de rigueur et le constable a pu enlever des mains de l'employé le nœud coulant déjà prêt.

AU PALAIS DE JUSTICE

Les enfants de Napoléon Cabana, tué à l'emploi du Pacifique. obtiennent $6,000

BOISSEAU vs LE C.P.R.—VERDICT DU JURY

Comme nous l'annonçions mercredi, dans cette cause, trois des enfants du conducteur tué par un convoi de la compagnie défenderesse réclamaient une indemnité de $15,000. Le procès, commencé mardi matin, sous la présidence du juge Langelier, s'est terminé à onze heures, samedi soir. La preuve a établi que le défunt était âgé de 49 ans, qu'il gagnait $1,200 par an, que l'expectative de vie dans un cas comme le sien est de 20 ans et qu'il était le seul soutien de sa famille, entre autres de deux filles d'une santé très faible. Le jury, après une délibération de plus de quatre heures, a répondu comme suit aux questions qui lui étaient posées :

Q—1o La demanderesse, Dame Virginie Boisseau, est-elle la veuve de feu Napoléon Cabana ?

R—Oui.

Q—2o Joseph-Napoléon, Marie-Antoinette, François-Xavier-Alphonse et Marie-May sont-ils nés du mariage de la dite Dame Virginie Boisseau avec ledit feu Napoléon Cabana et ladite dame Virginie Boisseau est-elle la tutrice de ladite Marie May ?

R—Oui.

Q—3o Napoléon Cabana, le 1er décembre 1899, était-il employé par la défenderesse comme conducteur et quel salaire recevait-il ?

R—Oui, avec un salaire de $100 par mois.

Q—4o Le 1er décembre 1899, ledit Napoléon Cabana a-t-il été tué par un train appartenant à la défenderesse ? Quand et à quelle heure du jour od de la nuit ledit Napoléon Cabana a-t-il été ainsi tué ?

R—Oui, tué vers sept heures de l'après-midi du 1er décembre 1899.

Q—5o Ledit Napoléon Cabana était-il à ce moment dans l'exercice de ses fonctions comme conducteur ?

R—Oui.

Q—6o Le train de Halifax, au moment de l'accident, se trouvait-il tout formé et sur la voie No 1 de la gare Windsor ?

R—Non.

Q—7o Napoléon Cabana a-t-il été sur la voie No 1 ?

R—Oui.

Q—8o Le train par lequel ledit Napoléon Cabana a été frappé et tué matchait-il à reculons sur la voie No 1 ?

R—Oui.

Q—9o L'acte de le défenderesse de faire marcher à reculons ledit train sur la voie No 1 était-il requis par les exigences de son service ?

R—Oui.

Q—10o La défenderesse a-t-elle placé en arrière dudit train un employé chargé d'avertir toute personne qui se trouvait sur ladite voie, de la proximité et du mouvement dudit train ?

R—Non.

Q—11o La défenderesse a-t-elle placé, en arrière dudit train qui reculait, une lumière afin d'indiquer le mouvement de ce train ?

R—Non.

Q. 12o Y avait-il un employé en arrière dudit train, et dans ce cas, quel était son nom ?

R. Non.

Q. 13o S'il y avait un employé :

(a) Etait-il entré nouvellement au service de la défenderesse et où se trouvait-il au moment de l'accident ?

(b) Avait-il été suffisamment instruit de ses devoirs ?

R. Il n'y avait pas d'employé.

Q. 14o L'endroit était-il éclairé à l'heure et au lieu de l'accident, ou faisait-il noir ?

R. Il était éclairé.

Q. 15o L'endroit où l'accident est arrivé était-il dangereux ?

R. Oui.

Q. 16o Le demandeur aurait-il pu éviter ledit accident par l'exercice de soins et précautions convenables ?

R. Oui, il l'aurait pu, s'il avait pris les précautions convenables.

Q. 17o La défenderesse aurait-elle pu éviter ledit accident par l'exercice de soins et précautions convenables ?

R. Oui.

Q. 18o Ledit accident est-il dû entièrement ou principalement à la faute des demandeurs ou de la défenderesse ?

R. La défenderesse principalement.

Q. 19o La défenderesse est-elle à raison dudit accident responsable en aucune somme d'argent aux demandeurs, et, dans ce cas, en quelle somme ?

R. Oui, Alphonse Cabana, $1000 ; Marie-Antoinette et Marie-May, $2500 chacune.

Q. 20o Les demandeurs ont-ils fait un bénéfice pécuniaire d'assurance effectuée sur la vie dudit Napoléon Cabana, et pour quel montant ?

R. La mère, oui ; les enfants, non.

COUR SUPERIEURE : JUGEMENTS

HON. JUGE MATHIEU

D. A. McCaskill vs W. Johnson. Motion du défendeur pour le rejet du paragraphe 3 de la réponse du demandeur, renvoyée avec frais.

La Cour juge que l'allégation contenue dans le paragraphe 3 de la réponse du demandeur au premier plaidoyer du défendeur peut servir à contredire l'allégation dudit plaidoyer ; que le demandeur a été remboursé de la somme qu'il réclame.

HON. JUGE DOHERTY

Henry J. Peters vs R. J. Cowan et al. Jugement pour $137.32, montant d'un billet, contre les défendeurs conjointement et solidairement.

HON. JUGE PAGNUELO

T. Genest vs Dame M. Montgrain. Jugement maintenant l'opposition à la Cour Supérieure, attendu que le défendeur attaque de nullité, jusqu'au montant de $5000, l'obligation notariée, base de l'action et que les droits futurs peuvent être mis en danger (art. 49 c. p. c.).

Dame M.-L. Catonguay et vir vs Joseph Jacobs. Instance périmée.

C. Brodeur vs Dame M. M. McTavish et vir, les dits défendeurs opposants, et le demandeur contestant. Opposition renvoyée comme futile.

Mlle Rosa Boyer vs Félix Boyer et al. Jugement ordonnant une expertise.

Albert Béliveau et al vs F. W. Boschen et al et Walter Fellows, mis-en-cause. Motion des demandeurs pour nouveau cautionnement accordée, frais réservés.

A Lallemand vs J. W. Robinson et The Lachine Rapids Co., opposante. Jugement permettant à l'opposante d'amender son opposition.

H. St-Mars et al vs Arthur Vincent et al. Jugement contre A. Vincent, pour $260, montant d'un billet.

J. W. Briggs vs H. Gougeon. Inscription pour jugement ex-parte, rayée, faute d'avis d'inscription.

A. E. Gauthier vs J. B. Dubois et al et Charles W. Lindsay, opposant. Opposition maintenue comme fondée.

The Trust and Loan Co. of Canada vs W. Robitaille et al et W. Smith et a., tiers-saisis. Jugement maintenant la saisie-arrêt suivant la déclaration des tiers-saisis.

A L'OFFICIELLE

M. Joseph Boisseau, E. E. D., est nommé greffier de la Cour de Circuit à St-Jérôme

MM. Clouston, Lefebvre et Duquette coroners-conjoints de Beauharnois

La "Gazette Officielle" de Québec annonce, entre autres, les nominations suivantes : Wellington Merrill Hadlock, William Campbell, Médéric Ste-Marie, William George Johnston et Beamon Frederick Witchcock, du canton de Compton, juge de paix ; Gariépy, Joseph Nadon, Narcisse Gravel, Hormidas Renaud, Olivier Caron et Napoléon Castonguay, juges de paix à N.-D. de Bonsecours, comté de Papineauville ; M. Joseph Boisseau, étudiant en droit de Saint-Jérôme, greffier de la cour de circuit du comté de Terrebonne, à St-Jérôme ; le notaire Louis-Adolphe Lord, agent des Terres de la Couronne et des Biens des Jésuites, à Trois-Rivières, juge de paix sous l'autorité de l'article 3572 des S.R.P.Q., avec juridiction sur le district de Trois-Rivières ; Alphonse Verdon, père, Alphonse Verdon, fils, Camille Renaud, Camille Letang dit Brunet, de la paroisse de St-Laurent, et Théophile Migneron, Jean-Baptiste Langevin dit Lacroix et Hormisdas Trudeau père, de la ville de St-Laurent, juges de paix ; MM. J. R. Clouston, du village d'Huntingdon, Michel T. Lefebvre, médecin, de Valleyfield, et Antoine Duquette, médecin, de Sainte-Martine, coroners-conjoints pour le district de Beauharnois ; M. Salomon Venne, cultivateur, de St-Jacques l'Achigan, membre du Conseil d'Agriculture ; M. Antoine Chenelle, de Sainte-Anne des Monts, comté de Gaspé, juge de paix.

Une charge a été octroyée à la Compagnie des Terres de la Pointe au Pic, composée de MM. L. J. Forget, le lieut.-col. F. C. Henshaw, Rodolphe Forget, courtier, Arthur H. Harris, gérant, William Wainwright, gérant de chemins de fer, Fayette Brown, courtier d'assurance, George H. Smythers, courtier, Hector McKenzie, tous de Montréal, Edouard B. Garneau, commerçant, et Joseph Louis, gentilhomme, tous deux de Québec. Capital-actions, $20,000.

L'ONCLE SAM EST BATAILLEUR

Le pugilat au Sénat

Scène honteuse

Washington, 16.—Deux sénateurs en sont venus aux coups dans la salle du sénat, à Olympia, Etat de Washington. On discutait un projet de loi tendant à abolir les lois actuelles de l'Etat concernant la diffamation. Le sénateur du comté de Thurston a voté en faveur du rejet de ce projet de loi ; la majorité de l'assemblée a voté comme lui. Le sénateur du comté de Pierce, furieux de voir rejeter une loi qui lui tenait fort au cœur, a franchi l'hémicycle et s'est jeté sur le sénateur du comté de Thuston, l'accusant de traîtrise, car il lui avait promis, disait-il, avant la séance, de voter pour lui. Dénégation formelle de la part du sénateur attaqué ; de là querelle violente, agrémentée d'épithètes malsonnantes. La scène était des plus honteuses ; cependant, elle n'était pas encore à son apogée, car les deux sénateurs n'ont pas tardé à en venir aux coups. On a eu beaucoup de peine à séparer les combattants, et le président a dû lever la séance. L'auteur du projet de loi a eu le malheur d'être battu deux fois : son projet a été rejeté et il a, lui-même, reçu plusieurs coups de poings qui laissent sur son visage des marques trop noires et trop visibles.

JOURNAUX CENSURES

A la séance du 15 mars, l'Union des Tailleurs de Cuir a censuré certains journaux, entre autres la "Presse", pour la difficulté qu'éprouvent les ouvriers cordonniers à faire insérer leurs correspondances tel qu'il le désirent en temps de troubles.

Refus des sacrements

Riverpoint, R.I., 17. — Le R.P. Musselly, un missionnaire qui prêche une retraite ici, a créé une sensation parmi les fidèles de l'église canadienne de St-Jean de Jericho, en annonçant que les sacrements seraient refusés aux hôteliers qui persisteront à vendre de la boisson le dimanche aux mineurs, aux femmes et aux ivrognes.

Le curé de la paroisse est bien décidé de mettre fin aux désordres qui ont rendu Jéricho célèbre.

ANGLAIS ET RUSSES

Le ciel diplomatique est toujours nuageux

Aucun changement ne s'est opérée depuis samedi

Tien-Tsin, 17. — Il n'est, rien arrivé, de nouveau dans la question de chemin de fer anglo-russe.

Les forces Anglaises et Russes sont encore représentées par de prtits détachements confiés à des officiers, qui sont campés sur les côtés opposés de la voie d'évitement. Une froide cordialité existe entre les forces opposées, mais comme mesure de précaution les gardes ont été réduites à vingt-sept hommes de chaque côté afin d'empêcher tout engagement pendant les négociations. Un général russe est arrivé de Pékin hier soir. A cause de la conduite tapageuse des soldats français dans les concessions anglaises, les autorités ont été forcées à regret de défendre aux Français l'entrée dans la concession excepté lorsqu'ils sont de service. Le major Hoekler, des forces anglaises, a été assailli, cet après-midi, dans la concession française.

Les Russes continuent d'acheter du terrain dans leur nouvelle concession.

Un parti d'éclaireurs allemands est revenu de Tien-Tsin, aujourd'hui, avec trente voleurs qujils avaient pris.

Le comte de Waldersee est attendu trente voleurs qu'ils avaient pris.

Le correspondant du Standard à Tien-Tsin, écrit que le différend survenu au sujet des chemins de fer, ici, est une nouvelle tentative de l'amiral russe Alexioff pour susciter le trouble s'il n'est rappelé il s'ensuivra une friction déplorable qui aboutira certainement à des hostilités. Alexioff ne manque aucune occasion de nuire aux Anglais.

POMPIERS A L'HOPITAL

Plusieurs ont failli perdre la vie à Boston

Boston, 15—Un incendie accompagné par les péripéties les plus émouvantes a eu lieu mercredi après-midi sur le quai Union au pied de la rue Commercial. Peu s'en est fallu que plusieurs pompiers n'y trouvassent la mort. Lept d'entre eux, qui se trouvaient sur le toit incliné d'une vieille bâtisse ont été précipités dans le brasier, tandis qu'un autre était lancé dans l'eau par la force d'une explosion. Tous ces braves aussitôt retirés de leur périlleuse position ont voulu retourner à leur poste.

Le quai Union est occupé par de grands entrepôts ayant trois et quatre étages, qui contenaient un assortiment de diverses marchandises. Vers 4 h. 30, hier après-midi, on s'est aperçu que ces entrepôts étaient en feu. Les pompiers, appelés en toute hâte se sont trouvés en présence d'une conflagration générale. Afin de mieux combattre l'élément destructeur sept des pompiers montèrent sur une des constructions à trois étages. Quand les murs de cette bâtisse s'écroulèrent, les sept pompiers furent enfouis dans les ruines brûlantes. GTous les efforts de la brigade furent dirigés alors pour sauver les camarades, ce qu'on réussit heureusement à faire en quelques minugtes, faire en quelques minutes.

Cependant la masse de flamme et de fumée qui s'élevait vers le ciel avait attiré pas moins de 20,000 personnes. Une explosion se produisit peu après, par laquelle une douzaine de pompiers furent couverts de débris enflammés. Quelques-uns perdirent connaissance, mais au bout de quelques instants ils revinrent à leur poste.

Les pertes matérielles sont évaluées de $80,000 à $100,000.

Huit pompiers ont dû être envoyés à l'hôpital avec des blessures plus ou moins graves.

Que vous préfériez la brise de la mer ou l'air fortifiant des montagnes dans vos vacances d'été, vous ne devriez pas manquer de vour pourvoir d'une bouteille d'Angostura Bitters, qui est reconnu comme le meilleur régulateur des organes digestifs. Voyez à ce qu'on vous donne l'article véritable. manufacturé seulement par le Dr J. G. B. Siegert & Fils.

DANS LE MASSACHUSETTS

M. Jean Laroche est mort dimanche chez lui rue Union, des suites d'un accident. Une branche d'arbre est tombée sur lui, rue Peter, vendredi après-midi. Il était âgé de 52 ans, et laisse une femme ainsi que plusieurs enfants. Les funérailles ont eu lieu mardi matin, à 8 heures à l'église du Sacré-Cœur. Inhumation au cimetière catholique d'East Webster.

L'Union Dramatique de la paroisse St-Joseph vient d'élire les officiers suivants :

Georges Bergevin, prés.; Irénée Quessy, vice-prés.; Joseph Seney, sec.; Cléophas Forest, percepteur; David L'Ecuyer, assistant perc.; Augustin Chevrette, sec.-corr.; S. Picard, trés.; Edouard Mercier, sergent d'armes; Pierre O. Morin, assistant; Misaele Baulac, Joseph Bartel et T. Bédard, conjité d'enquête; Joseph Dalbec, Augustin Chevrette et I. Quessy, directeurs.

MORT DE Mme BEAUDRY

Une dépêche de Percé nous apprend que Madame Auguste Beaudry est décédée à Percé le 17 du courant, à l'âde de 24 ans et huit mois. Madame Beaudry était née Mary Ann Flynn; elle était nièce de l'hon. M. Flynn et sœur de M. William Flynn, avocat, à New-Carlyle.

Madame Beaudry joignait une distinction parfaite aux meilleures qualités de l'âme. Ceux qui l'ont connue apprendront sa mort avec regret.

LOTION PERSIENNE

Pour blanchir le teint, lui rendre ou conserver sa couleur de rose, faire disparaître les rousseurs, le masque et autres taches de la peau.

La *LOTION PERSIENNE* est une préparation sérieuse, unique en son genre. C'est un véritable REMÈDE pour la peau. Ce n'est pas une poudre blanche, délayée dans de l'eau ou de l'essence. La Lotion Persienne, au contraire, est une préparation médicinale, transparente et limpide comme de l'eau.

Lorsque la peau est *brunie par le soleil*, la Lotion Persienne lui rend promptement sa fraîcheur et son teint rose, en ajoutant une cuillérée tous les matins à l'eau pour se laver.

La Lotion Persienne se vend dans toutes les bonnes pharmacies de la Puissance, en bouteilles de 50 cents. Méfiez-vous des contrefaçons.

S. LACHANCE, PROPRIETAIRE,
1594 *Rue Ste-Catherine, Montreal.*

GAZETTE DES DAMES

LE LOUP DE GUBIO

Il advint autrefois, en pays d'Italie,
Qu'un détestable loup vint semer la ter-
      (reur ;
Sous les sombres halliers, foulant l'herbe
      (fleurie,
Mettant les cœurs en deuil par sa noire
      (fureur.

Chaque jour apportait quelque nouveau
      (ravage ;
Un tout petit enfant, par le loup dévoré ;
Une jeune bergère errant dans un bocage,
Où paissaient ses moutons, près du fleuve
      (azuré.

Enfin de ses méfaits on ne tenait plus
      (compte
Tant ils étaient nombreux dans Gubio dé-
      (solé.
Or, la légende ainsi sur ce loup se ra-
      (conte,
Touchant de ce pays l'habitant affolé ;
Saint François qui vivait non loin de ce
      (rivage
Pris de compassion, s'avance vers le loup;
Les habitants de loin voient la bête sau-
      (vage
Fondre sur notre saint, s'arrêter tout à
      (coup
François d'abord se signe et lui tient ce
      (langage :
"Mon très cher frère loup, écoute, viens
      (ici;

"Par le saint nom de Dieu renonce à ton
      (carnage,
"Renonce à m'offenser, à tenir en souci
"Les gens de ce pays, ils oublieront tes
      (crimes."
Tout attendri, le loup se jette aux pieds
      (du saint,
Humilié, confus d'avoir fait des victimes.
"Promets de t'amender." Alors le loup
      (Contraint
Pleure, baisse la tête et la ville affligée
Consent à le nourrir s'il tient son serment.
Lors dans la main du saint la bête subju-
      (guée,
Pose sa patte en foi de l'acquiescement.
Vient se mettre à genoux tout plein de
      (repentance,
Et pendant les deux ans qu'en ces lieux il
      (vécut,
L'habitant de Gubio, dans sa reconnais-
      (sance,
Pour le saint révéré lui paya son tribut.

HENRI DE SAINT-GATIEN.

LA MODE

La mode régit toutes les différentes parties de notre toilette avec un sans-gêne quelque peu révoltant quand il s'agit d'objets où la commodité seule devrait être mise en ligne.

Ainsi, pour ne parler que des chaussures, il est certain que le choix devrait en être fait d'une façon judicieuse, pour les motifs personnels qui n'intéressent guère la mode. Eh bien, celle-ci décrétera volontiers qu'il faut se chausser de telle ou telle façon pour ne pas se singulariser et mériter — c'est le cas de le dire — le droit de se voir départir le titre de femme élégante de la tête aux pieds. Heureusement les formes et les genres de chaussures sont nombreux : ne faut-il pas pour chaque toilette une chaussure appropriée ?

Dans les courses matinales, vous ne vous chausserez pas de même que pour la promenade de l'après-midi, et, si le soir vous finissez votre journée au bal ou théâtre, vous aurez encore occasion de changer.

Les chaussures de course ou de fatigue se choisiront toutes dans le genre dit "anglais," talons plats, bouts carrés, demi-carrés, ronds, demi-ronds à boutons ou à lacets, cela dépendra absolument du goût de l'intéressée.

Ainsi chaussé, le pied sera bien d'aplomb et nullement gêné pour fournir de longues courses.

La bottine ou le soulier plus habillé sera talons hauts et bouts pointus ; beaucoup plus élégants de forme et d'allure ; il donne à la marche un petit air décidé tout à fait crâne.

Les personnes très grandes ou très fortes qui ne voudraient pas de talons hauts et qui pourtant ne se soucieraient pas de prendre une bottine anglaise, dont le genre est moins joli, seront servies à souhait par la bottine américaine à talons plats et bouts pointus, ce qui ne se rencontre pas dans le genre anglais.

La bottine américaine a une grande qualité de souplesse et de légèreté, les semelles en sont très minces et pourtant très résistantes à l'usage ; elles ont un autre avantage, celui d'avoir leurs boutons cousus mécaniquement. Pour les bals et les soirées, le soulier décolleté est de rigueur : en vernis il est très joli : en chevreau glacé, très souple et très comme il faut. Il ne se fait guère en satin que lorsqu'il s'agit de compléter l'aspect d'une toilette dans laquelle un soulier noir détruirait l'harmonie. Le soulier mordoré s'est beaucoup porté, beaucoup plus qu'il ne se portera, nous le croyons. Par exemple, il sera toujours joli avec une toilette bleu-ciel ou turquoise ; c'est à peu près le seul cas où nous croyons devoir vous dire de le prendre.

Pour conserver les chaussures le plus longtemps possible dans leur état de neuf, il est utile de prendre quelques précautions quand on les quitte ; la plus élémentaire et la plus facile à observer est celle-ci : bourrer le soulier ou la bottine de foin ou de varech ou encore d'ouate commune, de sorte que, si la chaussure est imprégnée d'humidité, elle sèchera sans se déformer ou sans se rapetisser. En ce moment — c'est une tendance très marquée, — on vise à ajouter volants sur volants ; pour éviter de rappeler en quoi que ce soit la disgracieuse crinoline d'antan, ces volants superposés sont coupés en forme, ce qui réduit au moins leur volume de moitié. Pour le moment, il n'y a que deux ou trois volants, mais, si cette mode s'accentue, il est fort possible que nous ayons pour l'été des jupes entièrement recouverte de volants En tissu très léger, mousseline, zéphyr ou batiste, sece sera très joli.

MENU

Potage bisque
Gougeons frits
Paupiettes de veau
Lièvre rôti.
Purée d'oignons
Abricots à la Condé.

RECETTES CULINAIRES

FEVES EN PURÉE AU VELOUTÉ

Faites-les cuire dans de l'eau bouillante salée avec un bouquet de sarriette et, lorsqu'elles sont tendres sous le doigt, enlevez la peau ; on les pile au mortier et on les passe au tamis ; ajoutez un peu de velouté, une pointe de muscade ; ajoutez, au dernier moment, de la crème double, un morceau de beurre fin et de petits croûtons frits.

TRUITE A L'ESPAGNOLE

Ecaillez et videz la truite par les ouïes, mettez-lui dans le corps un morceau de beurre manié de persil, ciboules, échalotes hachées, sel et poivre ; faites-la mariner dans l'huile fine, persil, ciboules, thym, laurier, sel, gros poivre ; mettez-la sur le gril, avec toute sa marinade, enveloppée de deux feuilles de papier huilé ; après la cuisson, ôtez le papier et les fines herbes ; dressez et servez en masquant d'une sauce au beurre d'anchois.

POITRINES D'AGNEAU A LA MARECHALE

Faites braiser dans un bon four deux poitrines d'agneau ; égouttez-les et mettez-les sous presse entre deux couvercles ; laissez refroidir ; parez en cœur, en maintenant un bout d'os comme à une côtelette; trempez dans une allemande et panez ; retrempez dans des jaunes d'œufs battus avec du beurre fondu ; panez encore, grillez un instant et servez avec un jus de viande.

CREPES POLONAISES

Dans un litre de lait, battez 12 œufs, un quart de beurre frais fondu, zeste de citron et muscade râpée, un peu de sel, un peu de sucre et trois quarts de livre de farine ; faites fondre du beurre dans la poêle, mettez la même quantité de pâte que pour les crêpes françaises, et aussitôt jetez sur cette pâte des grains de raisins de Corinthe ; tournez ; mettez la crêpe cuite dans une assiette, saupoudrez-la de sucre, roulez-la et servez brûlant.

REMEDES

LOTIONS POUR LES ONGLES

Pour enlever les taches des ongles et leur donner une belle teinte rose et unie, employer le mélange suivant :

Acide sulfurique	10 grammes
Teinture de myrrhe	5 "
Eau distillée	125 "

Lotionnez vos ongles avec un tampon de ouate, matin et soir, et polissez-les dans la journée avec une petite peau de chamois.

CONTRE LA CHUTE DES CILS

Si les cils tombent sans rougeurs, sans inflammations des paupières, il faut soigner l'état général arthritique et recourir aux onctions locales avec

Vaseline	10 grammes
Huile de ricin	4 "
Acide gallique	1 "
Essence de bergamote	V gouttes.

F. s. a.

LAIT DES DAMES ROMAINES

Acide borique	30 grammes
Oxyde de zinc	50 "
Glycérine	50 "
Alcool à 90o	50 "

Eau distillée de rose, q. s. pour un litre.

Excellente préparation à employer en lotion pour embellir la peau, enlever les rides et calmer les feux du rasoir.

Un ESTOMAC SAIN SIGNIFIE UN ESPRIT LUCIDE.—La tension nerveuse à laquelle les hommes d'affaires d'aujourd'hui sont soumis est une dépense d'énergie très nuisible à la santé. Ce n'est que par le traitement le plus intelligent qu'ils parviennent à se conserver alertes et actifs dans leurs diverses occupations. Plusieurs d'entre eux connaissent l'efficacité des Pilules Végétales de Parmelee pour régler l'estomac et, comme conséquence, entretenir la lucidité de l'esprit.

PANACEE UNIVERSELLE.—La toux des personnes atteintes de bronchite ou d'asthme est excessivement fatigantes pour elles-mêmes et ennuyeuses pour les autres. L'Huile Electrique du Dr Thomas empêche tout cela, étant aussi un remède infaillible contre les douleurs, les foulures, les blessures, les hémorroïdes, les addections du rein et de l'épine dorsale.

CONTE LIMOUSIN

Par Jean Grange

Il y avait une fois, en Limousin, un curé de campagne appelé messire l'abbé Chanut, lequel était si docte, si pieux et si charitable qu'il avait converti sa paroisse presque tout entière, une paroisse grande et peuplée d'assez mauvais chrétiens. Seuls, les cabaretiers, les ménétriers les vendeurs d'affiquets à l'usage des jeunes filles ne s'étaient pas laissés toucher par la grâce. Au contraire, ils s'étaient pervertis de plus en plus et enrageaient contre le curé qu'ils accusaient de vouloir ruiner leur commerce.

La vérité est que l'abbé Chanut ne voulait point ruiner l'industrie des cabaretiers, des ménétriers et des vendeurs d'affiquets à l'usage des jeunes filles ; il désirait simplement, comme c'était son droit et son devoir, que cette industrie fût contenue dans de justes bornes.

Que ses paroissiens allassent boire un coup au cabaret après la messe et les vêpres ; que les ménétriers jouassent de leurs instruments aux noces et en quelques autres occasions ; que les filles à marier fissent un bon de toilette, messire l'abbé Chanut ne s'y opposait pas. Ce qu'il trouvait mal, c'est qu'on s'enivrât ; que, tous les dimanches, des filles étourdies et non accompagnées de leurs parents restassent à danse bien avant dans la nuit ; que les servantes voulussent être mises aussi bien que les fermières, et que les fermières prissent le costume des bourgeoises.

Tant il y a que les cabaretiers, les ménétriers et les vendeurs d'affiquets résolurent de se débarrasser de ce curé gênant. Ils lui tendirent plusieurs pièges, dont quelques-uns sont restées célèbres et qu'on raconte, aux veillées, sous le manteau de la cheminée, dans les fermes, les métairies et borderies du Limousin.

Un soir d'hiver que l'abbé Chanut était allé voir un malade, pour lequel on était venu requérir son ministère, le cabaretier Faucher et Martin le ménétrier allèrent l'attendre sur le pont de Rochenoire, qu'il devait traverser de nuit pour rentrer au presbytère. Ces honnêtes gens avaient l'intention de lui faire faire un plongeon dans le ruisseau qui passe sous le pont. Il n'y avait pas assez d'eau pour le noyer, mais il s'en trouvait en quantité suffisante pour qu'il prît un bain et un gros rhume. Et dame ! tant qu'il serait enrhumé, l'abbé Chanut ne pourrait pas tonner en chaire contre les cabaretiers, les ménétriers et les jeunes filles qui se ruinaient en miroirs, en rubans, en flacons de senteur, en pots de pommade, en foulards de soie, etc.

Heureusement pour lui, l'abbé Chanut joignait, paraît-il, la prudence du serpent à la simplicité de la colombe. Il se savait des ennemis et prenait des précautions. Le pont de Rochenoire avait mauvaise renommée. Il ne se passait pas d'années sans que quelque passant n'y fût dévalisé et maltraité. Au lieu de rentrer chez lui par ce pont, le prudent curé fit un détour et traversa à gué le ruisseau, sur un autre point. Il en fut quitte pour un bain de pieds que la marche rendit, malgré le froid inoffensif. Ceux qui l'attendaient se morfondirent et attrapèrent le gros rhume qu'ils destinaient à leur pasteur.

Et d'une !

Une autre fois, ces mécréants vinrent prier l'abbé Chanut d'aller exorciser un malheureux qui était possédé du démon. Le curé prit son rituel et partit. Tout le monde sait qu'on emploie beaucoup d'eau bénite dans les exorcismes. En arrivant dans la maison où habitait le possédé, le curé se hâta de demander une cuve remplie d'eau et un grand plat plein de sel, afin de procéder, avant tout, à la confection de l'eau bénite.

Cependant on amena le possédé, qui roulait des yeux furieux, grinçait des dents et poussait d'horribles blasphèmes. Quatre hommes robustes avaient de la peine à le tenir. L'abbé Chanut, à certains sourires mal réprimés et déguisés, vit qu'on voulait lui jouer un tour. Le moins qu'il pût lui arriver, c'était de recevoir des horions. Est-ce qu'un possédé est responsable de ce qu'il fait ? Sans compter que les quatre individus qui étaient là ne manqueraient pas de raconter la chose, en l'embellissant pour attirer sur le curé les moqueries des libertins de la paroisses et des paroisses environnantes.

—Mes amis, dit l'abbé Chanut, avant de faire l'eau bénite nécessaire à l'exorcisme, la sainte Eglise veut qu'on essaye les moyens naturels et ordinaires. Il y des crises de nerfs qui ressemblent, à s'y méprendre, à une possession diabolique. Si ce pauvre homme est vraiment possédé du démon, je l'exorciserai ; mais je dois, je le répète, commencer par les moyens naturels.

Là-dessus, le curé prit un grand seau qui se trouvait là, et en inonda, à trois reprises, le prétendu possédé. Ceux qui le tenaient eurent naturellement leur part de l'inondation. Il y avait de l'eau pour tout le monde.

Le possédé, oubliant son rôle, voulut se jeter sur l'abbé Chanut, mais celui-ci prit une grosse poignée du sel non encore bénit, et la lança, au petit bonheur, dans les yeux du possédé et de ceux qui le tenaient. Pendant qu'ils criaient, l'exorciste fila et s'en retourna chez lui, les laissant penauds tous les cinq.

Et de deux.

Une autre fois, un ménétrier ne recula pas devant un affreux sacrilège. On avait conduit dans l'église le corps d'un chrétien, qui était mort dans une paroisse des environs, et dont l'enterrement devait avoir lieu le lendemain. C'étaient des funérailles de première classe. La bière était placée sous un catafalque et couverte par de grandes draperies noires à galons d'argent. Le ménétrier, un peu avant l'heure de la cérémonie, entra dans l'église et se glissa sous le drap mortuaire, à côté du mort. Il avait eu soin de percer tur sa blouse une grande chemise blanche. Au milieu de

Pour Guérir la Grippe en deux jours
Laxative Bromo Quinine enlève la cause.

l'absoute, il sortit de sa cachette en poussant un grand cri et faisant de grands gestes. Il espérait que le curé croirait avoir affaire à un ressuscité et s'effraierait. Mais l'abbé Chanut ne se déconcertait pas si facilement. Il saisit la croix de procession à hampe de bois, qui se trouvait à sa portée, et, s'en servant comme d'un bâton, administra une râclée au mauvais farceur, en disant :

—A-t-on jamais vu un mort qui ne veut pas se tenir tranquille ? Je vais te calmer, moi !

Le farceur n'en fut pas quitte pour les coups. Il fut condamné à trois mois de geôle par le sénéchal, comme qui dirait le juge du chef-lieu d'arrondissement.

Il paraît que les mauvais paroissiens se le tinrent pour dit et renoncèrent à attaquer un curé qui se défendait si bien.

J. GRANGE.

TRIBUNE LIBRE

A M. Maurice de la Fargue

Monsieur le directeur du "Journal",

Vous devez avoir une tribune libre dans votre journal ? Me permettriez-vous d'y monter un instant ? J'aurais quelques remarques à faire sur une correspondance qu'envoie de France un certain Monsieur Maurice de la Fargue.

C'est "la Patrie" qui donne ce morceau et choix et de bon goût, dans son numéro de jeudi... Il est question dans cet article, intitulé "Nouveau Concordat," de la lutte aiguë, à mort, dont est témoin en ce moment le Palais Bourbon à Paris, lutte livrée sur le terrain religieux, au sujet des Congrégations. Le correspondant qui, tout naturellement, est ministériel, c'est-à-dire du côté du gouvernement (il fait si bon d'avoir des amis haut placés !), le correspondant, qui s'est tu jusque-là, pour mieux écouter et être plus à même de juger le correspondant qui s'y connait en choses de France (c'est lui qui se rend ce témoignage !) puisqu'il fréquente depuis vingt-cinq ans, songez-y donc ! un quart de siècle ! le pays de la littérature et de l'idéal ; le correspondant, en connaissance de cause, après mûre réflexion, après avoir énuméré tous les "Vu que" et "Considérant," prononce enfin son jugement... il ne dit pas s'il est sans appel !... Il déclare qu'il ne comprend rien à ce "fatras," à ce "bruit," à ces "cris" qui se font entendre à la Chambre ! Il n'y a rien là qui puisse arrêter un esprit sérieux (sic) !... Grand Dieu ! O tempora ! o mores ! Où sommes-nous ?

Du fatras, du bruit, des cris, de l'emballement, l'éloquence des Pious, des Gayraud, des Waldeck-Rousseau, des Renault-Morlière, des Lasies, des Ribot, des De Mun, des Viviani ! ! Mais, cher Monsieur de la Fargue, "cela," cette éloquence fait les délices de tout ce qui sait penser, s'enthousiasmer, de tout ce qui a du cœur et une âme capable d'apprécier et d'aimer le beau, le grand, le sublime en France (1)... et ailleurs aussi, grâces au ciel ! ! Du fatras, du bruit, des cris... ces discours pleins d'une noble indignation, défendant, envers et contre tous, ce qui fait en ce moment l'objet des plus grandes préoccupations de Rome, et ce qui est le sujet de tant de sollicitudes pour le Saint-Père et tous les Evêques ! Du fatras, du bruit, de l'emballement, ces dicours défendant ce qui a tant passionné le pays ici, ce qui a été la cause du renversement d'un gouvernement, c'est-à-dire la liberté de l'enseignement catholique... Car il s'agit non moins que de cette liberté que l'on veut supprimer en France au moyen de cette loi néfaste déposée sur les bureaux de la Chambre. Lasies, dans son chaud et éloquent discours, l'a clairement démontré, et le "Journal" a jugé ce "fatras" valait la peine d'être mis sous les yeux de ses lecteurs, qu'il me permette de l'en remercier ici.

Vraiment, Monsieur, vous oubliez que vous parlez à des Canadiens, ou bien vous les traitez avec trop de désinvolture.

Cher Monsieur Maurice, peut-être les Canadiens accepteront-ils vos assertions des "Lettres de France," qui toujours ont besoin de quelque solide amendement, surtout quand il s'agit de questions politico-religieuses, car alors vous êtes toujours en faveur de ce qui affaiblit l'Eglise et, par conséquent, pour le gouvernement qui opprime, mais, nous autres Français, qui croyons avoir quelque expérience des affaires de France, nous les considérons comme non-avenues, tout en vous accordant le bénéfice des circonstances atténuantes : que vous faites de votre mieux et que vous avez été probablement mal renseigné. C'est ce que je souhaite de tout mon cœur...

Je m'adresse avec d'autant plus de confiance à votre journal, Monsieur le Directeur, que je sais que vous savez rendre à chacun son dû, que ce dû lui soit avantageux ou défavorable. Vous l'avez prouvé tout dernièrement, quand vous avez relevé l'ignorance d'un échevin disant un jour au Conseil que le brevet accordé par l'Ecole des Arts et Métiers de Paris équivalait à peu près à un brevet de troisième ou quatrième classe dans le pays. Merci d'avance de votre généreuse hospitalité et daignez me croire

Votre humble serviteur,

UN FRANÇAIS.

(1) Notre correspondant aurait dû établir ici une distinction entre l'éloquence des Waldeck-Rousseau et des Viviani et celle des Lasies et des De Mun. La suite de sa lettre, cependant, nous éclaire suffisamment sur ses intentions, qui sont excellentes.

On nous communique l'entretiet suivant :

LE NOTAIRE BOUCHARD S'AVANCE

"Here comes the Master of Brabant."

C'est à une représentation de Lohengrin que j'ai entendu ces paroles accompagnées de musique enivrante.

Oui, quand un sapeur a peur, a peur, tous les sapeurs ont peur. Quand un notaire flanc, tous les notaires s'éclairent.

Le notariat vaut les autres professions libérales : pas plus.

Un avocat devient juge à l'exclusion d'un notaire parce que la loi y pourvoit et la nature des fonctions aussi.

Le médecin de la Cité ne sera jamais choisi parmi le barreau.

Un notaire juge vaudrait un dentiste faisant des accouchements.

Les notaires ont leur part partout. Sur les quatre ministres fédéraux de Québec il y a deux notaires, MM. Tarte et Bernier. Feu M. Marchand était notaire. M. Félix Geoffrion l'était aussi. Beaucoup de notaires sont dans les greffes, les bureaux d'enrégistrement, sont protonotaires, employés civils, sénateurs, députés, conseillers législatifs, ministres, banquiers et personne ne veut les exclure.

Pourquoi leur donner le privilège exclusif des bureaux d'enrégistrement.

D'ailleurs, le patronage administratif n'appartient pas aux classes mais aux individus. C'est un aphorisme constitutionnel. Une administration dont le patronage à ses amis suivant la loi, le mérite et l'équité sans acception de famille, classe ou profession. Le gouvernement pourrait nommer M. Bouchard dont les services politiques sont peut-être considérables mais invisibles à l'œil nu, de même M. Melançon n'est peut-être que le gérant, mais pas parce que tous les deux sont notaires,

LEX.

LA CHUTE des CHEVEUX ARRÊTÉE

par des champous cmauds, avec du SAVON CUTICURA, suivis de légères applications de CUTICURA, le plus pur des émollients et le plus grand des remèdes pour la peau.

Ce traitement débarrasse le cuir chevelu et la chevelure des croûtes, écailles, pellicules adoucit les parties affectées de démangeaisons, stimule les follicules des cheveux, fournit de l'énergie et de la nourriture aux racines et produit une chevelure luxuriante, lustrée, et un cuir chevelu propre et sain.

En vente partout. POTTER D. AND C. COR, seuls props., Boston, E. U. Comment une chevelure luxuriante, etc.

DEPECHES D'OTTAWA

Officiers élus—Tentative de suicide—Promesses de M. Tarte—M. Jamieson remplacé

Ottawa, 16. — Samedi après-midi, le juge Falconbrisge a rejeté la demande d'injonction faite par le C.P.R., pour empêcher la Cité de priver la Cie d'un droit de passage sur le chemin de Richmond.

—Les officiers suivants ont été élus pour la police de Baden-Powell, cantonnée à Ottawa : Capitaines H. Ej Burstall, C. C. Bennett, F. W. L. Moore, W. T. Lawless, T. O Critchley, A. H. Powell, Pousette, A. W. R. Wilby etW. L. McGivern. Lieutenants : J. C. Oland, A. B. Irvine, Ermatinger, D. A. O'Meara, J. French, W. D. McCarthy, Morgan, Faulkess, H. A. C. Maclean, G. Hampson, R. B. Eaton, R. R. Thompson, F. N. Burnett, F. T. St-George, J. R. T. Atwater et G. R. Lightbound.

—Napoléon Tremblay, cordonnier, domicilié 17 rue Nicolas, était sous l'influence de la boisson, depuis plusieurs jours. Vendredi soir, il a acheté deux onces d'acide carbolique qu'il était en train d'avaler quand sa femme l'a surpris. Elle a couru aussitôt chez le Dr J. Grant, en face de chez elle et le médecin a appliqué aussitôt les pompes stomacales. La voiture d'ambulance a transporté le malheureux à l'hôpital et on a l'espoir de le sauver.

—L'honorable M. Tarte est revenu de Guelph, où il a prononcé un discours au banquet des Jeunes Libéraux offert à M. Tarte, député à Ottawa. M. Tarte a promis à la population de Guelph une salle d'armes dans ce comté et la restauration du bureau de poste.

—Les cercles libéraux sont en ébullition ici. L'idole des clubs français, M. J. M. Lavoie, marchand de tabac en gros et en détail, commissaire des licences et vice-président du Club National, vient de ressentir tout le poids de la vengeance de M. Chs. Murphy, le bras droit du ministre Latchford. M. Lavoie n'a pas jugé à propos lors du choix des candidats pour la récente élection fédérale d'appuyer M. Murphy. Plus que cela, il a influencé plusieurs délégués contre lui. M. Lavoie a été remercié de ses services, à la demande de M. Lumsden, député à Toronto, qui a méprisé les avis contraires télégraphiés à Toronto par M. Belcourt, M. J. Riopelle, M. J. R. Booth et autres. M. Lavoie a été remplacé par M. L. N. Poupin, populaire marchand de la rue Sparks. Il y aura clameur dans la basse-ville surtout. M. A. G. McCormick, agent de la minoterie du Lac des Bois, a été nommé à la place de M. J. Jamieson, comme commissaire des licences.

IL AVOUE

Une dépêche de Watertown, N.-Y., annonce que George Hewitt, arrêté à Carthage N.-Y., samedi, sur l'inculpation de vol des fonds de l'école municipale, a fait des aveux et a inculpé son frère qui s'est enfui à Montréal.

A votre aise

Il ne faut pas aller bien loin pour trouver le remède contre les affections de la gorge et des poumons LE BAUME RHUMAL se vend partout.

PROCTOR'S | 10c 25c 50c

Le THEATRE POPULAIRE des FAMILLES . . . . . .

Grand succès de la nouvelle représentation continue

Reproduction artistique de Marcel. Le Kalatechnoscope, avec tableaux montréalais. Mary Dupont et Charles Lothian ; Hill & Hull ; Little & Pritzkow ; Sophie Burnham ; Gibson Brothers et d'autres forts numéros. Numéro spécial pour les dames et les enfants. Après-midi—Tous les sièges d'orchestre, 25c ; tous les autres, 10c. Porte ouverte à 1.30 et 7 p.m. tous les jours. 77-5

THEATRE NATIONAL FRANÇAIS
Entrée principale, 1440 Ste Catherine. Téléphone Bell : Est 1726 Téléphone des Marchands : 529. Semaine du 18 mars :

...FAUST...

M. Paul Cazeneuve dans le rôle de Mephisto

Tous les soirs à 8.15 hrs. Matinées : Lundi, mercredi, jeudi, samedi et dimanche, à 2.15 hrs. Prix : soirées, 10c, 20c, 25c, 30c. Matinées, 10c, 15c et 25c. Dimanches : Matinées et soirées, 10c, 20c, 30c et 40c. Semaine prochaine—LA MULATRESSE (The Octoroon). 77-6

Théâtre de la Gaîté Française
Entrée principale, 1054 rue Ste-Catherine. Tél. Marchands, 1626 ; Bell Est, 1054.
Semaine commençant le 18 mars,
"LE FORGERON DE CHATEAUDUN"
Tous les soirs à 8 hrs. Matinées Lundi, Mercredi, Jeudi, Samedi et Dimanche, à 2.15 hrs. Prix : soirées, 10, 20, 25 et 30c. Matinées : 10, 15 et 25 cts.

"MADAME LA MARECHALE"
Comédie en 3 actes par A. Lemonnier et Péricaud, précédée de "SI B'MOL" comédie en un acte par le Dr. Jehin Prume de Montréal et sa dame (Blanca-Lyons) qui jouera un solo de violon.
Billets en vente au magasin de pianos Hurteau, No. 1660 rue Ste-Catherine.
Prix populaires—25 cts, 35 cts 50 cts. 75-5

Théatre St-Henri, Coin des rues St-Jean et Delisle.
LE MARCHAND DE COCO, Drame en 5 actes
Tous les soirs de la semaine, y compris le dimanche, à 8 hrs. (vendredi excepté). Matinée ; dimanche après-midi, à 2 hrs.
Admission : 10, 15 et 25c. La semaine prochaine—LA JUSTICE DE DIEU. 70-7

Théâtre de la Gaité Française, Entrée principale 1054 rue Ste. Catherine. Semaine commençant Dimanche le 17 mars,
Le Forgeron de Chateaudun
Tous les soirs à 8 heures. Matinées Lundi, Mercredi, Jeudi, Samedi et Dimanche à 2.15 hrs. Prix : Soirées 10, 20, 25 et 30 cents, matinées 10, 15 et 25 cents. Dimanche, soirées et matinées 10, 20, 30 et 40 cents. Tel. Mects 1626. 70-6

Carnegie en goût de générosité

Pittsburg, Pe., 15. — M. Andrew Carnegie a, dit-on, l'intention de donner au moins $25,000,000 pour la construction et la dotation d'une école technique à Pittsburg.

Cappaine général de Madrid

Madrid, 15. — Le général Malto a été nommé capitaine-général.

Russes vs Anglais

Tientsin, 15. — Les Anglais et les Russes sont en difficultés au sujet des limites de la propriété du chemin de fer dans la concession russe, et les gardes des deux nations se tiennent à peu de distance les uns des autres.

Les Anglais ont reçu de nombreux renforts et des troubles sont imminents si les Russes ne se retirent pas.

EXAMENS DE STENOGRAPHES

Les examens des candidats pour la pratique officielle de la sténographaie auront lieu ce matin au palais de justice.

Phosphatine de Wood.
Le Grand Remède Anglais
Ve du et recommandé par tous les Pharmaciens au Canada. Seul remède sûr connu. Six paquets guérissent infailliblement toutes formes de faiblesse sexuelle, tous effets d'abus ou d'excès, dépression mentale, abus du tabac, de l'opium ou des stimulants. Envoyé sur réception du prix, un paquet, $1.00, six, $5.00. *Un vous plaira, six guériront.* Pamphlets gratis à n'importe quelle adresse.
Windsor, Ont.

La phosphatine de Wood est vendue à Montréal par E. B. McGale, 2123 rue Notre Dame, et par tous les pharmaciens au Canada.

Pour ramener les cheveux gris à leur couleur naturelle, servez-vous du "Luby's Hair Renewer." Pour les empêcher de tomber et les faire pousser, servez-vous du . . . LUBY'S et ne vous laissez pas tromper par une chose toute aussi bonne. 50c la bouteille.

"Parmi le plus grand nombre de phénomènes curieux qui se sont présentés à moi dans mon voyage, ajoute le savant voyageur, il y en a peu dont mon imagination ait été si vivement frappée que de l'aspect de cet arbre. Tout ce qui a rapport au lait, tout ce qui regarde les céréales, nous inspire un intérêt qui n'est pas uniquement celui de la connaissance chimique des choses, mais qui se lie à un autre ordre d'idées et de sentiment. Nous avons de la peine à croire que l'espèce humaine puisse exister sans substances farineuses, sans le suc nourricier que renferme le sein de la mère, et qui est appropriée à la longue faiblesse de l'enfant. Telles sont les impressions que nous avons reçues dès notre première enfance, telle

LA LIGUE PROVINCIALE EST REORGANISEE

Sherbrooke, Farnham, St-Jean, St-Hyacinthe, Valleyfield et Mascotte le composent

LES ABERDEEN, D'OTTA, CHAMPIONS DE LA LIGUE JUNIOR DE HOCKEY

L'assemblée de réorganisation de la ligue provinciale de réorganisation de la rue, hier après-midi, à l'hôtel St-James, et, d'après ce qui s'y est passé, nous croyons pouvoir prédire que la prochaine saison sera la plus brillante qu'ait eue cette organisation, depuis sa fondation.

Comptant à peine quatre ans d'existence, la ligue provinciale s'est déjà conquis dans le monde des sports, une place importante et cette importance grandit tous les ans...Tous les ans, cette vigoureuse organisation prend de l'expansion, ainsi nous la voyons cette année envahir un nouvel endroit des cantons de l'est. La jolie et prospère ville de Sherbrooke vient d'entrer en ville. M. Joe Page, après avoir réussi à faire revivre le baseball à Farnham laisse un autre continuer là son œuvre pour aller planter sa tente dans la métropole des "townships". La Cie des Tramways de l'endroit lui prêtera un appui financier, et le terrain de crosse a été retenu pour être le théâtre des parties.

Valleyfield a également effectué son retour dans la ligue. M. Oscar Gauthier qui géra le club de cette ville, en 1899, a repris la chose entre ses mains et se propose de faire la lutte jusqu'en bout.

Les clubs de St-Hyacinthe, St-Jean, Farnham, et les populaires Mascottes de Montréal qui composaient la ligue à la conclusion de la saison dernière, sont encore tous à leur poste.

L'assemblée préliminaire d'hier, à laquelle ne prirent part que les délégués des quatre derniers clubs était présidée par M. Francis Payette. M. Joe Page agissait comme secrétaire. Les autres délégués étaient:

MASCOTTE: MM. F. A. Chagnon et J. E. Barnabé.

ST-Hyacinthe: M. W. P. Foley.

ST-JEAN: MM. Camaraire et Tomkins.

FARNHAM: M. Al. Johnson.

A l'ouverture de la séance, une motion fut faite à l'effet d'élire les nouveaux officiers.

M. Page proposa ensuite sa fameuse motion à l'effet de nommer un seul hommes aux postes de président, secrétaire et trésorier. Ceci suscita une vive discussion puis la proposition fut reietée par le vote prépondérant du président. La première motion fut adoptée, et on procéda aux élections.

Sur proposition de M. Chagnon secondé par M. Barnabé, M. Foley de St-Hyacinthe est élu président.

St-Hyacinthe ayant été fidèle à la ligue depuis sa fondation méritait cet honneur.

Le siège de la ligue demeurant à Montréal toutefois, il était désirable d'y avoir un vice-président. M. Jos. Marier fut choisi.

La garde du trésor sera confiée à M. J. E. Barnabé, puis M. Joe Page ayant décliné l'honneur de la réélection au secrétariat, cet honneur fut dévolu à M. Al. Johnson.

Ce dernier qui n'est autre que le second but des Montréal, de la ligue de l'Est, n'a pas encore signé son contrat avec Dooley, et il se pourrait qu'il ne se réengageât pas. Il possède à Montréal, un magasin de tabac, et il est fatigué des longues tournées de trois semaines avec les clubs professionnels.

Il se propose donc de gérer le Club Farnham dans lequel il a des intérêts, ce qui ne le force pas de s'éloigner de ses affaires plus d'une journée à la fois.

Les élections terminées on adopta des résolutions de condoléances à l'occasion de la mort de M. James Finlay, gérant, pendant deux ans, du club de St-Jean, puis on vota des remerciements aux officiers sortant de charge.

La question de l'admission des nouveaux clubs est à l'ordre du jour suivant:

Sherbrooke et Valleyfield furent reçus à bras ouverts sans opposition.

Un comité composé de MM. Page, Johnson, Marier et Barnabé fut nommé pour réviser les règlements. Ce comité s'assemblera vendredi soir, chez M. Johnson, puis fera rapport à la prochaine assemblée de la ligue qui est fixée à dimanche prochain.

L'assemblée à laquelle devront se faire les dépôts a été fixée au 21 avril.

— M. Barnabé a reçu de M. Lamoureux, de Sorel, une lettre dans laquelle ce dernier lui annonce qu'il est en train de réorganiser le club à cet endroit.

HOCKEY

ABERDEEN CHAMPION

Les Aberdeen H, d'Ottawa, ont été plus heureux que leurs aînés de la ligue intermédiaire. Ils ont remporté le championnat de la ligue junior, tout en se faisant battre par les Montréal III, après une excitante partie, samedi soir, à l'Arena.

Le score de la partie fut de 5 à 4, mais comme les Aberdeen avaient gagné à Ottawa, par un score de 6 à 1, la semaine précédente, leur score total se trouve à être de 10 à 6, ce qui leur assurait le championnat.

Equipes:

Montréal	Position.	Aberdeens.
Farrar	Goal	Finnie
Cameron	Cover point.	Merrill.
Meldrum	Point	Morgans.
Foley	Forwards	E. Dey
Darling	Forwards	S. Gilmour
Brodie	Forwards	C. Aumond
Blachford	Forwards	W. Gilmour

Referee—Percy Quinn.

LA BOXE

TOMKINS-BRIERE

C'est jeudi soir, à Maisonneuve que ces deux athlètes bien connus en viendront aux prises, à Maisonneuve, dans un assaut de boxe de dix reprises qui sera précédé d'une autre bataille de six rondes. Nous reparlerons de cet évènement.

Mercredi à Farnham, bataille entre Shadow et un inconnu.

Dave Sullivan s'était déclaré vexé de ce que Terry McGovern, avait fait un match avec Gardner, avant lui, Sam Harris a promis à Sullivan de lui donner une chance, et Gardner lui-même s'est déclaré prêt à faire un match avec "Dave". Celui-ci devrait être maintenant satisfait.

SHERBROOKE

(Spécial au "Journal")

Sherbrooke, 16 mars.

—Une collision entre un tramway de la ligne de Lennoxville et une voiture a eu lieu hier. Le timon de la voiture a enfoncé la devanture et le vestibule du tramway. Personne n'a été blessé.

—Le 53ème régiment a tenu son assemblée annuelle hier soir, les exercices devront commencé le 3 avril.

—Antoine Nadeau, cuisinier à l'emploi de M. Gilbert, dans un de ses chantiers, est décédé subitement ces jours-ci. Une enquête a eu lieu, le Dr McMonnie, de Richmond, présidant. Le Dr J. A. Allard, de Brompton, qui a examiné le défunt, a déclaré qu'il était mort d'une syncope de cœur.

—A 6 h. 45, ce matin, les pompiers ont été appelés à éteindre un feu qu'avait allumé à la fabrique de MM. D. G. Leomis et Fils, près du C.P.R., une étincelle tombée d'un poêle sous un amas de copeaux. Pas de dommages.

—L'ambulance a transporté hier à l'hôpital du Sacré-Cœur, le nommé Louis Chapman, un vieillard qui habitait une cave et gagnait péniblement sa vie, avec un peu d'aide de la ville, à aiguiser des scies.

—Plusieurs prêtres, entre autres MM. Gaulin de Ste-Cécile de Whitton, et M. Bernier, de St-Léon de Marston, étaient en visite cette semaine chez Mgr LaRocque, pour le féliciter de son retour à la santé.

—Les tuyaux du gaz nous causent beaucoup d'ennuis de temps-ci avec leurs défectuosités. On est, dans le quartier anglais, à en poser de nouveaux.

—La question de la salle d'opéra a été définitivement réglée, hier soir, à une assemblée spéciale du conseil, à laquelle assistaient le maire et les conseillers Côté, McManamy, Thomson, Caron, Codère, Wilson, Fuller et Lanctôt.

M. Woodward, un des pères du projet, était présent, en l'absence de M. Clements. Contre une garantie de $20,000, la Ville donnera à M. Clements le site du théâtre projeté. Une quittance entière du site sera donnée à M. Clements, lorsqu'il aura fait pour $5000 de travaux.

—M. Blair, général-adjoint de la Banque Nationale, à Sherbrooke, vient d'être transféré à Québec.

—Plusieurs hôteliers de Magog ont été mis à l'amende, ces jours-ci, pour vente de liqueurs le dimanche.

—M. Grandbois, de la Rivière du Loup, est en visite chez le Dr Rioux.

—Le drapeau américain flotte à mi-mât au Consulat américain, par respect pour la mémoire de feu le président Harrison.

—Le temps depuis trois jours est magnifique. Les corneilles sont apparues, et l'on aura du sucre bientôt. On s'attend à une bonne saison, cette année, vu l'épaisseur de la couche de neige.

M

ARTHABASKAVILLE

(Dépêche Spéciale.)

16 mars, 1901.

—M. Henri Laurier, protonotaire, est revenu de Montréal, où il était allé pour affaires professionnelles.

—MM. Jos. A. Manseau, de Drummondville, et P. L. Milot, d'Arthabaska, ont été nommés commissaires pour le recensement des comtés de Drummond et Arthabaska.

—Hier, à l'occasion de la mi-carême, la jeunesse de notre village a fait une promenade en traîneaux.

—Les causes de la Fonderie de Drummondville contre ses actionnaires ont été prises en délibéré.—Jugement sera bientôt rendu.

—Dans la cause de Patherson et al, vs Crépeau, jugement a été rendu en faveur des demandeurs pour une somme de $275.00, chaque partie payant ses frais. Dans l'affaire Cloutier et vir, vs. Giroux, jugement en faveur du défendeur.

—M. Emile Girard, arpenteur, de Bécancourt, était ici ces jours derniers.

—La Cour du Magistrat siégera ici mardi prochain le 19 mars.

—Le Dr Tréganne, de Plessisville, est venu visiter son confrère le Dr Blondin, qui est malade. Ce dernier a subi une opération qui a parfaitement réussi.

—Le commerce de bois continue à être très actif. Il y a longtemps que notre village n'a pas vu semblable activité.

—M. J. A. Poisson, régistrateur, est revenu, hier, de Québec, où il a passé une partie de la semaine pour affaires.

—Mme McMahon, d'Ottawa, est en visite chez son frère M. J. E. Poisson.

—Mahemoiselle Martha McDonald, est en promenade chez sa sœur Mme Auguste Bourbeau.

—On dit que par suite de la résignation de M. Horace Reyner comme organiste et maîytre de chapelle, le chœur de l'église (protestante) de St-Jacques Apôtre, s'en va à la débandade. M. Reyner est passé à l'église méthodiste Douglas.

LA LUTTE

LEBRUN-MORIN.

Ce soir, à la salle Athlétique Saint-Denis, 1276 rue Berri, a lieu la lutte à bras le corps entre Morin et Lebrun, deux jeunes athlètes qu'on a déjà eu programme.

En plus de cette attraction, l'Association de l'endroit organise tout un l'occasion d'admirer.

Nous conseillons aux amateurs de se rendre à cette soirée qui vaudra mieux que celles qui ont eu lieu dernièrement à Maisonneuve.

CYR-BEAUPRE

Les arrangements sont conclus, et c'est pour lundi le 25, au Parc Sohmer. On luttera puis on fera un tour de force.

"La Presse", qui dépense un quart de colonne de son espace si précieux du samedi à nous expliquer les conditions du match, ne daigne pas nous dire, dans le cas où Beaupré gagnerait la lutte à bras le corps et Cyr le concours du tour de force, lequel serait déclaré vainqueur du tournoi entier.

Connaisant les aptitudes artistiques de j" La Presse" nous croyons que la façon la plus rationnelle de trancher la question serait de soumettre les deux hommes à différents essais, à savoir:

Leur faire:

1o— Suggérer un projet d'entente entre Kruger et Chamberlain.

2o— Rédiger un sonnet à l'adresse de Sarah. (à soumettre à L. F.).

3o— Escalader la gamme jusques aux arduités de l'ut-dièze de poitrine et de descendre icelle jusqu'aux professeurs du mi-bémol.

4o— Exécuter en une minute— plus ou moins—le portrait de son adversaire grandeur et grosseur naturelles.

Nous pourrons encore suggérer, bien que notre modestie ne nous permette pas de déployer toute la richesse de notre imagination, une fouletitude de concours de plus en plus de nature à faire sortir les Canayens de leurs bottes seulement, eu égard au Carême qui, les médecins le disent, a, pour effet, d'amortir l'intellectualité, nous ne voulons pas faire d'extravagance.

Qu'il nous suffise, en dernier ressort, de proposer l'élaboration d'un problème dont la solution sera d'indiquer le moyen de communications le plus rapide et le plus écooomique à rtablir entre la goélette "La Presse" et la planète Mars ou le ballon d'André.

LE TURC MAINTENANT.

Martin Julian ayant appris que Pons n'avait pas pu battre Little, l'ex-gérant de Fitzsimmons s'est immédiatement mis encommunication avec Little dans le but de le faire accepter un match avec le Turc Nouroulah, match qui serait décidé à Montréal.

TROT ET AMBLE

AUJOURD'HUI

Ne pas oublier les grandes courses de cet après-midi au Parc Délorimier à l'occasion de la St-Patrick.

Il y a une course pour chevaux de cochers et une course de 2 milles à répéter.

AU CONTRAIRE.— Faites lui prendre la "poudre Omazon" du Dr Ed. Morin.— Elle le rendra fort et vigoureux. 18 m. 1er av.

COURRIER DE JOLIETTE

(Spécial au "Journal")

15 mars 1901.

Sa Grandeur Mgr l'archevêque Bruchési, accompagnée de son secrétaire, était en cette ville hier et aujourd'hui. Monseigneur a visité la cure, le collège, le noviciat, le couvent de la Congrégation, l'asile de la Providence et les écoles de la ville. Il a accordé un grand congé aux élèves de ces diverses institutions. Partout Monseigneur a pris la parole pour donner de sages et utiles conseils.

Il a "passé en faisant le bien."

—M. le magistrat Dorion a condamné mercredi soir à un mois de prison un ouvrier en tabac (roller), qui avait volé $1.25 à un nommé Beauchamp, employé à l'hôtel Désormiers. Le prévenu s'est reconnu coupable d'avoir pris l'argent de Beauchamp dans sa valise. Un de ses compagnons d'ouvrage a aussi été arrêté, mais son procès n'aura lieu que lundi. Tous s'accorde à dire que ce dernier est complètement innocent. M. Désormiers, chez qui ces deux individus logeaient, les a hébergés et nourris pendant deux jours; mais leur pension n'est pas encore payée.

La picote à Capetown

Cape Town, 17. — Neuf nouveaux cas de peste bubonique ont été officiellements signalés à Cape Town pendant les derniers 48 heures.

Six noirs et trois européens sont atteints.

Encore une grève

Haselton, Pens., 17— Les délégués à la convention des mineurs unis ont annoncé qu'une grève générale sera déclarée le 1er avril, à moins que les propriétaires de mines de charbon anthracite ne fassent d'autres concessions.

DEFENSE DE CRACHER

Le conseil d'hygiène de New-York s'occupe de la chose

Amende et prison

New-York, 16. — En présence des nombreuses plaintes adressées au conseil d'hygiène contre la vilaine habitude de cracher dans les endroits publics, le conseil vient d'adopter une résolution tendant à l'application du règlement récemment adopté à ce sujet. Voici la teneur de cette résolution: "Le chef du service sanitaire devra dorénavant appliquer le règlement concernant l'habitude de cracher dans les édifices publics, dans les tramways et les wagons, ainsi que dans les baes à vapeur dans les divers "boroughs" de New-York, à partir du 1er avril 1901."

Toute violation de ce règlement est passible d'une amende de cinq cents dollars ou d'un an de prison, ou des deux peines à la fois. Le chef du service sanitaire a déclaré que, muni de ces instructions, il va faire appliquer rigoureusement la loi. Il aura sans doute sous ses ordres, des inspecteurs en uniforme qui arrêteront et conduiront devant un juge les délinquants. Les crachoirs, dans les lieux défendus, sont avertis de se bien tenir à partir du 1er avril prochain.

Irlandais turbulents

Halifax, 17—On a été témoin d'une scène très vive dans la partie nord de la ville, cet après-midi. Neuf artilleurs roraux, qui célébraient la St-Patrice, ont brisé toutes les vitres de la Lodge House, qui est occupée par le sergent major des Royal Canadiens, et se sont ensuite enfuis. La maison est près des casernes Willington et le sergent major a détaché cent hommes des Royal Canadiens à leur poursuite. Après une course d'un demi-mille, les Canadiens en ont capturé six. Ils passconseil de guerre aujourd'hui.

Les Cubains repoussent encore les demandes de McKinley

La Havane, Cuba, 15.—Le comité des relations étrangères de la convention de la constitution cubaine a tenu une autre assemblée cet après-midi, sénor De Quesada, un des membres, a dit que le comité avait étz unanimement d'avis qu'on ne pouvait accepter l'amendement Platt dans sa forme actuette, et avait décidé de soumettre un rapport à cet effet à la convention. Il a aussi affirmé que le comité était assuré de l'appui de vingt-huit délégués.

Le comité s'assemblera de nouveau lundi prochain et les opinions individuelles seront produites afin de figurer dans le rapport final. Le comité n'a pas l'intention de faire un rapport avant quelque temps; mais senor de Quesada déclare que ce délai ne changera pas la détermination des membres du comité de ne pas accepter l'amende ent Platt tel qu'il est.

Encore un don de Carnegie de $5,000'000

Avant son départ pour l'Europe, M. Andrew Carnegie a écrit à M. John Billings, directeur de la bibliothèque publique de New-York, pour l'informer qu'il tenait à sa disposition la somme de $5,200,000 pour l'établissement de 65 nouvelles bibliothèques. Ces succursales seraient établies afin de répandre le goût de la lecture parmi les masses et de fournir des livres aux classes ouvrières dans chaque quartier de New-York agrandi, le greater New-York. Ce projet a été mis en avant par M. Billings qui a exprimé l'opinion qu'il devrait y avoir des bibliothèques à la disposition du public à raison d'une par 70,000 habitants. M. Carnegie, dont les vues tendent sans cesse au bien-être du peuple, a approuvé ce projet, et il a fait l'offre de payer toutes les dépenses pour les 65 bibliothèques dont on lui a signalé la nécessité. Il ne met qu'une condition à son offre, c'est que la ville fournira les terrains pour l'établissement de ces bibliothèques dans tout le New-York agrandi.

ECHOS TELEGRAPHIQUES

Paris, 16. — Le général de Boisdeffre, ancien chef d'état-major français, et qui a été accusé par Esterhazy d'être responsable du faux qui a provoqué le suicide du lieutenant-colonel Henry, est très malade de la pneumonie.

Paris, 16. — Un syndicat a été formé pour louer le théâtre Sarah Bernhardt, pendant l'absence de la grande artiste, afin d'y jouer "Messaline," l'opera de Isidore de Lara, avec Mme Emma Calvé dans le principal rôle.

Paris, 16. — Les statistiques du commerce pour le mois de janvier et février, qui viennent d'être publiées, montrent une diminution d'importations en France durant cette période de 4,803,000 francs. Les exportations, pendant la même période, ont augmenté de 4,696,000 francs.

Saint-Pétersbourg, 16. — M. Bogoliepoff, ministre de l'instruction publique, qui a été atteint d'un coup de feu récemment, a succombé aujourd'hui à sa blessure.

Madrid, 16. — Le général Molto a été nommé capitaine général de Madrid en remplacement du général Weyler, aujourd'hui ministre de la guerre.

Le Cap, 16. — Onze nouveaux cas de peste ont été enregistrés officiellement aujourd'hui. Un des malades est un Européen.

Les Fançais au Maroc

Londres, 16— Le correspondant du "Daily Chronicle" à Tanger, parlant de l'empiètement des Français sur le territoire marocain, dit:

Il y a eu un sérieux combat, bien que le censeur ait autorisé d'envoyer peu de détails. Il est clair, néanmoins, que la colonne du général Risbourg a établi l'autorité française au sud de Figuier, quoique le bruit de l'occupation de Figuig par les Français ne soit pas confirmé.

"Il y a ici un sentiment par ce fait que, à cause des complications dans l'Afrique du sud et en Chine, la Grande-Bretagne se sent incapable ou ne veut pas s'interposer entre la France et le Maroc."

M. Loubet et les Américains

Paris, 16. — Le président Loubet vient de donner l'expression de sa chaleureuse sympathie pour les Américains à l'occasion d'une audience qu'il a accordée à M. Peixotto, qui, en sa qualité de président du jury pour la section américaine, venait lui transmettre les remerciements et la haute appréciation des Américains qui ont été décorés de la Légion d'honneur. Dans sa réponse, M. Loubet a hautement loué la part que les Etats-Unis ont prise à l'exposition et il a parlé des liens sacrés unissant les deux pays. Il a exprimé sa profonde conviction que l'amitié la plus étroite caractériserait à jamais leurs relations. Il a cité pour exemple la Chine, vement heureux de voir que la France où, a dit le président, il était excessien harmonie et d'accord avec leur ami et les Etats-Unis étaient constamment mutuel et traditionnel, la Russie.

COLOMBINE

La remarquable chronique devient conférencière

Mlle Eva Circé, que ses chroniques dans les journaux du dimanche ont si avantageusement fait connaître, a accepté l'invitation que viennent de lui adresser les dames patronesses des Sourdes-Muettes. On sait que deux fois le mois, les dames charitables se réunissent au couvent des Sourdes-Muettes, rue St-Denis, et font de la couture pour les pauvres. Or, pour amuser les travailleuses, les patronesses ont eu l'heureuse idée d'instituer des conférences durant cette heure de travail.

Notre sympathique et érudite.... confrère fera les frais de la séance de mercredi prochain, avec, si les indiscrets ne se sont point trompés, une fort originale esquisse de Jeanne d'Arc.

MORT EPOUVANTABLE

Toute une famille périt dans les flammes

Campbellton, N.-B., 16. — Un poêle à pétrole a fait explosion dans la maison de John Gauthier et Arseneau, marchands de Cascapédia, P.Q.

L'explosion a eu lieu entre onze heures et minuit, hier. Le poêle était sur le palier de l'escalier. M. Gauthier a essayé de l'enlever; mais n'ayant pu réussir à cause de l'huile qui était enflammée, il a sauté d'une fenêtre, voulant aller chercher de l'aide, mais en sautant il s'est fracturé une jambe. Il est parvenu à se traîner chez le voisin. Tout était en feu avant qu'il pût se procurer des secours. Sa femme, qui était malade au lit, et cinq enfants ont péri dans les flammes.

"IRELAND FOREVER!"

A 9 heures, ce matin, messe solennelle, à l'église St-Patrice, à l'occasion de la Saint-Patrice.

Mgr Bruchési assistera au trône à la messe qui sera suivie d'un éloquent sermon.

La partie musicale sera très belle. Le prof. Fowler dirigera le chœur.

Après la messe, les différentes sociétés irlandaises s'assembleront aux approches de l'église St-Patrice, puis défileront, musique en tête, par les rues et places suivantes: St-Alexandre, Lagauchetière, Ste-Radégonde (Côte du Beaver Hall), place Victoria, McGill, Notre-Dame, côte St-Lambert, St-Laurent, Ste-Catherine et St-Alexandre, jusqu'à la salle St-Patrice, où le clergé irlandais les passera en revue.

Des discours patriotiques seront alors prononcés par plusieurs orateurs irlandais, entre autres l'hon. juge Curran, l'hon. Dr Guerin, M. l'abbé Quinlivan, le maire Préfontaine.

Dans la soirée, les sociétés donneront des concerts dans nos salles publiques.

NOS ACTEURS EN VOYAGE

La "Tribune" de Woonsocket nous apprend que MM. Elzéar Roy, Rodrigue Duhamel et Raoul Barré ont joué jeudi soir à Pawtucket, R.-I., dans "Durand et Durand." Succès artistique, auditoire peu nombreux. La "Tribune" n'a que des compliments à l'adresse des acteurs montréalais.

L'accaparement des sucres

Paris, 16 mars. — Aujourd'hui, la chambre des députés a nommé une commission pour examiner si on devrait accorder l'autorisation demandée par le procureur de la république pour poursuivre M. Jaluzot, le député nationaliste, accusé d'avoir accaparé les sucres. La majorité de la commission est favorable aux poursuites.

En Chine

Pékin, 16. — Le bruit court qu'une qu'une bande nombreuse de déserteurs militaires de différentes nationalités commettent des dépréd ations entre Pékin et Tientsin. Un petit détachement allemand a rencontré la bande et a été forcé de se retirer. La cavalerie anglaise a été envoyée pour disperser les pillards.

A la dernière réunion des ministres, M. de Giers a déclaré avec véhémence qu'il préférerait se faire couper la main droite plutôt que de consentir à de nouvelles décapitations.

Washington 16. — Un ordre a été envoyé au général Chaffee aujourd'hui pour l'évacuation de la Chine par les troupes américaines; on ne laissera qu'une garde de légation de 150 hommes. Les troupes auront quitté la Chine à la fin d'avril.

Y a-t-il eu insdiscrétion?

Londres, 17— Les membres de la Chambre des Communes sont forts mécontents du 'London Times" qui aurait violé un secret d'Etat en publiant les projets du gouvernement au sujet de la liste, civile, avant que ces projets aient été communiqués officiellement aux députés.

Il est question d'infliger une sévère punition au "London Times". On menacerait même de suspendre sa publication pendant une semaine.

Le député irlandais se proposent de créer des ennuis à M. Chamberlain, en l'accusant formellement d'avoir communiqué à son organe favori, les projets du Gouvernement.

EST-CE UN CANARD?

Cape Town, 17.—Le commando du général De Wet s'est débandé à Senekal, colonie de la Rivière Orange.

Goélette coupée en deux

Atlantic City, 17— La nuit dernière, un trois-mâts a été coupé en deux par un autre vaisseau à dix milles au sud-est d'Atlantic City.

On ne sait encore si l'équipage a péri.

La blessure de De Rodays

Paris, 18.— La blessure de De Rodays, n'est pas sérieuse. Un peu de fièvre c'est tout.

Commis infidèle

Worcester, Mass., 17.—Victor Thibeault, ex-commis chez S. Cochran et Cie 147 rue Millbury, s'est avoué coupable d'avoir détourné une somme de $300 appartenant à son patron. Il est sous $500 de caution en attendant son procès.

Succès canadiens

Warren, R. I., 717.—M. Léo René a été élu conseil municipal, M. Louis Saillant, estimateur, et plusieurs autres canadiens à des positions de moindre importance.

Allenstown, N. H., 17.—Aux dernières élections municipales, M. Alph. N. Lacasse a été élu secrétaire, Ernest Fontaine trésorier, Napoléon Poulin, commissaire de la voierie et Arthur M. Lavallée membre du bureau d'hygiène.

Nous voulons vous dire comment vous faire la vie facile

UN PETIT PLACEMENT RAPPORTE DE GROS INTÉRÊTS

Si vous êtes affecté de mal de reins, de douleurs dans le côté, ou d'aucun malaise causé par une faiblesse des organes urinaires, dépensez 50 cents pour une boîte de Pilules de Doan et vous serez étonnez des résultats:

Lisez ce que ces gens en disent:

M. GEORGE BLACK, commis de l'express, Montréal, Qué., dit: J'endurais de terribles douleurs dans le dos et je ne pouvais faire ma besogne. Je vis les Pilules de Doan recommandées pour le rein et j'en achetai une boîte. Dès la première dose, je sentis du mieux et lorsque j'eus fini de prendre toute la boîte, j'étais complètement guéri. Maintenant, je puis faire mon ouvrage aussi bien que jamais. Je ne puis trop les recommander à ceux qui souffrent du mal de reins.

MME R. KERR, côte St-Paul, Que., écrit: Je souffrais beaucoup de mal dans le dos et j'étais toujours fatiguée. C'était comme si j'avais eu un poids attaché dans dans le dos qui m'aurait écrasée. J'essayai divers remèdes, mais aucun ne semblait me soulager. J'achetai deux boîtes de Pilules de Doan, et, après les avoir prises, je puis les recommander à tous ceux qui souffrent du mal de reins ou d'affection de reins, vu qu'elles m'ont fait un grand bien.

PAS PLUS DE $10,000

Ne pourra être dépensé par aucune municipalité pour la réception du duc de Cornwall

Québec 18.—La Législature a accordé aux municigéalités de la province de Québec qui l'avaient demandé, le droit de faire certaines dépenses pour le réceptioa du duc de Cornwall. Toutefois, ces dépenses ne devront dépasser dans aucun cas 910,000.

LE CONSUL AMERICAIN A PRETORIA

Arrive du Sud-Africain. Il refuse de parler

New-York, 17.—Le consul des Etats-Unis, à Prétoria, M. A. S. Hay, fils du secrétaire d'Etat américain, est arrivé ce soir à New-York, à bord du "New-York. Il refuse de parler des choses du Transvaal.

Donohue est mort

Boston, 18.—Pat. Donohue, directeur-prop. du "Pilot", le plus grand journal catholique des Etats-Unis, est mort ce matin, à Boston, à l'âge de 90 ans.

Donohue était ameux par son esprit et la vigueur de son style.

MONTRE McGINTY

Donne beaucoup de plaisir. Surprend toute le monde. Boîtier de Chasse plaqué en nickel. Presser le couvercle et McGinty vous apparaîtra, grimaçant. Rien de plus comique. C'est une des dernières inventions et elle est charmante. Par la poste libre, en argent ou $1 pour 25c. McFarlane et Cie., Toronto.

OR PUR

Nous donnerons ce magnifique anneau en Or Pur, bien gravé, gratuitement aux personnes qui vendront seulement que 15 beaux Portraits Cabinet, de la Reine, bien fini grandeur naturelle, à 10c. chaque. Tout le monde désire un bon Portrait de Sa Majesté. C'est maintenant le bon temps de les vendre. Ecrivez pour les Photos, vendez-les, remettez-nous l'argent que nous vous enverrons, franco, cet Anneau en Or Pur. Cie Art Supply, Boîte 2808 Toronto, Can.

MONTRE EN OR

Nous donnerons une magnifique Montre de Gent en Or, avec boîtier de chasse bien gravé, grandeur pour Dame ou Monsieur, à remontoir et regulateur, et qui vendront seulement que 4 doz. de Portraits de la Reine Mère finis, grandeur Cabinet, à 10c. chacun, ou une magnifique Montre finie en Or, avec boîtier de chasse bien gravé, grandeur pour Dame ou Monsieur, à remontoir et regulateur, et qui vendront seulement que 6 doz. de Portraits de la Reine Mère finis, grandeur Cabinet, à 10c. chacun, ou une magnifique Montre finie en Or, avec boîtier de chasse bien gravé, grandeur pour Dame ou Monsieur, à remontoir et regulateur, et qui vendront seulement que 8

LE JOURNAL

IMPRIMÉ ET PUBLIÉ PAR

La Cie d'Imprimerie Electrique

(LIMITÉE)

PROPRIETAIRE

MILTON McDONALD, - Gerant.

A Montréal (livré à domicile). $5.00 par année
Hors Montréal..... 3.00 " "
Edition Hebdomadaire.... 1.00 " "

On s'abonne dans tous les Bureaux de Poste du Canada, chez nos agents locaux et à nos bureaux. Tout doit être adressé

LE JOURNAL,
75 Rue St-Jacques, Montréal.

MONTREAL 18 MARS 1901

A PROPOS DES DEUX HOPITAUX

La séance du conseil, mercredi, sera consacrée à la discussion des projets d'emprunts. L'item de $100,000 pour les deux hôpitaux est compris dans l'un de ces projets.

Nous espérons que les membres de l'assemblée municipale s'inspireront des sentiments de leurs collègues du comité d'hygiène, et qu'ils voteront d'emblée cet item si hautement approuvé par l'autorité religieuse de ce diocèse, et si impérieusement demandé par les besoins actuels de la ville.

Que l'on mette de côté si l'on veut toutes les autres demandes, utiles sans doute, nécessaires même pour le progrès, la prospérité et l'embellissement de Montréal, mais ce serait vraiment un manque d'attention impardonnable à l'égard de la santé publique que de refuser le crédit demandé pour l'établissement de nos deux hôpitaux.

La plupart des médecins qui ont discuté la question des "deux hôpitaux" devant la Société Médicale ces jours derniers, se plaignent d'avoir été mal compris et mal rapportés par les journaux. A leur prochaine réunion, nous dit la rumeur, ils se déclareront ouvertement en faveur du projet Ames-Laporte, c'est-à-dire pour les deux hôpitaux.

Nous espérons que ces plaintes et ces rumeurs sont bien fondées.

Cette récrimination fait honneur à notre profession médicale canadienne, et il nous fait plaisir de l'enregistrer.

Il était, en effet, à peine croyable, il était pénible d'entendre dire que des membres importants d'une association de médecin, canadiens, réunis en assemblée sous le toit de l'Université canadienne de Montréal avaient pu prendre délibérément une position aussi hostile aux intérêts religieux et nationaux des Canadiens, et en antogonisme direct aux vues, aux désirs et aux vœux de notre digne archevêque et de tous les catholiques de Montréal.

Mais l'incident est expliqué et compris, n'en parlons plus.

Les deux hôpitaux en voie de formation porteront nécessairement le double caractère des deux croyances et des deux nationalités qui se partagent la ville.

Par la force naturelle des choses, l'un sera Anglais et protestant, et l'autre, Canadien et catholique. Mais cela ne veut pas dire que les catholiques et les canadiens ne vivent pas en bonne harmonie avec leurs frères anglais et protestants et "vice-versa". Tout au contraire. Jamais les rapports entre les différentes races et croyances, dans Montréal, n'ont été animés des plus sincères sentiments de confraternité. Mais les besoins des esprits et des cœurs, les préférences de religion, les sympathies de races, toutes choses naturelles et dignes de respect, amèneront inévitablement ce résultat.

C'est au reste ce qui a été compris dès l'abord, par les membres du comité d'hygiène en étudiant le projet Ames-Laporte.

Il ne faut pas oublier ce point de vue dans l'étude que le conseil fera de ce projet à la séance de mardi.

En effet, pour les Canadiens l'Hôpital canadien sera une institution religieuse et nationale. Il sera fondé par le capital canadien, administré par des religieuses canadiennes, sous le contrôle médical de médecins canadiens, soutenu et maintenu par le dévouement, le zèle et la charité des canadiens. C'est véritablement une œuvre nationale que nous élevons à côté de nos nombreuses institutions de religion et de charité.

Il nous manquait une maison de ce genre. Jusqu'ici les mères canadiennes ont toujours éprouvé une répugnance invincible à laisser conduire leurs enfants malades à l'hôpital civique. Il fallait leur faire violence, les menacer des pénalités de la loi, et encore, les officiers de santé étaient-ils obligés bien souvent d'arracher ces enfants des bras de leurs mères au désespoir. Eh bien, pourquoi ces répugnances maternelles? C'est que nos mères canadiennes n'ont pas confiance au personnel de l'Hôpital Civique dont elles ne comprennent ni les usages, ni la langue, ni la foi. Elles ne peuvent se faire à l'idée qu'une étrangère, une "nurse" salariée, puisse prendre un bon soin de leurs chers petits malades, accoutumés aux mille et mille attentions, aux affections maternelles, mais elles auront confiance à la religieuse, à la bonne sœur Grise, qui s'impose tous ces sacrifices comme des obligations sacrées et de cœur-joie, par devoir, par amour et par respect pour le serment qu'elle a prêté aux pieds des autels sous le regard de Dieu et de ses anges. Et dès que la mère canadienne sera certaine que l'Hôpital civique sera sous la direction des Religieuses, elle n'aura plus cette répugnance — et c'est avec la plus grande confiance qu'elle y enverra son enfant malade, pour obtenir sa guérison s'il plaît à Dieu, et afin de sauver les autres membres de la famille de la dangereuse contagion.

D'après le projet Ames-Laporte, la ville souscrira un montant de $100,000 pour la construction des deux hôpitaux. En outre de cette somme de $100,000, la ville paiera chaque année une somme de $8,500 à chacun des deux hôpitaux, pour le soin d'au moins quinze malades par jour. Pour un nombre plus élevé, les hôpitaux recevront 75 cents pour chaque malade additionnel.

Or, les trois quarts au moins de la population de Montréal, étant catholiques il s'ensuit naturellement que l'hôpital des catholiques devra recevoir beaucoup plus de patients que l'hôpital neutre ou protestant.

Le contrôle médical sera sous le contrôle du comité d'hygiène de la ville, lesquel est sous la direction du médecin de la cité, M. le Dr Laberge, et sous le contrôle du Bureau d'hygiène de la Province, dont le président est l'éminent professeur le Dr P. E. Lachapelle.

Il y a place ici pour un calcul très facile à faire et très facile à comprendre.

Le service de l'Hôpital Civique de la rue Moreau coûtera cette année, la somme de huit mille piastres, répartie comme suit savoir :

Salaires, $3,000, aliments, $2,500, remèdes, $750, chauffage, $900, éclairage, $300, réparations imprévues, $250, divers, $300, total, $8,000.

L'an dernier la Ville a payé $7,000, pour le même service. La dépense sera naturellement plus forte cette année, parce que l'hôpital est visité par un bien plus grand nombre de patients que l'an dernier.

Depuis 1895, la Ville a dépensé $23,-000, pour des réparations sur l'Hôpital de la rue Moreau, soit $4,000 par année.

Or si on ajoute ces $4,000 à la somme de $8,000, coût actuel du service de l'hôpital, on aura une dépense mo-

Eh bien, d'après les données que nous avons, le service des deux hôpitaux projetés coûtera $17,000 par année, soit $5,000 de plus seulement que celui de l'hôpital actuel.

On se demande naturellement s'il ne vaudrait pas mieux dépenser $5,000 de plus annuellement, et avoir les avantages de deux hôpitaux confortablement tenus, plutôt que de continuer à dépenser inutilement la somme de $4,000 à $5,000, en réparations sur la bicoque de la rue Moreau, qui n'offrira jamais à nos malades, le confort que requiert leur état de souffrance et de faiblesse.

C'est le problème que nos échevins doivent résoudre.

Les Sœurs Grises et les autorités de l'hôpital Victoria offrent de maintenir les deux hôpitaux projetés pour une contribution de la Ville de $8,500, en faveur de chacune des deux institutions, soit $17,000, en tout.

Les chiffres cités plus haut, et qui ont été fournis par le bureau de santé de la Ville, démontrent que cette allocation de $17,000, n'est pas un estimé exagéré. En effet, la Ville a dépensé $7,000 l'an dernier pour le service de son hôpital, elle en dépensera 8,000 cette année.

Or, pour $500 de plus par hôpital, les pour $500 de plus par hôpital, les Sœurs et Victoria maintiendront deux hôpitaux de première classe, y compris l'éclairage, le chauffage et le service dans 12 pavillons de chacun des hôpitaux.

Si Montréal contribuait autant que Boston,— pour le service de ses hôpitaux civiques, il lui en coûterait une dépense annuelle de plus de $40,000 et si notre Ville voulait au moins faire comme Toronto, à ce sujet, elle aurait encore une dépense annuelle de plus de $20,000 à rencontrer.

COMMUNES DU PARLEMENT FEDERAL

Après la séance

Ottawa, 15.

En chiffres ronds, le revenu total pour l'exercice de 1899-1900 a été de 50 millions; la dépense, — capital et fonds consolidé, a été de 51 millions et demi: déficit un million et demi.

Tel est le bilan qu'a présenté hier le ministre des finances des opérations de l'année dernière. Le gouvernement a trouvé le moyen de dépenser plus qu'il n'a reçu.

En cela il reste dans les vieilles traditions du parti libéral lequel, dans toutes les administrations qu'il a contrôlées,—soit municipales, soit provinciales, soit fédérales, — s'est toujours vanté de faire des excédants de recettes; invariablement ces excédants se sont changés en déficits lamentables après discussion de leurs tableaux plus ou moins savamment élaborés.

Le ministre des finances prétend à un surplus de huit millions, car, dit-il, ce montant est la différence constatée entre un chiffre de 50 millions de recettes et un chiffre de 43 millions de dépenses ordinaires, portées au compte du fonds consolidé. Ce surplus est le plus considérable qui ait jamais été réalisé en Canada.

Le compte du capital a néanmoins absorbé 9 millions 742 mille 187 piastres. En outre, la dette a été diminué de 779, 639 piastres, ce qui laisse le chiffre de la dette publique au 30 juin 1900 à 265 millions 493 mille 806 piastres.

En se basant sur l'augmentation régulière des recettes de l'année courante, M. Fielding estime qu'au 30 juin prochain, il aura encaissé 52 millions 750 mille piastres, soit un excédant de 1,-720,000 sur l'exercice précédent.

Il estime d'un autre côté les dépenses à $46,400,000 au compte du fonds consolidé, de façon qu'au 30 juin prochain il pourra montrer un surplus de 6 millions 350 mille piastres. En réalité ce surplus sera plus q'absorbé par les dépenses portées au compte du capital, puisque ces dépenses devront atteindre le chiffre de 10 millions 700 mille piastres.

Et l'honorable ministre des finances d'ajouter d'un ton triomphant:

—" En quatre années le parti libéral se trouvera avoir accru le chiffre de la dette d'une moyenne annuelle de un million 749 mille 093 piastres, lorsque le parti conservateur l'avait augmenté pendant dix-huit ans d'une moyenne de $6,563,000".

Pour être dans le vrai, M. Fielding aurait dû ajouter que depuis 1896-97, le surplus annuel a atteint le chiffre de 14 millions, 095 mille, 843 piastres,— que malgré cette prospérité la dette publique n'a pas cessé de grossir, ni les taxes d'augmenter, et que le tarif en somme est resté le même qu'avant la prise du pouvoir par les libéraux.

En quoi donc le peuple a-t-il bénificié du régime libéral ?

Le tarif ne sera pas touché, pour cette année du moins ; mais quand il le sera, a dit M. Fielding, le remaniement sera considérable.

Sera-ce dans deux, dans trois ou dans quatre ans ? Il attendra probablement que la mesure préférentielle accordée au commerce anglais ait produit toutes ses conséquences et que l'hostilité du tarif américain ait enfin convaincu notre gouvernement de l'inutilité de ses génuflexions devant celui de Washington ?

Non, le tarif ne sera pas changé, car ce tarif est encore ce qu'a fait de mieux le parti libéral. Seulement, il est bon de se souvenir que ce tarif est celui du parti conservateur,— que le ministère Laurier s'en est emparé sans vergogne, —qu'en cela il a jeté au panier les principes de libre échange et de réciprocité commerciale absolue avec les Etats-Unis, et que ce tarif est essentiellement un tarif protecteur.

Le drapeau protectionniste flottait sur les palais ministériels quand Sir Wilfrid Laurier en prit possession au mois de juillet 1896 ; il l'y laissa. Ce drapeau avait été pendant dix-huit années celui de la prospérité de l'agriculture et de l'industrie ; sous ses glorieux plis, le Canada avait grandi et progressé d'une façon merveilleuse ; M. Laurier eut peur de hisser à sa place le drapeau rouge de son parti qui n'avait jamais été que le symbole de la ruine et de [illegible]ement de la nation. Il l'y laissa flotter et abrita sous ses nobles couleurs sa fortune politique et celle de son parti.

Non, le tarif protecteur des conservateurs ne sera pas changé. Le drapeau protectionniste flotte toujours sur les palais ministériels de la capitale.

Le ministre des finances prétend que le tarif conservateur que s'est approprié le gouvernement libéral est un tarif de revenu; c'est à regretter qu'il n'ait pas donné à la Chambre la définition de ce mot.

Un tarif de revenu est celui qui a pour objet principal de n'imposer au peuple que les taxes qui sont absolument nécessaires pour solder les frais du gouvernement civil d'un pays.

Assurément, personne ne croira qu'un tarif qui produit un soi-disant surplus de huit millions est un tarif de revenu. A quoi bon cette audace dans les mots? Est-ce pour tranquiliser la conscience des libéraux qui ragent en secret de voir leurs chefs passés armes et bagages au protectionnisme?

Allons donc, nous en connaissons qui ne se paient pas de mots et que la phrase de M. Fielding fera rager davantage.

Le tarif préférentiel serait, au dire de M. Fielding, ce qui caractérise davantage la législation fiscale du gouvernement actuel. Le but est de créer en Angleterre un sentiment d'impérialisme qui rende possible tôt ou tard l'adoption par le gouvernement de Sa Majesté d'un tarif de préférences mutuelles entre l'Angleterre et ses colonies. A force de faire des cadeaux aux marchands des grandes villes de la métropole, M. Fielding espère éveiller leurs sympathies et endormir leur opposition au projet de Zollverein intercolonial caressé par M. Chamberlain.

Ce que cela prendra de temps, personne ne le sait.

Il est possible que le tarif préférentiel soit porté de 33 à 75 par cent avant que puissent s'émouvoir le patriotisme, le cœur et la bourse des négociants de la Métropole.

—Mais, s'est écrié le ministre des finances, si nos adversaires n'ont aucune foi dans ce moyen que nous avons pris d'obtenir avec l'Angleterre la mutualité de préférences de tarifs, pourquoi ne proposent-ils pas leur propre plan en amendement au nôtre ?

— Pour la meilleure des raisons, a répondu M. Clancy ; c'est parce que nous avons cessé d'entreprendre de corriger toutes les bévues du gouvernement.

Nous lui avons trop de fois rendu ce service par le passé ; désormais l'opposition entend lui laisser toute entière la responsabilité de ses folles aventures et de ses tâtonnements.

Le parti conservateur a pour principe —"Le Canada pour les Canadiens,"— et il croit que la seule manière de travailler au succès des rapports commerciaux améliorés entre l'Angleterre et le Canada c'est, non pas de mendier un changement, mais d'essayer d'établir tout de suite une réciprocité avantageuse à toutes les parties.

Il en coûte aujourd'hui deux millions par année au contribuable canadien pour tâcher d'émouvoir les sympathies du contribuable anglais: où sont les signes précurseurs de ce revirement d'opinion? Pendant ce temps, le gouvernement sacrifie sans pitié les intérêts de nos industriels et de nos ouvriers à un projet condamné par n'importe quel homme sérieux.

L'honorable M. Fielding est probablement l'un des hommes les plus capables du ministère Laurier qui ne brille pas précisément par l'abondance de cet article. Il est petit de taille, plein de vivacité et se méfie des longs discours.

Suivant l'usage immémorial de tous les ministres de finances, il s'est exercé voilà beau temps au maniement des millions, et hier pendant une demi-heure cela voltigeait au travers de la Chambre comme les flocons de neige au dehors. Un peu plus et chacun aurait été tenté de se fouiller pour voir si par hasard il n'en était pas tombé dans son gousset.

Les moyennes, les tableaux, les enfilades de chiffres, les comparaisons, les percentages, les dissections de recettes et de dépenses, les probabilités entrevues pour l'avenir, les calculs fantaisistes, les agroupements de sommes, tout cela forme le fonds du discours du budget. Il en a toujours été ainsi.

Un ministre des finances est alors un monsieur qui rend ses comptes, mais qui doit s'y prendre de façon à rendre plus brillante la situation qui est simplement bonne, et donner la couleur de rose à la situation qui est mauvaise. C'est de règle absolue, et personne n'y a encore manqué que je sache.

D'où l'axiome que les chiffres habilement maniés peuvent dire tout ce que l'on veut, et la fausseté du dicton que le chiffre est un être brutal.

La discussion du budget est une bataille de chiffres, dans laquelle hier s'est révélé le talent supérieur de M. Osler qui a répondu à M. Fielding et de M. Clancy qui a fait un magistral discours. Sir Richard Cartwright, rudement malmené par celui-ci, est inscrit pour cet après-midi. Il y aura sûrement des violences de mots.

X.

CHRONIQUE

Rien n'est curieux et intéressant à la fois comme de faire de ces recherches qui vous obligent à remonter très-haut, en interrogeant du regard les grandes et petites avenues de l'histoire.

Qu'en pensez-vous, mes chers lecteurs?

C'est ce qui m'est arrivé au sujet du trèfle de la verte Erin. Or, c'est aujourd'hui la fête des Irlandais et il n'est que juste de les "chroniquer" un peu, n'est-ce pas? Je vous avoue en toute sincérité que j'ai un faible pour ce peuple que les anglais ont surnommé Pat. J'aime cette nation passionnée pour la poésie, parlant par images et chez qui la harpe a joué un si grand rôle.

Parmi eux, comme partout d'ailleurs, il s'en trouve qui se laissent emporter par une imagination ardente, mais en général ils aiment leur patrie, si bien qu'ils ne la quittent que lorsqu'ils en sont chassés par la faim et le misère. Pour eux rien ne vaut l'Irlande, et ce n'est que lorsqu'ils ne trouvent plus dans le bahut un seul morceau de pain ni dans le grenier une seule pomme de terre qu'ils se décident à s'expatrier; ici, en Canada, nous en avons des légions et tout cela parcequ'il n'y a guère de filatures importantes que dans la province d'Oister; les revenus sont dépensés hors de l'île, les taxes sont lourdes. Les "landlords", depuis Cromwell se sont partagé le pays et il n'est resté au peuple Irlandais qu'un seul droit, celui de mourir de faim. Belle perspective, en vérité. Et si l'on parcourt les rues sombres et désolées du quartier des " Liberties", dans ce Dublin, si fier de ses monuments, de son Phœnix-Park, de son Palais des Quatre-Cours, de son Corn Exchange, si l'on ne craint pas de s'aventurer dans ces rues de la misère, ah! quel douloureux spectacle! Là le froid, la faim, les haillons; plus de toits, plus de fenêtres... Des malheureux entassés dans des caves, tandis que de l'autre côté de la ville règnent le luxe et l'indolence.

Mais tout entière à mon étude, voilà que j'oublie ma légende.

Je sais que vous la goûterez bien plus que cette étude aride, je vous la raconte donc tout de suite et sans plus long préambule.

Au bord du "lough" de Kilkenny, se trouve Kildare Castle. A l'extrémité nord de cette propriété magnifique, il y a un immense rocher recouvert de mousse et de lichen. Cet endroit pittoresque était le "favorite spot" de Patricia, fille unique de Lord Kildare.

Or, un soir qu'il s'y rendait en rêvant, il lui sembla que du haut des nuages argentés une forme indécise lui tendait les bras. Et elle se dit voici la reine des Elfes.

On sait que, dans la mythologie légendaire de l'Irlande, les Elfes sont des esprits bienfaisants dont la plus grande jouissance est de contribuer de leur mieux au bonheur des mortels priviligiés qui ont le don de leur plaire.

Ils aiment les nobles actions et s'entendent même presque toujours, pour ne pas les laisser sans récompense. La reine de ces gracieux génies avait trop souvent admiré la suave bonté et la tendre charité de Patricia pour ne pas l'aimer. C'était bien elle, en effet, qui flottait dans l'atmosphère.

Elle agita doucement sur la jeune fille ses ailes de papillon, prononça des paroles magiques et soudain Patricia se trouva dans un véritable Eden.

L'or, les diamants, les émeraudes brillaient de toutes parts. Voltigeant autour d'elle, comme un gracieux essaim, les elfes s'empressaient de lui faire les honneurs de ce palais merveilleux Là se trouvaient Titania, la blonde, dont le char est un chrysanthème ; Mab, la radieuse reine des fées : et ce charmant Obéron, que les rêves brillants de Shakspeare et les suaves mélodies de Weber ont rendu si populaire.

Sous ces lambris étincelants, dans ces tièdes et riantes vallées, jamais les heures en fuyant ne laissaient de fatigue.

Cependant, tout n'avait pas été prévu et Patricia, n'ayant pas bu au Léthé, n'oubliait pas Kildare et ses parents bien aimés.

La reine des Elfes n'avait pas songé à placer ce fleuve à l'entrée de son empire ; aussi arriva-t-il un moment où, dans le cœur de la jeune irlandaise, se reveilla la nostalgie et le pays des elfes ne fut presque plus pour elle qu'un lieu d'exil. Les joyeux concerts des oiseaux ne servaient qu'à lui rappeler les plaintes de sa harpe, quand, suspendue au chêne de Kildare, elle frémissait, pensait-elle, sous la main de quelque ombre bien-aimée. Si elle entendait la brise chanter dans le feuillage, elle songeait aux gémissements de l'ouragan qui dans les profondes vallées de Kilkenny, ressemblaient au bruit lointain des vagues.

Elle s'efforçait vainement de cacher la souffrance de son âme. La bonne reine des Elfes s'aperçut bientôt du changement qui s'opérait en elle.

—Chère petite, lui dit-elle de sa douce voix, que l'on eût prise pour le bruissement léger des ailes d'une libellule, que la tristesse ne vienne plus apporter son ombre sur ton bonheur. Tu vas revoir ta patrie. Je te donne un souvenir de mon royaume. Prends ce rameau de trèfle ; c'est un talisman. Plante le sur l'Ile d'Emeraude afin que sa verdure irradie l'espérance ; ta nation aura une haute destinée et sera la plus fidèle, la plus croyante et la plus héroïque. A peine Patricia eût-elle dans sa main le trèfle enchanté, qu'elle se trouva transportée sur le rocher de Kildare.

Vivement émue et préoccupée de tout ce qui venait de lui arriver elle se dirigea vers la chapelle du château, car déjà dans ces temps reculés, le christianisme avait obtenu les plus merveilleux succès en Irlande, Saint Patrice, l'apôtre bien-aimé des Irlandais, avait établi un grand nombre d'églises et de monastères. Ses héroïques compagnons, saint Carthage, saint Declon et saint Kevin, s'étaient déjà rendus célèbres par leurs travaux, leurs pieuses conquêtes et leurs miracles. Patricia après avoir remercié Dieu et son patron s'empressa d'aller transplanter le rameau de trèfle au bord du lough de Kilkenny et depuis lors partout sur les vertes et ombreuses collines d'Erin croît, à foison le "sweet and emblematic clover."

Voici la légende telle que je l'ai trouvée dans un bouquin poudreux, telle qu'on la raconte encore aujourd'hui dans les gracieuses vallée de Kildare. Si l'on peut regretter d'y retrouver les rêves bizarres de la féérie, on est heureux d'y retrouver aussi cette foi naïve et sincère que rien n'a jamais pu ébranler chez le "peuple martyr."

SOLANGE.

EN SICILE

Les journaux cette semaine ont annoncé la nouvelle qu'en Sicile il est tombé tout dernièrement une pluie de sang, et que les populations affolées par la peur se sort précipitées dans les églises.

Est-ce le cas? Nous n'en savons rien autre chose que le rapport des journaux. A ce sujet une gazette, de Montréal tourne en ridicule la frayeur qui s'est emparée des foules à la vue d'un phénomène si facile à expliquer dit-elle. "Ces sortes de pluies, dit la feuille "en question, ne sont pas "chose nou-"velle" : C'est tout simplement de l'eau "coloriée par des microbes."

Voyez comme c'est commode des microbes pour expliquer un phénomène inexplicable.

Si du temps de Moïse et de Pharaon, on eut connu ce petit animalcule, que de frayeurs vaines les Egyptiens eussent évités ! Les eaux du Nil changées en sang: allons donc ! Il n'y avait que des ignorants pour croire à cela. C'était tout simplement des microbes tombés par nuages dans le fleuve. Il est vrai que les poissons en moururent, et que personne ne pouvait boire de cette eau qui goûtait le sang.

Pour donner le tour à l'invers on eut recours à Moïse; or, celui-ci revêtu de la puissance divine, purgea le Nil de tous les microbes en un clin-d'œil. On y vit le doigt de Dieu, et les sorciers du roi n'y comprirent rien.

Ce que nous trouvons de surprenant, nous, dans le fait publié, c'est de voir que dans un pays où il doit y avoir des savants aussi futés qu'à Montréal, pas un seul n'a cherché à rassurer le peuple par une explication scientifique, et que tous se sont réfugiés dans les églises pour demander à Dieu miséricorde. Il faut vraiment supposer les Siciliens bien stupides pour avoir pris pour du sang une simple teinture rouge.

Ah! messieurs les savants, "serrez" vos explications, avant d'avoir reçu des renseignements sur la réalité du fait.

Dieu peut-il, pour réveiller la foi endormie des peuples, envoyer de ces phénomènes étranges auxquels la science ne comprend rien ? Oui ; les plaies de d'Egypte en sont la preuve. Ce qui est arrivé jadis peut arriver encore, et la manie de tout ramener aux microbes est une mauvaise manie.

MORT DE Mme CARON

Elle était une des dernieres survivantes de la famille Chénier

Madame Nicholas Caron, de la Longue-Pointe, est décédée samedi, le 16 du courant à l'âge de 82 ans.

Les funérailles auront lieu demain à 8 1-2 heures. Le cortège partira de la demeure de M. Edmond Emond, (villa Rêverie.)

Madame Caron, née Anne Chénier, était une des dernières survivantes de la famille du Dr Chénier, dont le monument orne une de nos principales places publiques. Elle connaissait infiniment l'histoire des troubles de 1837.

LA CRECHE

Elections des officiers

A l'assemblée générale des officiers de l'Oeuvre de la Crèche, tenue hier au couvent de la Miséricorde, rue Dorchester, ont eu lieu les élections des officiers pour l'année courante.

M. le maire Préfontaine a été réélu président honoraire ; M. Jos. B. Giguère a été réélu président ; M. Jos. Lamoureux et l'échevin Cl. Robillard, vice-présidents ; M. Jos. Demers, secrétaire ; M. W. Riopel, ass.-secrétaire ; et M. Philorum Lamontagne, trésorier.

Cambrioleur attrapé

Un médecin qui se rend justice à lui-même

Samedi, le docteur François de Sales Prévost, spécialiste des maladies des yeux, du nez des oreilles et de la gorge, résidant au, No 402 rue Sherbrooke, se fit voler un magnifique paletot fourré.

En revenant à son domicile, M. Prévost longeait une ruelle qui donne sur la Montée du Zouave, rue Saint-Denis, lorsqu'il aperçut un chiffonnier en train de faire disparaître un objet volumineux dans son immense sac. Cédant à la curiosité d'un chercheur intéressé, le docteur s'approcha et empoignant le chiffonnier, il eut la bonne fortune de retrouver son paletot parmi le bric-à-brac du voleur. Mal en prit à ce dernier, qui avait affaire à un homme fort en biceps. Sa résistance ne fut pas longue; la première partie de son châtiment lui fut administrée sur le champ ; pour la seconde, il n'a qu'à réclamer les effets de son commerce, laissé entre les mains de M. Prévost. Mais le voleur court encore..... !

G. de M.

LE TRAMWAY

Dans son dernier numéro, le "Sunday Sun" critique l'état actuel de nos rues, mais il reconnait que la Compagnie des Tramways a réussi, à force d'énergie et de travail, à maintenir l'efficacité de son service sur presque toutes ses lignes.

MAISON A VENDRE

Un cottage en brique solide avec fondation en pierre de taille, localité centrale.

Prix modéré, conditions faciles. S'adresser au No 75 rue Sanguinet.

PURE
LESSIVE
Pulvérisée
DE GILLETT

La Meilleure,
La plus Pure,
La plus Forte,

LONDON ENG. E.W.GILLETT.

ATELIER DE MARBRE ET GRANIT
J. BRUNET
Manufacturier et Importateur de Monuments funéraires, ouvrages de bâtisses et de cimetières, etc., de toutes descriptions EN GROS ET EN DETAIL. Estimations données sur demande. Propriétaire des Carrières de Granit rouge, rose et gris. Venez demander nos prix avant de placer vos commandes ailleurs.
BUREAU et ATELIER:
COTE DES NEIGES, MONTREAL.
Téléphone Bell Up 1466.
(Connection gratuite pour Montreal.) 47-1a

Les Feux Sont Fréquents...

C'est un fait maintenant établi, que la majeure partie des voûtes et des coffres-fort dans l'ancienne bâtisse du Board of Trade, n'étaient pas à l'épreuve du feu. Tous les hommes d'affaires sont encore respectueusement priés de se rendre compte de l'excellence de l'outillage au moyen duquel ils peuvent obtenir une tranquilité absolue, contre le feu, en déposant leurs Billets promissoires, obligations, documents de valeur, etc.,

DANS LES VOUTES DE LA COMPAGNIE
Montreal Trust & Deposit
1707 RUE NOTRE-DAME
Taux, 5.00 ET AU-DESSUS PAR ANNÉE
A. M. CROMBIE
GERANT.

Lumière Electrique et... Force Motrice
Au Meilleur Marché

La LACHINE RAPIDS offre les taux les plus bas pour la lumière électrique et la force motrice.

Des contrats seront pris pour n'importe quelle période, au choix du client, au même prix par an, que ce soit pour un an ou pour dix ans avec bénéfice de la réduction qui pourrait être faite plus tard avant l'expiration du contrat.

Courant fourni pour :
Eclairage de Maison, Eclairage de Magasin, Annonce, Lampes à Arc, Eventails, Ascenceurs.
Force motrice pour :
Manufactures, Rogistres de ventes, Emmagasinage à froid, etc.

Venez à nos bureaux voir la liste des moteurs qui sont mûs à l'heure présente par le courant fourni par cette compagnie.

Voyez nos pratiques et vous serez convaincus que nos moteurs et notre service sont sans égaux.

Lachine Rapids Hydraulic & Land Co.
LIMITED
88 CARRE VICTORIA 200-n

"ANTIKOR-LAURENCE"
Remède sûr et efficace pour enlever promptement et sans douleur les Cors, Verrues et Durillons. Energique, Inoffensif et Garanti. Envoyé par la poste sur réception du prix 25c.
A. J. LAURENCE, Pharmacien, Montréal.
PLUS DE CORS AUX PIEDS !

Cartes Professionnelles

AVOCATS

F.J. Bisaillon, C.R.
Arthur Brossard, LL.B.
Hector Roannès Bisaillon, LL.B.
Bisaillon & Brossard
— AVOCATS —
11 et 13 Côte de la Place d'Armes
MONTREAL.

McGibbon, Casgrain, Ryn & Mitchell
AVOCATS
Bâtisse de la Canada Life,
Rue St-Jacques, Montréal.
R. D. McGibbon, C.R. Percy J. Ryan
Th. Chase-Casgrain, C.R., M.P.
Victor E. Mitchell Edouard Surveyor
Lawrence Macfarlane 1b1a

ARTHUR LARAMEE
AVOCAT
17 Côte de la PLACE D'ARMES
MONTREAL
Tél. Bell Main 3353. 75-1a

J. Cléophas Lamothe, L.L.B.
AVOCAT
Bâtisse de "LA PRESSE," chambre 11
Rue St-Jacques, coin St-Lambert
Téléphone Bell Main 3553 297-1ne

Hon. L. O. Taillon, C.R.
J. Alexandre Bonin, C.R.
L. J. S. Morin, L.L.B.
TAILLON, BONIN & MORIN, Avocats
... 180 Rue St-Jacques ...
Edifice de la "Banque d'Epargne," 1er Etage, Chambres Nos. 5, 7 et 9
57-n Tél. Bell Main 1587

NOTAIRES

Tel. des Marchands 1810 Tel. Bell 1870
LEANDRE BELANGER
Notaire, Comptable et Commissaire . . .
58, RUE ST-JACQUES, 116, RUE VISITATION, MONTREAL
59-1an

Garand & Bourgeois
— NOTAIRES —
97 Rue St-Jacques—Chambre 74
M. BOURGEOIS tiendra bureau du soir à sa résidence, No. 1017 Rue St-Denis.
Argent à Prêter sur Hypothèques
49

ARGENT A PRETER
SUR HYPOTHÈQUES SEULEMENT.
On prête de l'argent par petits et gros montants. Conditions faciles aux emprunteurs solvables.
W. J. PROULX, NOTAIRE,
15, Rue St-Jacques
Bureau du soir: 900, rue St-Laurent. 31-1

DENTISTES

Le Dentiste GENDREAU
22, Rue St-Laurent, Montréal
BELL TÉL. M. 2818 15-1a

Arthur Lemieux
CHIRURGIEN-DENTISTE
Gradué du Collège Dentaire de Philadelphie, 187 rue St-Denis
MONTREAL
Tél. Est 1224. 45-1an

Trestler, Globensky & Martel
DENTISTES
sont déménagés à leur ancien bureau
No. 2 Rue ST-DENIS, Coin Craig
MONTREAL
Téléphone (Main) 1569. 105-1an

GENDREAU...
Dentiste
22 Rue St-Laurent, Montréal
Téléphone Bell Main 2818

ARCHITECTES

L. Z. Gauthier
Architecte et Evaluateur
Bâtisse Banque d'Epargnes, No. 180 Rue St. Jacques, 3me Plancher, No 7, Montréal.
Bell Tel. Main 2297. 124-1a

O. DUFRESNE, Jr. & FRERE
BOIS DE SCIAGE,
EN GROS . . .
2388, rue Notre-Dame
MONTREAL

HOTEL ST-JAMES
En face du Dépôt C. P. R. et tout près du Dépôt C. P. R.
PLAN EUROPEEN ET AMERICAIN
Munie de toutes les améliorations modernes.
THEO. LANCTOT, Propriétaire.
68 1no

D. PARIZEAU
Bureau principal et clos:
612 Lagauchetière, Tél. Bell Est 1678. March. 739. — BOIS DE SCIAGE.
BOIS DE CHARPENTE.
Clos: Canal Lachine, Bassin No 3 rue Ottawa. Tél. Marchands 1303 ; Côte St Louis du Mile-End, rue St Laurent, Tél. Marchand 110.

40 années d'expérience
A. ROUSSEAU, Constructeur de Ponts et Ingénieur. Expert Mécanicien
Evaluateur de dommages causés par le feu. Bureau: Chambre 38 Bâtisse Impériale. Résidence: 42 rue Beaver, Hochelaga.

...LA STATION QUADRAGESIMALE...

A LA CATHEDRALE ◦ A NOTRE-DAME ◦ AU GESU

A LA CATHEDRALE

LE DIVORCE

"Le Divorce" a servi de sujet, hier, à l'intéressant exposé que donne aux fidèles M. l'archidiacre Archambault, à la Cathédrale.

Le conférencier débute par un précis historique, établissant comment la plupart des philosophes et des jurisconsultes de l'antiquité ont considéré le divorce comme parfaitement légitime.

Moise permit le divorce aux Juifs, mais seulement pour des causes graves, concernant l'honnêteté du mariage, et en le soumettant à certaines formalités légales.

Depuis plusieurs siècles, les Grecs admettent le divorce pour cause d'adultère de la part de l'un des époux.

Au XVIe siècle, Calvin et Luther soutinrent la légitimité du divorce, dans les cas d'adultère, de sévices graves, d'absence affectée.

Les apôtres du socialisme et du communisme vont encore plus loin, en réclamant la liberté complète du divorce.

Le concile de Trente revendiqua énergiquement le caractère d'indissolubilité du mariage chrétien et en fit l'objet de plusieurs canons que nous avons déjà cités.

Launoy et quelques autres jansénistes ont attaqué avec violence les déclarations du concile de Trente; ils ont soutenu que ces déclarations ne contiennent aucune définition dogmatique, et se sont constitués les champions les plus acharnés du divorce en cas d'adultère. Aujourd'hui l'indissolubilité extrinsèque du mariage chrétien consommé est admise comme un dogme de foi.

Le conférencier revient sur cette importante question afin de répondre aux objections que les partisans du divorce opposent à l'enseignement de l'Eglise romaine, — au nom de la Sainte Ecriture, des saints pères, de l'histoire, des intérêts les plus sacrés, disent-ils, de la justice, de la morale même, de la famille et de la société. La solution de ces difficultés permettra de mettre en pleine lumière les raisons multiples et très graves sur lesquelle repose, en dehors de la volonté positive de Notre-Seigneur Jésus-Christ, l'indissolubilité du mariage; d'éclairer des points de droit et d'histoire très intéressants; de démontrer enfin d'une manière péremptoire que le divorce est une source féconde de maux de toute sorte, au point de vue social, aussi bien qu'au point de vue moral et religieux.

1o—"Le passage de saint Mathieu, XIX, v. 9." — "Je vous dis que quiconque renvoie sa femme, "si ce n'est à cause de sa fornication," et en épouse une autre," commet un adultère, pareillement celui qui épouse la femme renvoyée." Les protestants concluent de ce passage de saint Mathieu que si un mari renvoie sa femme pour cause de fornication et en épouse une autre, il n'est point coupable d'adultère. Notre-Seigneur reconnaît donc, pour cette cause du moins, la légitimité du divorce proprement dit.

"Réponse. — a") L'Ecriture, inspirée de Dieu, ne peut pas, évidemment, être en contradiction avec elle-même. Or, dans saint Marc, chap. XII, et dans saint Luc, chap. XVI, Notre-Seigneur déclare expressément, et d'une manière absolue, que quiconque renvoie sa femme et en épouse une autre commet l'adultère. Saint Paul enseigne non moins formellement "que la femme est liée par la loi du mariage tant que son mari est vivant", et que "si elle épouse un autre homme pendant la vie de son mari, elle sera tenue pour adultère."

b) Dans le cas de doute sur l'interprétation dogmatique à donner aux paroles de la Sainte Ecriture, la seule autorité compétente à le faire c'est la tradition et le magistère infaillible de l'Eglise. Or, les pères, les docteurs, les conciles et les papes ont compris le passage précité de saint Mathieu dans le sens de l'indissolubilité intrinsèque absolue, et même de l'indissolubilité extrinsèque, aussi sans exception, s'il s'agit de mariage consommé entre chrétiens.

c) S'il fallait admettre l'interprétation donnée par les hérétiques, le sens de la proposition serait que celui qui marie une femme adultère renvoyée par son mari contracte un mariage valide. Dans ce cas, la condition de la femme coupable serait meilleure que celle de la femme chaste et innocente injustement répudiée et qu'il ne serait pas permis d'épouser sans commettre l'adultère. Jésus-Christ n'a pu sanctionner de sa loi une telle exception en faveur de la femme adultère.

(d) La clause "si ce n'est à cause de fornication" n'indique donc pas une exception à l'indissolubilité du mariage rétablie par Notre-Seigneur; mais elle se rapporte simplement à la première partie du discours, savoir au renvoi de la femme qui ne peut être permis que pour cause de fornication. En sorte que le sens de la phrase est celui-ci: Quiconque aura renvoyé sa femme pour une autre cause que celle de l'adultère, et celle-ci étant vivante, qu'elle soit adultère ou non, en aura épousé une autre, commet l'adultère.

Selon la remarque judicieuse d'un théologien, le décret d'indissolubilité, formulé par Notre-Seigneur dans saint Mathieu, contient en réalité trois articles.

Article I.—Il n'est pas permis à un mari de se séparer de sa femme, si ce n'est dans le cas où celle-ci est adultère.

Article II.—Même dans ce cas, il ne peut épouser une autre femme sans devenir adultère lui-même.

Article III.—Quiconque épouse la femme adultère se rend coupable du même crime.

e) On a donné à cette objection tirée de saint Mathieu une autre solution très satisfaisante. La voici: Notre Seigneur, interrogé par les pharisiens s'ils était permis de répudier sa femme **"pour n'importe quelle cause"**, répondit qu'il n'était permis de le faire que **pour cause d'adultère, sans s'expliquer sur la conduite à tenir après la répudiation, c'est-à-dire sur le droit d'épouser une autre femme; et cela afin de ne pas blesser ses interlocuteurs.** Mais ce que Jésus laissa sous-entendre par son silence même, il le déclara ensuite ouvertement à ses disciples qui, une fois dans la maison, suivant le récit de saint Marc, l'interrogèrent sur le même sujet, et auxquels il déclara expressément l'indissolubilité du mariage du côté de l'homme et du côté de la femme.

2o. Les saints pères.—Il serait fastidieux de relever tous les textes que les partisans du divorce opposent à la doctrine catholique de la part des pères de l'Eglise et de plusieurs conciles particuliers. Qu'il suffise donc de faire à ce sujet les remarques suivantes:

a) On ne peut apporter d'une manière certaine aucun témoignage de conciles, de Pères, de théologiens faisant autorité dans l'Eglise en cette matière, déclarant que l'homme a le droit de renvoyer sa femme en cas d'adultère et, du vivant de celle-ci, de se marier validement avec une autre.

b) Dans les premiers siècles de l'ère chrétienne, l'indissolubilité absolue du mariage consommé entre chrétiens n'était pas chose solennellement définie par le magistère infaillible de l'Eglise. Rien donc d'étonnant si on n'a pas considéré comme de vrais hérétiques ceux qui erraient en cette matière; pas plus qu'on a, avant la définition des dogmes de l'Immaculée Conception et de l'infaillibilité pontificale, considéré comme de vrais hérétiques ceux qui combattaient ces dogmes.

c) Quant aux pères grecs, il est indubitable que tous ceux du IVe siècle et des siècles précédents ont combattu en faveur de l'indissolubilité du mariage et ont courageusement opposé la loi évangélique à la loi romaine. Pour ce qui est des pères grecs des siècles suivants, leur témoignage ne saurait prouver la tradition catholique sur ce point; puisqu'il est établi par l'histoire qu'il y eut chez eux à cette époque une prévarication manifeste, qui aboutit finalement à une rupture complète entre l'Eglise grecque et celle de Rome. Et cela précisément, entre autres causes, parce que les évêques, voulant faire la cour aux empereurs, reconnurent le divorce et attribuèrent par servilité au pouvoir civil des droits et des prérogatives qu'ils refusaient aux Souverains Pontifes. Au reste, jamais les Grecs n'ont pu se défendre des accusations d'hérésie portées contre eux à ce sujet, et ils n'ont pas même cherché à accuser d'erreur l'Eglise romaine qui les condamnait.

3o. L'histoire.—Pour résoudre un bon nombre de cas de prétendus divorces que selon nos adversaires, l'Eglise romaine aurait elle-même autorisés et sanctionnés de sa suprême autorité, il est utile de rappeler ici qu'il ne faut pas confondre:

a) Le divorce proprement dit, c'est-à-dire la rupture du lien, avec la simple séparation, même perpétuelle, de lit et de toit;

b) La rupture d'un mariage contracté entre infidèles avec celle d'un mariage contracté entre chrétiens;

c) La rupture d'un mariage consommé entre chrétiens avec celle d'un mariage non consommé;

d) Certains abus, qui ont pu s'introduire en quelque diocèses, avec la loi évangélique et l'enseignement catholique formulé clairement par les conciles de Florence et de Trente;

(e) Une simple déclaration de nullité de mariage prononcée par l'Eglise par suite d'un empêchement dirimant dont l'autorité compétente n'avait pas dispensé, avec une sentence de dissolution et de rupture du lien d'un mariage validement contracté.

Si jamais l'Eglise eût pu être amenée à reconnaître le divorce, c'eût été, sans contredit, dans le cas de Henri VIII, roi d'Angleterre, et de Catherine d'Aragon, tant à cause de l'immense influence dont jouissait alors, à Rome et dans l'Europe entière, le puissant monarque anglais, qu'à cause de ses instances réitérées et de ses menaces les plus graves à terrifier le Saint-Siège et à l'ébranler. Eh bien, Rome a préféré perdre l'amitié et la protection de Henri VIII, s'en faire un ennui acharné, voir l'Angleterre passer tout entière à l'hérésie, que de consentir à violer, même en un cas particulier, la divine indissolubilité du mariage chrétien.

Le seul didorce que l'on cite, avec quelque chance de succès auprès de ceux qui ignorent l'histoire, est le divorce de Napoléon Ier et de Joséphine de Beauharnois. Cependant, il est facile de prouver que, pas plus dans ce cas que dans ce cas que dans les autres cas que dans les autres, Rome n'a admis d'exception à la loi de l'indissobulité du mariage. Ce divorce fut prononcé par l'officialité de Paris, présidée par le cardinal Fesch, oncle de l'empereur. Le pape était alors prisonnier à Savonne. Les raisons alléguées dans le jugement furent que le mariage n'avait pas été contracté suivant les prescriptions du concile de Trente, le défaut de consentement de la part de l'empereur, enfin l'impuissance relative entre les époux. L'intervention du pape ne fut pas demandée et quoique Pie VII ait de lui-même déclaré irrégulière et condamné comme telle le sentence de l'officialité de Paris, il ne se prononça pas sur le mérite de la cause qui ne fut jamais portée à son tribunal. C'est donc bien à tort qu'on a reproché à ce pape d'avoir consenti au divorce de Napoléon I.

Quant à la question de droit, elle se réduit à ceci. Si vraiment, lors du mariage de Napoléon Bonaparte, devenu plus tard empereur des Français, avec Joséphine de Beauharnois, Il existait un des trois empêchements dirimants mentionnés au dossier de la cause, ce mariage dès l'origine fut nul et invalide. Si aucun de ces empêchements n'a existé, le mariage fut valide et la déclaration de l'officialité de Paris n'a pu en aucune manière le briser et l'invalider, par suite rendre légitime et valide l'union subséquente de l'empereur Napoléon qqavec Marie-Louise d'Autriche.

Remarquons en effet, qu'il peut très bien se faire que, trompé par de faux témoignages, un tribunal ecclésiastique, même celui de Rome, déclare nul un mariage qui cependant est valide Mais dans ce cas le tribunal n'entend nullement déroger au droit divin de l'indissolubilité du mariage; il laisse aux parties intéressées, aux témoins, la responsabilité de leurs déclarations mensongères et de leurs faux serments. La sentence de nullité prononcée par ce tribunal, quel qu'il soit, ne vaut rien au for de la conscience et devant Dieu. Le mariage est valide, et ceux qui ont obtenu que la nullité en fût déclarée, n'ont rien obtenu en réalité, et ne peuvent, sans se rendre coupables d'adultère, contracter un autre mariage.

4o "La raison".— Le conférencier ne signale que trois objections principales, tirées de la philosophie du droit et présentées, par les adversaires de l'indissolubilité du mariage, au nom de ce qu'ils appellent la liberté individuelle et les intérêts sacrés du foyer domestique. Du reste, ces objections renferment en réalité tous les arguments du même genre que l'on oppose à la doctrine catholique en cette matière.

"1ère objection".— Si l'indissolubilité du mariage, indépendamment de la volonté positive de Dieu, repose sur le droit naturel, au moins secondaire, comment se fait-il que la raison humaine ne l'ait pas comprise, et que des empereurs, même chrétiens, aient reconnu le divorce proprement dit comme légitime, et l'ait sanctionné de leurs lois?

Réponse— a) Souvent la raison humaine, laissée à elle-même, ne voit pas le vrai et le bien qu'elle pourrait cependant connaître en usant simplement de ses propres lumières et en appliquant avec impartialité ses propres principes. Les époques antérieures au christianisme, même d'autres qui lui sont postérieures, nous le prouvent assez. N'ignore-t-on pas, en pleine civilsation moderne, ou du moins n'agit-on pas comme si) on les ignorait, les principes les plus élémentaires en matière de propriété, de liberté d'association, de moralité?

b) L'amour des biens sensibles qui domine généralement chez l'homme, surtout chez les infidèles, porte au divorce comme à un moyen efficace et facile de satisfaire ses instincts grossiers, et de se libérer d'obligations lourdes et pénibles à la nature.

c) Que des princes infidèles, ignorant la loi positive divine concernant l'indissolubilité du mariage, aient pu être amenés à sanctionner le divorce et à le reconnaître légalement, afin d'éviter de plus grands maux que rendait probables, presque nécessaires, la malice du cœur humain, rien détonnant en cela, puisque Moise lui-même (quoiqu'il y fût autorisé de Dieu) a été comme forcé d'en agir ainsi.

d) Quant aux princes chrétiens, remarquons que très peu ont donné au divorce proprement dit une sanction légale, et que ceux qui l'ont fait, continuèrent simplement des lois portées par leurs prédécesseurs, princes et empereurs infidèles, ou bien ont agi non par conviction d'un droit qu'ils savaient ne pas posséder, mais par faiblesse coupable, et pour plaire en flattant les mauvaises passions de leurs sujets.

"2me objection." — Si on n'admet pas le divorce, au moins en cas d'adultère, de sévices graves ou d'abandon, la partie innocente est privée injustement de ses droits, forcée de vivre dans un état incompatible avec ses goûts, ses tendances, ses faiblesses, exposée ainsi à se perdre éternellement, ou à traîner au foyer une existence vraiment intolérable.

"Réponse" — "a") Le mal signalé est réel, mais il est la conséquence d'une loi positive divine dont la sagesse et la justice ne sauraient, sans blasphème, être mises en doute. De plus, ce mal peut, avec la grâce divine, qui ne fait jamais défaut à l'homme surtout à l'heure de l'épreuve et de la souffrance, non seulement ne pas constituer un danger moral pour l'âme; mais, au contraire, devenir la source de mérites nombreux et d'une véritable sainteté. Au reste, la condition de la partie innocente dans ce cas n'est pas pire, au point de vue de l'objection, que celle d'un grand nombre de personnes forcées, pour une raison ou une autre, de vivre dans la continence et qui trouvent cependant dans cet état, même involontaire, les grâces nécessaires au salut.

"b") Les inconvénients de l'indissolubilité du mariage, si graves soient-ils, sont personnels, tandis que les maux, qui résultent du divorce sont ceux de la nature elle-même, de la sainteté du mariage, de la famille et de la société civile et religieuse. Barruel, dans ses lettres sur le divorce à un député de l'Assemblée nationale, a fait ressortir admirablement cette vérité:

"Le bonheur de l'Etat, y lisons-nous, est dans la paix et la concorde des citoyens, dans l'intelligence des diverses familles. Le mariage unissant deux époux rapproche les parents, les alliés; en faisant deux heureux, il fera vingt amis. Le divorce viendra, il fera vingt ennemis mortels; il suscitera les parents, les amis de l'épouse contre sa famille, contre ses amis. Le mariage avait confondu les intérêts, raffermi les fortunes; le divorce viendra diviser les intérêts, renverser les fortunes, élever des discussions, susciter des procès, anéantir des testaments, et les tribunaux ne retentiront plus que des plaintes contre l'époux qui laisse là l'épouse après avoir consommé sa fortune, contre l'épouse qui laisse là l'époux en demandant ce qu'elle aura dissipé."

Un jurisconsulte anglais, Bentham, tout en se déclarant en faveur du divorce, n'a pu cependant s'empêcher d'avouer que le mariage à vie est beaucoup plus conforme à la loi naturelle, "le plus assorti aux besoins, aux circonstances des familles, le plus favorable aux individus pour la généralité de l'espèce..... L'amour de la part de l'homme, l'amour et la prévoyance de la part de la femme, la prudence éclairée des parents et leur affection, tout concourt à faire imprimer le caractère de perpétuité au contrat de cette alliance."

Un journal protestant d'Edimbourg faisait, il y a quelques années, au sujet du divorce, la remqrque judicieuse qui suit: "Dans notre pays, lorsqu'un mari ne veut plus de sa femme, ou qu'une femme ne veut plus de son mari, ils n'ont qu'à se faire surprendre en flagrant délit d'adultère pour se soustraire au joug conjugal et pour former une liaison qui leur convient mieux," et concluait en disant: "il est absurde et plus qu'absurde de faire du crime un moyen de se délibérer".

C'est surtout dans l'admirable encyclique de Léon XIII sur le mariage, 'Arcanum divinae sapientiae —1880, qu'il faut aller chercher les raisons multiples qui démontrent les conséquences qu'entraîne le divorce.

3e objection. — La cause qui fait naître une obligation peut la détruire. Or, le lien matrimonial dépend comme de sa cause du libre consentement des deux parties contractantes. Donc le libre consentement des deux époux peut briser le lien du mariage qui les unit.

Réponse.—(a) On suppose ici une chose qui devrait être vraie dans toutes les obligations librement contractées, savoir que la cause efficiente de l'obligations est le libre consentement de celui qui s'oblige. Or, ceci n'est vrai que partiellement. Lorsqu'on fait un vœu à Dieu, on le fait librement; cependant l'obligation d'observer le vœu ne vient pas de cet acte de volonté libre, mais bien de la relation que le vœu établit entre Dieu et celui qui le prononce, relation que l'homme ne saurait empêcher d'exister et ne peut briser une fois que le cœur l'a formée. Il n'est donc pas vrai de dire d'une manière générale que dans toutes les obligations, librement contractées la seule cause de l'obligation est le consentement de celui qui la contracte. Il y a des cas où il faut la chercher en-dehors de ce libre consentement.

b) Parmi les obligations qui existent les unes lient antérieurement à la volonté; telles sont celles qui découlent de notre seul titre de créatures vis-à-vis de Dieu notre créateur. D'autres dépendent entièrement de la volonté, nous pouvons les contracter et les briser à notre gré. Telles sont, par exemple, les obligations qui résultent d'un contrat de vente rescindible au gré des parties contractantes. Enfin, une troisième classe d'obligations comprend celles qui réclament, il est vrai, un acte libre de notre part, par lequel nous nous soumettons librement à une loi indépendante de notre volonté. Mais cette loi, une fois que nous nous sommes placés sous elle nous lie, sans que nous puissions nous soustraire aux obligations qu'elle impose. Dans ce dernier cas, ce qui engendre proprement l'obligation, ce n'est pas notre acte libre, mais la loi elle-même qui ordonne de respecter inviolablement les relations établies par suite de notre acte libre.

c) Ces notions de droit rappelées, il est facile de résoudre l'objection. Le consentement des deux parties contractantes dans le mariage est requis, il est vrai, pour que les pouvoirs, les droits et les obligations inhérents au mariage existent; mais ce consentement n'est pas la cause véritable ou du moins complète des uns et des autres. Il faut chercher cette cause dans la loi divine elle-même qui a déterminé les droits les pouvoirs, les obligations inhérents à l'union conjugale, et qui a voulu que cette union, une fois contractée par le libre consentement de l'homme et de la femme, fût une et indissoluble.

LE CAREME A NOTRE-DAME

LA PECHE MIRACULEUSE

Mgr Rozier a hier exprimé à son pieux et immense auditoire le regret qu'il éprouve de n'avoir plus que deux dimanches consacrés à lire ensemble quelques lignes du récit évangélique. Il avait promis de suivre Jésus pendant une semaine pleine de son ministère apostolique; mais l'épisode de la Samaritaine l'a retenu au delà du temps prévu, et dans les faits qui suivent jusqu'au sabbat suivant, à Nazareth, sa patrie, la tentative de meurtre dont il est l'objet de la part de ses comatriotes et son bannissment; à Cana, la guérison miraculeuse du fils de l'officier d'Hérode, sa réception enthousiaste à Capharnaüm sa nouvelle patrie; à Bethsaida, sa rencontre avec les quatre premiers apôtres et leur vocation définitive; la pêche miraculeuse, le matin du sabbat à Capharnaüm, la délivrance du possédé, le soir du sabbat la guérison de la belle-mère de Pierre et de tous les malades de la ville..... De tous ces événements qui se pressent, il n'en peut retenir que deux et les deux qu'il choisit sont pour aujourd'hui: "la pêche miraculeuse", et, pour dimanche: "un soir de sabbat à Capharnaüm." L'épisode de la Samaritaine avant été une pure leçon de la parole de Jésus, il consacrera les deux derniers dimanches à de pures leçons de choses.

Cet avis préalable donné, Mgr Rozier commence sa conférence et donne sur la pêche miraculeuse des commentaires où se remarquent encore une fois la force de persuation de l'orateur, la fraîcheur de son style et de la beauté de ses développements.

Jésus avait passé la nuit dans la cabane de Simon le pêcheur de Bethsaida; mais Simon, fils de Jonas de conserve avec son frère André, et Jacques, fils de Zébédée, avec son frère Jean, dès le coucher du soleil, pendant le sommeil de leur Maître, avaient démarré les chaloupes de pêche et profité de la nuit propice aux aâcheurs pour jeter leurs filets d'ici, de là. Quand la première aube posa des clartés crépusculaires sur les cimes montagneuses qui enserrent la petite mer de Galilée, les quatre bateliers revinrent au rivage sans avoir rien pris. Comme ils lavaient les filets inutiles s'apprêtant à les mettre sécher sur les touffes de lauriers roses qui enguirlandent le lac, ils aperçurent Jésus qui descendait vers la grève, escorté de tous les villageois de Bethsaïda avides de le voir et de l'entendre.

A partir de ce moment le Maître laissa la parole aux faits et les menus incidents de cette page évangélique prennent sous sa conduite une éloquence grandiose dont le monde, jusqu'à la fin des temps, entendra la répercussion.

Arrivé sur la petite plage caillouteuse, Jésus "monta sur UNE SEULE Barque; c'était la barque de Simon." La foule s'aligna le long de la rive et de cette chaire flottante Jésus parla.

Ce qu'Il dit, l'évangéliste n'en répète pas un mot. Contentons-nous de regarder ce qu'il fit. Est-elle assez étrange cette formule du narrateur sacré, et jusque dans la faute même de langage qui la désigne à l'attention, quelque leçon mystérieuse n'est-elle point cachée?

Pour parler aux gens de Bethsaïda, "Il monte SUR UNE SEULE barque, c'était celle de Simon....." Il est clair qu'il ne pouvait monter dans les deux barques à la fois et que, des deux, il fallait choisir l'une ou l'autre. Que signifie donc cette précaution de saint Luc de nous apprendre qu'il ne "monta que sur UNE SEULE," nous le savions d'avance. Pourquoi donc l'historien n'a-t-il pas dit, comme tout le monde aurait dit:

"Il monta dans la barque de Simon?"

Vous ne dites rien Maître, mais je crois entendre le bruit de votre pensée: Je ne monte que le bateau de Pierre. C'est le seul, UNAM, dont je sois, à la fois, l'éternel pilote et l'éternel passager". Si éloquentes que soient les voix qui vous arrive du pont des autres navires, si séduisantes que soient les doctrines qu'on y prêche, si solides, si cuirassés, si armés contre les ennemis et les orages que vous paraissent les vaisseaux nouvellement construits, avant de passer à bord de l'un d'eux, vous n'avez qu'une chose à savoir: Est-ce le bâteau de Simon Pierre?

Si oui, c'est moi, votre Maître, qui le monte et le conduis, c'est le seul assuré de dominer les tempêtes et de gagner le port. Ne suis-je pas celui qui a créé à la fois et le calme et le gros temps, et le fot et le port? C'est du pont de ce bateau SEUL que je parle aux villageois de Bethsaïda et au monde. Que si on prêche sur une barque voisine, ce n'est pas moi qui prêche: c'est Satan... et d'autres, et d'autres encore, vous construirez des bateaux fragiles, incapable de tenir la mer, et réussirez pourtant à y attirer des passagers. Aucune, n'est la barque de Jésus, puisqu'aucune n'est la barque de Simon-Pierre. La barque de Simon est vaste comme le monde, mais c'est à Rome qu'est son gouvernail, puisque c'est à Rome que Simon a établi son banc de rameur. C'est à lui que j'ai dit: Tu ne t'appeleras plus Simon, fils de Jonas, c'est-à-dire fils de la colombe; tu t'appeleras Ciphas, pierre, roc, granit que rien n'entrave, et tu seras le nautonnier de la nef éternelle." Ce nautonnier, mes frères, est toujours à son banc. Du fils de la colombe, il n'a rien gardé que sa robe blanche et sa faiblesse apparente; mais sa main frêle de nonagénaire tient toujours l'aviron. Il a les promesses du salut.

Voilà la barque qui affronte en toute assurance l'océan de l'espace et l'océan du temps. C'est la seule où Jésus ait pris place. C'est la seule d'où il parle à l'humanité. "Ascendens in UNAM navim quae erat Simonis." Il monte une seule barque et c'est la barque de Pierre.

Quand Jésus se fut assis sur le banc de rameur de Simon-Pierre, il pria d'éloigner la barque d'une brassée, "a terra reducere pusillum" et de là, il parla à la foule.

Pendantle temps rapide de son Incarnation, Jésus ne gagne pas la haute mer. Il ne conduit le bateau ni au large de l'espace, ni au large du temps.

Dans le temps, il ne dépasse pas les trois brèves années qu'il se donne.

Dans l'espace, il borne sa mission à cette terre de Judée qui lui a donné le jour.

Pendant sa courte vie, le Maître ne s'écarte pas du rivage. Il dit tout ce qu'il a dire et son discours achevé, avant de regagner la demeure de son Père, il se tourne vers Pierre: "A toi maintenant; au large!" "Duc in altum!" Et Pierre fait voile pour le plein large où il fait la miraculeuse pêche humaine.

L'orateur énumère alors les nations où le navire aborde, il montre toutes les grandes conquêtes de l'Eglise. Il montre le vaisseau poursuivant sa course victorieuse et du pont du navire immortel, Pierre répétant au monde ce que Jésus disait il y a vingt siècles sur sa petite chaloupe, aux habitants de son village,.

Montrant alors d'un geste l'église Notre-Dame remplie jusqu'aux voûtes: "Et la voilà la barque de Pierre! N'appelons-nous pas l'intérieur de nos églises la nef, le navire? Le portail est la poupe et l'autel est la proue. Les deux tours sont les mâts qui portent au ciel le pavillon sacré, la croix de notre Maître. C'est la parole de Jésus et de Pierre qui résonne toujours à bord. Restons-en les fidèles passagers. Le navire est armé contre vents et tempêtes.

Son ancre est la TOI.

Sa voile est l'ESPERANCE.

Ses câbles sont la CHARITE qui nous serre dans ses liens.

Le vent qui gonfle la voile est l'ESPRIT de Dieu.

Tranquilles à son bord, fermons les oreilles à tous ceux qui nous promettent un navire meilleur et plus sûr. Sous la conduite de Pierre nous voguons vers le port éternel. Au large! "Duc in altum!"

Jésus dit à Pierre: "Rame vers la haute mer, explore l'esoace: mais explore aussi "le fond" de ma doctrine; "in altum!" C'est toi qui sonderas les insondables mystères, toi qui t'avanceras dans le brouillard des controverses, toi qui découvriras les profondeurs de cet océan et tirera les merveilles.... Quand tes frères ne sauront les parages où l'on doit jeter l'ancre, ils diront: Demandons à Pierre et Pierre seul nous répondra: Ici"

"Au large!" Pierre, et jette tes filets.

Pierre répondit: "Nous avons peiné toute la nuit et n'avons rien pris; mais sur votre parole, je vais relancer les filets." Ici, l'orateur arrête son regard sur sa propre mission. Une plainte pareille est souvent sur ses lèvres et dans son cœur. Combien de fois il a pêché sans rien prendre. Pierre ne prend rien, quand Jésus est absent; il surcharge le bateau quand Jésus dirige la pêche. Il est donc inutile de jeter le filet sans lui pour notre profit et pour notre gloire.

C'est donc travailler en vain que de travailler "la nuit," quand notre prédication est assombrie de quelque ombre de gloire humaine, Jésus ne bénit pas la pêche.

C'est donc qu'il ne faut jeter l'engin que sur sa parole, "in verbo tuo," et ne dire que ce qu'il eût dit lui-même. C'est donc que ce n'est pas nous, ni la puissance de notre verbe qui opère sous l'onde et amorce le poisson; mais Lui tout seul, et sa grâce divine. L'oublier, c'est travailler en vain.

"Jésus, s'écrie-t-il, je vous implore pour qu'à l'heure où mon bras affaibli ne pourra manier ni l'aviron, ni l'engin de pêche, où ma voix éteinte par la maladie ou par l'âge ne pourra plus résonner sous les voûtes sacrées, à l'heure où je n'aurai rien à faire qu'attendre le cercueil, je n'aie pas la honte triste de se dire avec Pierre: J'ai travaillé toute ma vie et je n'ai rien pris. Que si, malgré moi, dans une mission qui est divine, se cache quelque chose qui est humain, comme Pierre, après avoir péché prêché comme j'aurai pu, je descendrai laver mon filet. Dans l'humilité de mon cœur, je le débarrasserai soigneusement de ces brins de vanité puérile qui s'accrochent à ses mailles comme les algues et les goémons."

Se tournant alors vers son auditoire, l'orateur lui dit qu'eux aussi font la pêche. Qu'il y en a, qui rament sur l'océan de la vie sans autre souci que de pêcher des honneurs, des richesses, des plaisirs et meurent sans avoir pris autre chose! Rien pris, et la pêche est finie, et on voudrait reprendre la mer sous le soleil de la Foi et de l'Espérance..... trop tard..... la pêche est finie. On ne pêche plus dans la nuit du tombeau..... travaillons "quand c'est jour".

En résumé, Jésus donne à Pierre deux ordres; le premier de s'écarter un peu de terre, le second de gagner le large. Tous nous avons entendu l'un ou l'autre, et à l'un et à l'autre, il faut comme Pierre obéir avec promptitude.

Les uns, c'est la masse humaine, doivent s'écarter très peu du rivage, "a terra reducere pusillum", les foyers, les enfants, les intérêts les y retiennent; mais ils doivent y tenir si peu, qu'au premier signal, ils soient prêts à gagner l'éternité.

Les autres doivent aller au large, à l'apostolat, au cloître, à une perfection si haute que du point où ils se trouvent, les côtes ne se voient plus. Que ce soit l'un ou l'autre, il faut que la volonté du Maître se fasse.

L'obéissance de Pierre reçut sur l'heure sa récompense. La pêche était si fructueuse que "les filets se rompaient" mais par ses mailles brisées, quelques poissons retournaient aux flots.

Ce sont les éternelles triomphes et les éternelles tristesses de l'Eglise. Avant d'envoyer des pêcheurs pêcher des hommes, le Christ commença par pêcher les pêcheurs. Il en voulait douze. Il en prit douze; mais l'un d'eux rompit une maille et s'échappa. Judas.

L'Eglise est un filet où sont mélangés les poissons bons et mauvais. A la fin des siècles aura lieu le triage final. "Le filet couvre le monde, disait saint Augustin; mais d'ici, de là, quelques-uns rompent les mailles, Donatistes en Afrique, Ariens en Egypte, Manichéens en Perse..." Que de mailles se sont rompues depuis... Luther, Calvin, et les déchirures ont été assez larges pour qu'aient pu passer des nations. Sans parler de ces grandes ruptures, qu'ils sont nombreux les baptisés qui cherchent à rompre un fil et à s'échapper, celui-ci par la science, celui-là par le plaisir.....

"O Maîtres, s'écrie en finissant Mgr Rozier, si belle que soit la pêche, il faut prendre son parti de ces accidents. Ce n'est qu'au ciel que les filets ne se déchirent plus. Donnez toujours aux pêcheurs une pêche abondante. Qu'ils pêchent des âmes et non point des honneurs! Qu'ils travaillent au grand jour de votre grâce et non point dans la nuit du siècle! Que les poissons capturés ne soient point de ces âmes glissantes et rebelles que le filet ne peut retenir.

Enfin, Maître, faites que nous restions fidèlement dans la barque, paisibles passagers, unis dans la Foi, dans l'Espérance et dans l'Amour pour aborder ensemble aux grèves radieuses de la félicité."

AU GESU

Au Gésu, le R. P. Lalande continue ses conférences sur la foi. Il abordait hier l'un des problèmes les plus passionnants de notre âge, un problème pour la solution duquel, nous avons bouleversé toutes les vielles traditions, toutes les formes antiques, et remué l'humanité presque dans ses dernières profondeurs. Le problème de la liberté.

QU'EST-CE QUE LA LIBERTE?

"Quand la foi s'en va, disait-il, la liberté s'en va! Et c'est dommage! Il est peu d'objets aimés auxquels on s'attache plus qu'à la liberté. Il est vrai qu'elle subit en vous bien des conceptions diverses: elle prend des sens changeants avec les âges et avec les hommes. Et, pourtant, ce n'est pas elle, la liberté, qui change, elle est toujours la même, toujours fille de la vérité qui l'engendre, sœur de la foi qui l'éclaire et lui marque ses bornes.

"Et c'est dans ce sens que nous disons que quand la vérité se cache, et que la foi vacille ou s'éteint, la liberté dégénère en licence, et, comme le dieu de la mythologie, elle dévore les enfants qu'elle a engendrés. Dès lors, en politique, c'est la tyrannie ou la révolution; chez les individus, c'est le servilisme, ou l'esclavage du cœur, le plus avilissant de tous."

"La liberté—mot terriblement sonore—prête aux illusions, comme elle prête facilement aux abus, continue l'orateur. Et dans un tableau superbe, il évoque le rêve de liberté absolue que nous avons tous caressé, mais il ajoute: "Mais, quand la réalité des choses nées et vécues s'est révélée à nous, toujours plus cruellement vraie chaque jour, la série des déceptions a commencé. La réflexion s'ajoutant aux années, nous avons découvert que la liberté n'est pas où nos rêves et nos théories avaient cru la voir. La raison nous a même dit qu'elle devait être, et l'expérience nous a prouvé qu'elle était de fait—dans ce que nous croyions en être la négation. La science vraie a ajouté: "Rien n'est plus opposé à la liberté que l'indépendance—celui qui ne dépend de personne ne peut plus être libre."

L'HOMME LIBRE PAR EXCELLENCE.

"Il se trouve que, vraiment, en y regardant de près l'homme le plus libre est celui dont les devoirs sont le mieux marqués par l'autorité légitime; dont la soumission est la plus entière et la plus universelle; dont l'intelligence est la mieux réglée par la foi, et le cœur par les lois de la morale—et cet homme c'est le catholique. Et, parmi les catholiques, il en est un, plus libre encore, parce que sa soumission est plus étroite, parce qu'il est lié à la fois par les préceptes et par les conseils évangéliques, qui ne sort pas de sa cellule sans permission—et cet homme c'est le religieux.

"Pourquoi cela? et d'où viennent ces contradictions apparentes? Je l'ai dit: la liberté est un mot sonore et qui a fait un tel bruit dans nos âmes d'enfants qu'il nous faut des années pour y faire silence, et en bien écouter le son.

"Qu'il s'agisse de la liberté individuelle et morale, ou de la liberté publique, qui en dérive, l'une, aussi bien que l'autre, ne peut naître et croître que dans le fonctionnement régulier de la véritable autorité.

Qu'est-ce en effet que la liberté dans l'individu? Des philosophes et des moralistes ont répondu: C'est l'équilibre de la volonté suspendue entre le bien et le mal, avec la faculté de choisir l'un ou l'autre, affranchie de toute contrainte extérieure et intérieure. Il y a du vrai dans cette définition, parce qu'elle exprime une faculté que Dieu créa dans l'homme, et qui y existe, bien que nous l'ayons altérée par notre déchéance.

INCENDIE

Par suite de l'incendie qui a considérablement endommagé nos Magasins, rues DeBresoles et Saint-Sulpice, nous avons temporairement transporté nos Bureaux à la BATISSE ROY, 1625 RUE NOTRE-DAME, où nous continuerons les affaires sans interruption.

TELEPHONE: Main 3653

HUDON, HEBERT & CIE

77-2

Plaques en Argent qui durent
FABRIQUÉES ET GARANTIES PAR LA
MERIDEN B. COMPANY.

Une ligne complète de cette marque digne de confiance pour les Théières, Boîtes à pains, Plats à fruits, etc., dans tous les derniers modèles.

"1847 Rogers Bros."
Couteaux, Fourchettes, Cueillers, ETC.

Ceux qui désirent se procurer un bon article à un prix raisonnable devraient acheter seulement

COOK'S FRIEND
BAKING POWDER

Tous ses ingrédients sont de première et sa is Il ne contient aucun alun, et coûte au consommateur, cinquante pour cent moins que les poudres importées également pures.
La véritable poudre "Cook's Friend" est préparée par W. D. McLaren, Montréal, et la marque de commerce est sur chaque paquet. 31-n

LA VRAIE DEFINITION DE LA LIBERTE

Cependant, ce n'est pas dans cet équilibre qu'est l'essence de la liberté. Même si je ne parlais ici que raison et philosophie, je dirais que la liberté se conçoit sans la faculté de choisir le mal, —que cette faculté que nous y faisons entrer n'est que comme un accident qui nous fait confondre sa réalité présente avec son idéal. Sa définition parfaite, et c'est celle de saint Thomas d'Aquin, la voici: "La liberté, c'est la puissance qu'a la volonté de se montrer sans entraves dans le bien." Veuillez retenir cette définition afin d'en bien voir tout à l'heure les applications et les conséquences logi

FINANCE & COMMERCE

MARCHE FORT

Le Gaz, le Steel, le Pacifique et le Duluth ont donné lieu à de fortes opérations

Les Tramways de Détroit sont l'objet d'une vente

(Des bureaux du "Journal.")

Samedi 16 mars 1901.

La semaine a été presque en entier consacrée à l'installation des aciéries sur notre place. On a retiré un peu ici et là pour placer ailleurs, mais si l'on juge par le résultat obtenu le "Steel" a absorbé une grosse part de ces capitaux ainsi placés. Il est remarquable cependant que ce travail d'ajustement n'a provoqué aucun écart digne d'une mention spéciale, bien qu'il ait entravé toute tentative de hausse de la part de nos grandes valeurs de spéculation, qui toutes accusaient de fortes tendances au début de la semaine. Le Pacifique et le "Street" ont néanmoins éprouvé une progression, qu'ils ont conservée.

Le groupe des valeurs de traction a été troublée par la déconvenue du Toronto, à la suite de sa déclaration du dividende de un pour cent, faite par la compagnie, mais le cours du Toronto a jouit du support d'un groupe intéressé et il s'est en conséquence mieux comporté. La Royale et le Gaz ont été stationnaires ou à peu près, avec tendance à la hausse, mais ces valeurs ont été de celles qui ont été délaissées pour le groupe où la marge à la hausse est plus sensible. Toutes les deux cependant finissent en progression sur les premiers cours de la semaine, surtout le Gaz. La dernière partie de la semaine a été marquée par une hausse subite mais soutenue d'un titre habitué à faire tapisserie, le Duluth. La hausse locale a trouvé son point de départ dans la forte demande qui s'est développée jeudi sur le marché de New-York, où l'on se livre pour le moment au plaisir de faire danser en rond des valeurs obscures, auxquelles on ne touche guère qu'en des circonstances particulières, comme lorsque l'on veut permettre aux gros capitalistes de vendre leurs gros stocks et réaliser de beaux profits.

On donne d'une main, pour recevoir de l'autre.

Cette circonstance a été mise à profit ici par ceux qui avaient su accumuler quelques actions du Duluth, et ils les ont vendu cher.

De là la hausse du titre.

les mines cette semaine que pour se débarrasser. Les cours sont toutefois plus fermes avec les dernières opérations.

L'activité ne s'est guère portée sur

On annonce que Payne va déclarer son dividende régulier de 3 pour cent la semaine prochaine, ce sera peut-être le signal d'un relèvement de ce groupe de valeurs, dont le niveau est aujourd'hui d'une infériorité désespérante.

La semaine a été couronnée aujourd'hui par l'inscription à la cote de deux des nouveaux titres, qui en ont demandé l'admission.

Les tramways électriques de Winnipeg et les tramways Unis de Détroit ont fait leur entrée en scène ce matin, et les seconds ont eu l'honneur d'une vente immédiate de 100 actions à 76 1-2.

Les premiers sont hauts côtés et s'inscrivent au pair 100 comme valeur minimum. On en donne 125.

La Générale Electrique de Toronto aura son tour lundi.

Le marché a été fort ce matin encore et dans les mêmes dispositions qu'hier. Le Duluth a conservé son allure d'activité et a fait un nouveau progrès. Les actions préférentielles ont débuté à 18 et ont fini à 18 3-8 soit 3-8 au-dessus du niveau de vendredi. Les actions ordinaires se sont échangées à 7 1-2. Le "Steel" ordinaire gagne un point net à 34 1-2 sur deux ventes de 25 actions chacune. Les débentures gagnent 1-2 à 88 1-2.

Le Pacifique a été l'objet d'une forte demande et s'est échangé de 90 1-2 à 90 3-8, clôturant à 90 1-4, soit 1-8 au-dessus des derniers cours d'hier.

Le Gaz, est en bonne demande et s'échange en grande quantité de 232 à 233, gagnant 1 1-2 sur hier. La Royale n'ose pas bouger, mais le cours est très ferme gagnant 3-4 sur hier à 221 3-4.

Toronto s'inscrit à 107 1-2.

Le Street est tranquille à 270 1-4.

Les mines sont mieux tenues, Payne gagnant un point et Republic 2 1-2 à 40.

Le Detroit Ry. s'est vendu à 76 1-2 ce matin. Le reste des opérations ne contient rien d'extraordinaires.

MM. L. J. Forget et Cie, courtiers, 1718 rue Notre-Dame, nous fournissent le rapport suivant:

Samedi, 16 mars.

VALEURS	Demande	Offre	Demande	Offre
	15 Mars 12.30 a.m.		15 Mars 3.00 p.m.	
Pacifique Canadien	90¾	90¾	90¼	90¾
Duluth Com	8	7¾	7¾	8
Do pref	19	18	18	18¾
S.R'y, Montréal	270½	270½	270½	270½
Do Do nouveau	268	265½	270	268
Do Toronto	108	107½	107½	107½
Do Halifax	92	90	91	90½
Do St Jean	117½	112	117½	112
Twin City Transit	72¾	72	72¾	72
Do do préf				
Tramways U., Détroit	77	76		
Tram. Elec., Winnipeg	125	100		
Cie Rich. & Ont	111	109	111	109
Cable Commercial xd	167½	167	167½	167
Télégraphe, Montr'l, xd	171	168	175	169
Téléphone Bell, xd	175	168	175	168
Gaz, Montréal	234	232½	232	231
Halifax Heat Light				
Royale Electrique	223	221½	222	221
Coton, Montréal	145	140	148	140
Do Dominion	90	89	90	89
Do Can. Coal	78	74	77½	74½
Do Marchands	124	124	125	124
Do Montmorency	110	105	110	105
Laurentide Pulp Co	115	110	115	110
Loan Mortgage Co				
National Salt	46	45½	45	42
Do do pref.	79	77½	79	77
Dom. Iron Steel	34½	34	34	33¾
Do do pref.	88½	88½	88½	88
MINES				
War Eagle	45	37½	45	
Republic	38½	38½	38	37½
Payne	47	45	48	48
Montreal London	4		4	
Virtue	26	22½	27	
North Star	86		86	
Dominion Coal Com.	40	38½	40	39
Dom. Coal Com. pref xd	111	110	110½	110
Inter. Coal Com	65		100	
Do do pref.	100		100	
Fiem Coal & Coke				
BANQUES.				
Banque de Montréal	259	258½	260	258
do Ontario		124		124
do Moisons	200	197	202	198
do de Toronto	250	236	250	236
do B N A		120		126
do des Marchands	160	156½	165	156
do Royale xd	180	175	180	175
do de la N E	235	230	235	230
do des Cant. de l'Est				
do Commerce	151		151	
do Hochelaga				
do Ottawa				
do Union	107			
do de Québec				
do Nationale				
DEBENTURES.				
N.W.Land	50	46	50	46
Com.Cable Coupon Reg	105	102	105	102
Peoples Heat & Light	65		65	
Halifax Electric Ry	103	100	103	100
Land Grant		110		110
Can. Col. Cotton Bds	100	98	100	98
Dominion Coal Bds		110	111	110
Laurentide Pulp	105		105	
Téléphone Bell	113	110		
National Salt				
Dom. Iron Steel	89	88	89	88

BOURSE DE MONTREAL.

Ventes de la matinée:

Can Pac. — 5 à 90 1-2; 25 à 90 1-8; 25 à 90 1-4; 100 à 90 3-8; 25 à 90 1-4.

Duluth Com. — 250 à 7 1-2. 50 à 7 3-8; 150 à 7 1-2.

Twin City. — 25 à 72.

Tor. Ry. — 50 à 107 3-4; 25 à 107 1-2.

Dom. Coal Com. — 100 à 39 3-4; 100 à 39 5-8.

Duluth Pfd. — 75 à 18; 50 à 18 1-4; 50 à 18 3-4.

Roy. Elec.—xd. 100 à 221 1-2; 25 à 221 3-4.

Mo. St. Ry. — 50 à 270 1-2.

Com. Cable. — 100 à 167 1-2.

Dom. Steel Com. — 35 à 34; 25 à 34 1-2.

Mo. Gas. — 100 à 232; 25 à 231 7-8; 200 à 232; 50 à 232 1-2; 25 à 232 3-4; 175 à 223.

Mo. Cotton. — 2 à 144.

Republic. — 1000 à 39 1-2; 500 à 40.

Bk. of Mtl. — 16 à 258 1-2.

Dom. Cotton. — 50 à 89 1-4; 10 à 89; 15 à 89 1-4.

Payne. — 1000 à 46 1-2; 9000 à 47.

Detroit Ry. — 100 à 76 1-2.

Dom. Steel Bonds. — 10000 à 88 1-2.

Mols. Bk. — 17 à 197.

Merchants Bk. —44 à 159 1-4.

BOURSE DE LONDRES

Londres, 16— L'argent a été en demande modérée aujourd'hui.

A la bourse les affaires ont été calmes par suite de la friction Anglo-Russe à Tien-Tsin, bien que rien de sérieux ne soit appréhendé.

Les chemins de fer domestiques ont été faibles.

Les valeurs américaines n'ont pas été satisfaisantes, notamment Wabash, par suite de réalisations.

Les valeurs Cafres ont été inactives et calmes.

BOURSE DE NEW-YORK

Les valeurs internationales étaient lourdes à l'ouverture du marché de New-York, qui se fit irrégulière:

American S. & W., 78 3-8, Amalgamate Copper, 101 1-2, Atchison, 58 3-8, do préf., 92 3-8, B. Q., 92 1-8, Brooklyn Transit, 81 1-4; Continental Tobacco, 46 3-4, Erie, 39; do 1ère préf., 67 7-8, Louisville, 95 1-4, Miss. Pac., 93 3-8; N.Y., O., 144 1-4; Nor. Pac., 83 1-8, Peoples Gas., 103; R. I., 125 1-8; Reading, 33; do 1ère préf., 72 1-4; St. Paul, 149 7-8, Sucre, 140, Southern, préf., 78 7-8; Southern Pacific, 44 7-8, Tabac, 126; U. P., 93 1.

New-York, 16—Les valeurs ont clôturé fermes comme suit:

Aichison Top. & S.F., 58 3-8, do pfd, 93; B &O., 92 1-4; pfd, 92 1-8; Canada Southern, 62; Chesapeake & Ohio, 58 1-4; C.C.C. & St-Louis, 78, Ch. B. & Q., 160 1-4; C. & G.W., 23 1-4; Ohio & N., 177 1-2; C.M. & St. Paul, 150 3-8; C.R.I., 126 1-4; C. St.P., M. & O., 125; Del & Hudson, 167; Delaware, Lack & W., 197; Den. & Rio G. 40 5-8, do pfd 89; Erie, 30 1-8; Erié first, 68 1-8; do seconds, 49 5-8; Great N. pfd, 207 1-8; Illinois Central, 138 Louisville & N., 96 1-8; Manhattan, 125, Mexican Central, 21 1-2, M. P., 93 Mo., K. & Texas, 58 1-4; N.J.C. 155 N.Y.C., 145; N.Y.O. & W., 32 3-4; Norfolk & W. common, 51 3-4; Norfolk & West pfd, 86; Northern Pacific 85 1-8; do. pfd, 88; Pacific Mail, 35 3-8; Penna 152 1-2; Reading 33;

do 1st, pfd, 74, do, second préf., 44 7-8; Southern Pacific, 45;S outhern, Ry, 25 1-8, do. pfd., 79 1-4; Tenn. C. & I., 56; T. pfd., 36 1-4; U. P., 92 1-4 do, pfd, 85 5-8; Wabash pfd, 34 1-2; Western Union, 88 1-2. American Cotton Oil, 27 3-4; American Car Foundry, 24 3-8; do. pfd, 75 7-8; Amal. Copper, 101 3-4; Anaconda Copper, 45 1-4; American Hoop Com., 38; do. pfd, 82 3-4; American Linseed Oil pfd, 36 3-4; American Steel & Wire, 38 3-4; do. pfd. 97 3-4; Am'n Sugar, 140 1-2; Am'n Smelt & R. Co., 54 7-8; do. pfd, 95 Am'n Tin Plate, 63; Am. Tob. Co., 127 1-2.

B. Rapid Transit, 82 3-8; Con. Gaz, Co., 212 1-2, Cont., Tob., 48 1-2, do. pfd., 107 1-2 Federal Steel, 44; do. pfd., 90 1-4; Gen. Elec., 211 1-2; In'l Paper Co., 23 1-2; do pfd., 73 5-8, Met. St. Ry 167 3-8; National Biscuit Co., 401-2; National Lead Co., 16; National Steel, 47; do. pfd, 103 1-4; Peoples Gas Co., 105 1-8; U. S., Leather, 12 3-4; do pref., 74; U. S., Rubber, 19.

Actualites Financieres

Londres, 16— Consolidés au comptant 96 5-16; idem, à terme 96 7-16; Atchison, 59 3-44; C. P. R., 93, St. Paul 153, Illinois Central, 138 1-2; Louisville 97 1-4; U. P., préf., 87 1-4, N. Y. C., 147 3-4, Erie, 30 1-4; Panna., 77 3-4, Reading 16 3-4, Erie 1er préf., 69 1-4, Nor. Pac préf., 90 1-4, G. T. R., 7 1-8, Anaconda, 9 1-4, Rand Mines, 22.

Londres, 16. — L'argent lingot a clôturé tranquille à 28 1-16d. de l'once. La monnaie, 4 pour cent;

Taux d'escompte au marché libre, 3 1-2 pour cent.

Londres, 16. — Le montant en espèces retiré de la Banque d'Angleterre aujourd'hui s'est élevé à £50,000.

Le quatre Espagnol a clôturé à 71 5-8.

Les compensations des banques de Montréal cette semaine, ont été de $13-814,244 contre $15,887,481 pendant la la semaine correspondante l'année dernière.

Paris, 16. — Le trois pour cent de rente a clôturé 101 francs 50 centimes à terme. Le change sur Londres fait 25 francs 10 centimes sur lettres de change.

Le quatre espagnol a clôturé 72.57 1-2.

Berlin, 16. — Le change sur Londres fait 20 marcs 45 1-2 pigs,sur lettre de change.

Les taux d'escompte sont de 4 à courte échéance, de 3 7-8 pour cent à trois mois.

New-York, 16. — Argent en vue, nominal, pas de prêts,

Premier papier de commerce, 3 1-2 à 4 1-2 pour cent; change sterling, nominal, 4.87 1-2 à demande, et à 4.84 1-4 à 3-8 à soixante jours.

Taux affichés, 4.85 à 1-2 et 4.88 1-2 billets de commerce, 4.83 1-2 à 4.84. Argent lingot 60 7-8; piastres mexicaines, 49; garanties du gouvernement, fermes.

New-York, 16—L'état hebdomadaire des banques se lit comme suit:

Prêts, diminution	$3,976,900
Dépôts, diminution	5,742,900
Circulation, augmentation	116,600
Legal tenders, diminution	444,400
Espèces, diminution	1,706,000
Surplus de la réserve $10,002,600 diminution	714,675

New-York, 16—Les maisons Vermylen & Co., et Hallgarte & Cie., ont acheté pour $10,000,000 de débentures à cinq pour cent de la compagnie Seaboard Air Line.

Les détails complets seront publiés lundi.

La compagnie de Coton coloré du Canada a déclaré son dividende trimestriel de un pour cent payable aux actionnaires du 4 avril. Les heures seront fermés du 5 au 13 avril inclusivement.

La compagnie minière Payne déclarera son dividende trimestriel de 3 pour cent, jeudi le 21 mars courant, payable le 15 avril prochain.

Les actionnaires du Southern Pacific sont devenus pratiquement une minorité dans la combinaison du Union Pacific. On s'attendait en certains milieux à voir augmenter la valeur du Southern Pacific mais la déception est maintenant éminente.

Cette ligne était devenue absolument nécessaire au contrôle du territoire de la côte du Pacifique par le U. P.

Or les propriétaires du Union Pacific ne l'ont pas louée avec garantie, ni achetée, ils ont tout simplement acheté environ $850,000 actions du Southern Pacific et en ont obtenu le contrôle. Il s'ensuit que la transaction profite au Union Pacific, attendu que les bénéfices du Southern Pacific iront au capital du U. P. sans compensation pour le Southern Pacific.

Il est bien vrai que par mesure de sage politique, le Union Pacific déclarera un dividende sur le capital du S. P., mais ils finiront par déprimer sa valeur suffisamment pour obtenir un contrôle absolu sur la majorité du sock. Voilà où en est la fameuse transaction,

Comme l'Hon. Yeo. A. Cox occupe une place proéminente dans le monde financier du Canada et que son nom a été depuis quelque temps intimement lié à diverses entreprises industrielles importantes dans le domaine de la spéculation locale, telles que le Dominion Iron & Steel, la compagnie Générale Electrique, sans compter la Banque de Commerce, la Compagnie des Tramways de Toronto etc., le fait suivant qui a été tout dernièrement porté à notre connaissance, ne manque pas d'intérêt.

On cite qu'en 1840, aux premiers jours de la Montréal Telegraph Comny, un tout jeune homme entra au service de la compagnie, en qualité d'agent télégraphiste à Colborne, Ont., puis plus tard à Peterboro.

Depuis lors, le jeune homme a travaillé avec une rare énergie, qui du reste a été recompensée du plus brillant succès, puisqu'il est aujourd'hui sénateur, président de banque, de compagnie d'assurance, et de chemin de fer, directeur d'une foule d'institutions financières, industrielles et commerciales, en même temps qu'il est intéressé dans toutes les entreprises importantes et qui ont quelque poids sur le développement du Canada; car, en effet, l'hon. Geo. A. Cox, nos lecteurs l'ont sans peine reconnu, croit avant tout à la maxime patriotique: "Le Canada aux Canadiens."

Ce résultat a été le but de toutes ses énergies et son rêve est encore de voir un jour le Canada parmi les pays les plus florissants. Or, l'hon. Geo. A. Cox, dont la fortune personnelle est considérable et dont les intérêts divers commandent une fortune encore plus considérable est encore aujourd'hui agent télégraphiste à Toronto, poste qu'il a toujours occupé depuis 1847, quelque fut l'endroit où l'appelait sa compagnie, et dont il ne veut pas se départir pour aucune considération, Comme titulaire de la position d'agent ses appointements consistent en une commission de 20 pour cent, équivalente à quelques cents dollars par année. Comme tel il a charge du bureau, signe tous les papiers et se tient responsable envers la compagnie. Il remplit en même temps les fonctions d'agent de la Canadian Express Company et l'on affirme qu'il est de plus agent d'assurance et qu'il donne aussi beaucoup d'attention à ce dernier service.

Quant aux salaires qu'il donne à ceux qui l'aident dans l'exercice de ses modestes fonctions, ou qui même le remplacent temporairement, étant données la diversité et la multiplicité de ses occupations, il ne saurait en être question. Sauve est la question de principes, voilà tout.

PETROLE

Pittsburg, 16. — L'huile a ouvert à 1.30 et clôturé à 1.30.

Brêmes, 16. — Le pétrole se vend 7 marcs 27 pfennings.

LE COMMERCE A MONTREAL

La température est encore trop dure pour permettre l'écoulement des marchandises du printemps et le commerce de gros se dispose déjà à offrir ses marchandises d'été. Dans le commerce de ferronneries, les affaires sont bonnes et l'on s'attend à une forte demande, lorsque les taux de fret d'été seront en force le 1er avril. Le fer en barre est plus ferme, mais l'on signale une nouvelle réduction sur les clous de fer à cheval. Les peintures et les huiles voient de bonnes affaires pour la saison. Une nouvelle réduction de trois pour cent par gallon est annoncée sur l'huile de lin, mais l'on ne s'attend pas à une nouvelle baisse sur le marché local, avant l'ouverture de la navigation.

La baisse sur les sucres qui a eu lieu samedi dernier, a retardé les achats, car le marché est encore faible et sujet à la baisse. Les thés sont tranquilles, mais la distribution est bonne pour les épiceries en général. Le cuir est tranquille, mais les cuirs à semelles et les dongolas sont très fermes.

Le commerce de gros de Montréal a eu une nouvelle et cruelle épreuve cette semaine, dans la destruction par le feu de la maison bien connue de Hudon, Hébert & Cie, épiciers en gros.

Jenckes étaient présents.

La liste des faillites pour le district est plus forte que d'habitude et comprend treize insolvabilités avec un passif s'élevant à environ $350,000, dont les deux tiers sont répartis en deux maisons de détail en nouveautés.

Les grains à Montréal

Le tableau suivant donne les quantités de grain en magasin aux dates suivantes:

	16 mars 1901,	9 mars 1901	17m 01
Blé	133,258	99,755	51,879
Maïs	12,404	15,462	15f027
Pois	33,288	34,611	81,681
Avoine	222,315	189,399	441,532
Orge	38,149	38,009	31231
Seigle	8,576	8,678	14,236
Sarrasin	12,525	12,525	41,518
Farine	22,370	22,785	.....
Farine d'avoine	347	424	.....

VALEURS MINIERES

Ventes de l'avant-midi:

Deer Mail Con— 500 à 2 1-2.

Centre Star xd—500, 100.

Decca—7,000 à 1-14, 3,000 à 1 1-4.

Republic— 500 à 80 1-2.

War Eagle—1,500 à 13.

Le rapport suivant nous est fourni par M. DeBlois Thibaudeau, courtier en mines, édifice de la New York Life Cy, tél. Main 3828.

Lundi, 18 mars.

VALEURS	Dem.	Offre	Dem.	Offre
	16 mars 12.30 a.m.		14 mars 3.00 p.m.	
Payne	47¼	47	.....	.....
War Eagle	44	42	.....	.....
Republic	40	39½	.....	.....
North Star	87	75	.....	.....
Virtue	26	22	.....	.....
Montreal London	4½	4	.....	.....
Big Three	1¼	1¼	.....	.....
Brandon G. C.	7¾	3	.....	.....
California	6	4	.....	.....
Canada G. Fields	8	6¾	.....	.....
Cariboo Hyd			.....	.....
Evening Star	7	3	.....	.....
Gold Hills Dev	3		.....	.....
Knob Hill	61	54	.....	.....
Monte Christo	2		.....	.....
Montreal G. F	2½		.....	.....
Noble Five	4	1	.....	.....
Novelty	1	¾	.....	.....
Old Ironsides	85	79	.....	.....
Virginia	3½		.....	.....
Rambler Car	51		.....	.....
Baillon	20		.....	.....
Morrisson			.....	.....
Golden Star	6	2½	.....	.....
Slocan Sov	6¾	5	.....	.....
Winnipeg			.....	.....
Deer Trail Cons	2½		.....	.....
Dupont Mg Co	25		.....	.....
VALEURS NON INSCRITES				
Decca		1	.....	.....
Dominion Con	3		.....	.....
Oregon	10½		.....	.....
Granby Smelter	50	45	.....	.....
Majestic	7	5	.....	.....
Fairview			.....	.....
Giant	3½		.....	.....
White Bear			.....	.....
Grey Eagle	65	50	.....	.....
Certainty	8	2	.....	.....

A TORONTO

Toronto, 16. — Ventes de l'avant-midi:

White Bear, 7,000 à 3 7-8, 500 à 4; Golden Star, 1,500 à 3 1-8; Brandon et G. C., 3,000 à 3 1-2; C. G. F. S., 5,000 à 7.

LES MINES DE ROSSLAND

Les expéditions de minérai des mines de la Colombie Anglaise pour la semaine dernière ont été comme suit:

	Semaine	Pend. l'an.
Leroi	4,976	39,925
Centre Star	2,197	33,467
War Eagle	744	7,448
Leroi, No 2	729	3,555
Rossland Great Western	420	1,585
Velvet		563
I. X. L.		92
Iron Mack	142	1,565
Evening Star		74
Spitzes		60
Portland		77
Totaux	9,174	72,414 tonn.

Valeurs de placement

La compagnie Royale Electrique se distingue, parmi les entreprises industrielles les plus populaires, par l'activité et l'esprit d'entreprise de ses promoteurs.

La Royale Electrique a toujours été une des valeurs les plus en vue du marché et elle est plus que jamais mise en vedette par les projets de combinaison et d'amalgamation, qui depuis quelque temps à l'ordre du jour.

Elle partage en cela la proéminence de la compagnie du Gaz, dont la destinée future est intimement liée à la fortune de la Compagnie Electrique La Royale.

ETAT FINANCIER

Capital	$2,250,000 00
Surplus	320,307 56
Valeur des actions au pair	$100
Cours actuel du marché	221

La Compagnie paie un dividende annuel de 8 pour cent, dont 2 pour cent le 1 janvier, 2 pour cent le 1er avril, 2 pour cent le 1er juillet et 2 pour cent le 1er octobre.

Le revenu annuel équivaut à 3.61 pour cent du capital.

BUREAU DE DIRECTION.

M. Rodolphe Forget, Président,
James Wilson, Vice-Président.
Directeurs: Geo. Caverhill, H. B. ..., R. Meeker, J. R. Wilson.

N. B.— Nous donnerons demain l'état de la Banque des Marchands.

AU PAYS TRIFLUVIEN

Grande soirée le 19 mars—Desroussel subira son procès en Cour d'Assises —Le conseil municipal remplace deux employés destitués.

(Spécial au "Journal")

Trois-Rivières, 16 — Les assises criminelles ont été ajournées cette semaine à mardi prochain, à raison du mauvais état des chemins, qui empêche les témoins éloignés de se rendre en ville au temps voulu.

—Mardi prochain le 19 du courant, grande soirée dramatique et musicale à l'hôtel de ville, sous le patronage de Son Honneur le maire L. D. Paquin. Les amateurs trifluviens qui vous nous donner cette soirée ont déjà été fréquemment applaudis dans cette même salle et leur nouveau programme attirera sans doute une grande foule à l'hôtel de ville.

—Dans une note publiée hier concernant M. Joseph Hubert, de cette ville, étudiant à l'institut Eastman, de Poughkeepsie, N.Y., on nous fait dire qu'il (M. Jos. Hubert) est arrivé le troisième sur une classe de douze étudiants, aux examens généraux. C'est "le deuxième" qu'il aurait fallu dire.

—Le nommé Desroussel, trouvé probablement coupable de parjure par le grand juré, subira son procès la semaine prochaine aux assises.

—A la dernière séance régulière du conseil municipal, sur motion de l'échevin Lamy appuyé par l'échevin Gélinas, M. Louis Morrissette a été nommé clerc ou receveur du marché au foin, en remplacement de M. Ph. Bellefeuille, destitué à la même séance, et M. Sinaï Tessier, charretier, au lieu et place de M. John Charest, également destitué le même jour.

Voilà toujours deux employés qui n'ont pas eu le temps de "prendre goût de tinette".

COURRIER DU TRAVAIL

LA GREVE DES TAILLEURS CHEZ McKENNA, THOMPSON & CO.

Nous recevons la lettre suivante d'un comité de l'Union des Tailleurs de Hardes en Gros.

"Au rédacteur du "Journal".

Cher Monsieur,

Dans l'interview de M. McKenna avec un reporter du "Star" M. McKenna a dit qu'il n'y a pas de grève chez lui, que ses places. Il a fait voir au reporter une tailleurs n'étant pas satisfaits ont simplement quitté l'ouvrage et ont été remliste de paye qui montre que des ouvriers avait reçu jusqu'à $20 pour une semaine de travail. Voici notre version de cette affaire, laquelle version nous pouvons répéter sous serment.

Le 5 mars courant, un comité a été institué pour présenter la nouvelle échelle de prix au patron à cette saison présentant moins d'obstacles aux changements à effectuer. Plusieurs patrons payaient déjà à leurs employés le prix demandé par l'Union. Lorsque le comité visita la fabrique de M. McKenna il soumit la liste de paye au contremaître. Celui-ci se prononça en faveur de l'ouvrage à la semaine et pour l'abolition de l'ouvrage à la pièce. Après la visite du comité, la maison McKenna a présenté une liste de prix aux coupeurs en leur disant que s'ils ne voulaient pas travailler pour ce salaire ils pouvaient offrir leur démission. Ces prix ayant été estimés trop peu élevés, une autre liste fut présentée avec l'avertissement que si cette liste n'était pas adoptée de samedi, 9 du mois courant, les coupeurs se mettraient en grève. Le samedi midi, avant le départ des ouvriers on leur offrit pour les garder, une augmentation de "1 cent" par vêtement. Les coupeurs refusèrent et partirent. Les tailleurs ont été remplacés par des apprentis sous la surveillance de "scabs".

Ce fameux $20 invoqué par les patrons, ont été payés une seule fois, à deux tailleurs qui avaient additionné le montant de leur ouvrage sur une même liste, ce qui fait qu'en réalité ces $20 se réduisent à $10 pour une semaine d'un travail qui a duré jusqu'à neuf heures tous les soirs. Les autres ouvriers reçoivent un salaire de $5 à $8 par semaine.

CETTE ATTAQUE DES EMPLOYES

On a raconté l'attaque dont furent victimes deux employés de la maison Ames Holden, l'autre jour. Certaines personnes qui cherchent à mettre la responsabilité de cette affaire au compte des grévistes, seront surprises lorsque tout sera connu.

Les officiers de l'Union des Monteurs ne veulent encore rien publier de ce qu'ils savent de cette affaire, mais ils prient les journaux d'enregistrer leur formelle déclaration que l'attaque n'a pas été faite par des grévistes ni par leurs amis.

LES TYPOGRAPHES

L'Union Typographique Jacques-Cartier No 145, a eu une réunion extraordinaire samedi soir. Le but de l'assemblée était l'adoption du rapport des délégués nommés pour voir les patrons au sujet de l'augmentation des salaire et la diminution des heures de travail. Avant la discussion du rapport, l'assemblée reçoit la visite de M. Donnelly organisateur de l'Union Typographique Internationale, qui encourage les typos dans le mouvement qu'ils ont entrepris et annonce que les démarches faites sont en très bonne voie. Après un vote de remerciements à l'organisateur, M. Donnelly, commence la discussion du rapport des délégués pour la question des salaires. Plusieurs patrons ont acquiescé à la demande faite par l'Union, et les délégués dans leur rapport ont annoncé qu'il avait avait été très bien reçu par les patrons.

Plusieurs membres ont pris part à la discussion qui a duré toute la soirée. Des patrons qui n'avaient pas encore répondu à la demande qu'ils ont accordée. Il y a encore quelques patrons qui ne se sont pas prononcés à envoyer un Paquet d'essai Gratis de CACHETS DE MILLER aux intéressés ce journal. Vous pouvez ainsi vous convaincre gratuitement des nombreuses propriétés qu'ils ont à satisfaire. Envoyez immédiatement votre nom et votre adresse postale avant que cette offre libérale soit discontinuée. Echantillons envoyés aussi contre quinze sous en timbre pour la poste. THE MILLER CO., Boîte 1999 Toronto, Canada.

LES TYPOGRAPHES

L'Union Typographique Jacques-Cartier No 145, a eu une réunion extraordinaire samedi soir. Le but de l'assemblée était l'adoption du rapport des délégués nommés pour voir les patrons au sujet de l'augmentation des salaire et la diminution des heures de travail. Avant la discussion du rapport, l'assemblée reçoit la visite de M. Donnelly organisateur de l'Union Typographique Internationale, qui encourage les typos dans le mouvement qu'ils ont entrepris et annonce que les démarches faites sont en très bonne voie. Après un vote de remerciements à l'organisateur, M. Donnelly, commence la discussion du rapport des délégués pour la question des salaires. Plusieurs patrons ont acquiescé à la demande faite par l'Union, et les délégués dans leur rapport ont annoncé qu'il avait avait été très bien reçu par les patrons.

Plusieurs membres ont pris part à la discussion qui a duré toute la soirée. Des patrons qui n'avaient pas encore répondu à la demande qu'ils ont accordée. Il y a encore quelques patrons qui ne se sont pas prononcés à envoyer un Paquet d'essai Gratis de CACHETS DE MILLER aux intéressés ce journal. Vous pouvez ainsi vous convaincre gratuitement des nombreuses propriétés qu'ils ont à satisfaire. Envoyez immédiatement votre nom et votre adresse postale avant que cette offre libérale soit discontinuée. Echantillons envoyés aussi contre quinze sous en timbre pour la poste. THE MILLER CO., Boîte 1999 Toronto, Canada.

LA JOURNEE DE NEUF HEURES

La journée de neu heures a fait le sujet l'autre jour, devant la commission judiciaire d'une audition publique de témoignages, claire de la législature du Rhode Island, à l'occasion de la présentation, par le député Edouard S. Lafayette, d'un projet tendant à l'établir.

UN ECHEC POUR LES OUVRIERS

Boston, Mass., 16 — Mercredi, au Sénat, un bon nombre d'ouvriers de fabriques, venus de New-Bedford et Fall River, ont suivi les débats sur le projet de loi relatif au travail supplémentaire, c'est-à-dire fait après les heures fixées par la loi.

Malgré l'éloquent plaidoyer du sénateur Morrison, de Fall River, en faveur de ce projet de loi destiné à protéger surtout les femmes et les enfants employés dans les manufactures la législation projetée a été repoussée par un vote de 15 contre 3.

A la chambre basse, le projet de loi accordant aux femmes du Massachusetts le droit de suffrage aux élections, a été rejeté par un vote de 132 contre 29.

M. Weeks, de Fall River, a contribué puissamment à la défaite du projet de loi.

Les apôtres du féminisme sont ou atterrés ou révoltés contre le manque de galanterie de nos législateurs.

QUE SIGNIFIE?

Nous lisons dans l'"Indépendant":

"Pendant qu'à Fall River les manufacturiers de coton se préparent à diminuer la production par le chômage de leurs employés, une nouvelle filature va être érigée à ces Bedford, une compagnie du Massachusetts septentrional se fait construire une annexe de dimensions considérables.

Que signifie ?..."

GREVE TERMINEE

North Brookfield, Mass., 16 — La grève des ouvriers cordonniers de la fabrique de chaussures Batchelier est terminée; les mécontents ont repris l'ouvrage bien qu'ils n'aient pas obtenu l'augmentation de salaire demandée.

MEFIEZ-VOUS DE CES DROGUES VENENEUSES

Que vous faites prendre parfois à votre cheval, pour lui donner une meilleure apparence. Vous détruisez ainsi la santé et la vie de votre animal.

—Le chef de police de St-Louis, menace des foudres de la loi ceux qui ne nettoieront pas leur trottoir. Le rouage commencera dans quelques jours à St-Louis.

—M. Charles Boissevain, consul-général des Pays-Bas est de retour d'Europe avec sa famille.

—Le Rév. Père Younan, de New-York, qui prêcha l'année dernière avec tant de succès une retraite à St-Patrice pour les protestants, commencera le même endroit.

28 avril prochain la prédication d'une nouvelle retraite du même genre, au même

EN CE QUI CONCERNE LES SCROFULES

Les scrofules sont généralement héréditaires. Peu de personnes en sont exemptes. Dans neuf cas sur dix, les enfants pâles, faibles et maladifs en sont atteints. Cependant, les scrofules se développent si lentement que généralement ils ne causent pas de dérangement apparent durant la période nubile. Pourtant les scrofules peuvent alors produire la dyspepsie, le catarrhe et une tendance marquée à la consomption, avant de se manifester en éruptions cutanées ou en gonflements glandulaires. Parmi les mille et un détails qui aggravent cet état il faut noter le manque d'exercice, la chaleur trop vive, le froid trop intense, l'air impur, la nourriture malsaine, l'eau contaminée enfin tout ce qui tend à vicier les fluides et à relâcher les solides.

Les signes précurseurs des scrofules sont les bosses, les abcès, l'inflammation des paupières, les maux d'oreille, le rachitisme, la pâleur, l'énervement, l'épuisement et la débilité générale.

Le fait est que la Salsepareille de Hood est la médecine des médecines pour les scrofules, chez les deux sexes, à n'importe quel âge. Elle agit directement sur le

Radway's Ready Relief

GUÉRIT ET PREVIENT
La Toux, le Rhume, les Maux de Gorge, la Grippe

L'inflammation des rognons, de la vessie, des intestins, les oreillons, les congestions de poumon, la courte haleine, le croup, la diphtérie, le catarrhe, le frisson.

L'application du Ready Relief sur la partie ou les parties affectées soulagera le patient. Dans un cas de

PNEUMONIE

ou dans l'inflammation des organes internes, ou des membranes muqueuses, provenant du froid, de l'humidité, etc., ne perdez pas de temps mais appliquez une flanelle imbibée de R. R. R. sur la partie affectée, dans presque tous les cas, l'inflammation s'arrêtera et le patient sera guéri. Pour plus amples informations voyez les directions qui entourent nos bouteilles.

NECESSITES DOMESTIQUES

"Je prends ma plume en main pour vous laisser à savoir la grande guérison opérée par votre médecine. Il y a quelque temps mon mari contracta une fièvre pulmonaire. L'attaque le saisit la nuit par un frisson. J'avais à la maison dans le temps une provision de médecine. Je lui frottai donc le dos et la poitrine avec le R. R. R. Pour le réchauffer et le stimuler, je lui en donnai à boire une cuillerée à thé dans un peu d'eau chaude; puis, environ trois quarts d'heure après, je lui donnai trois pilules de R. R. R. Quand le docteur vint le lendemain, il était beaucoup mieux. Le docteur me demanda ce que j'avais fait. Je lui racontai mon expérience. Il dit que c'était bien bon, en effet, et avoua que ces remèdes sont toujours efficaces. J'eus un autre cas. Mon petit neveu avait le croup. Je lui frottai la poitrine et la gorge et le dos avec le R. R. R. puis je lui fis prendre des doses d'heure en heure, je terminai le traitement par une dose de pilules. Le lendemain il était convalescent. Depuis trente ans j'ai employé cette médecine dans ma famille et parmi mes voisins et elle n'a jamais que je sache manqué son effet. Je vous serai bien obligée si vous voulez m'envoyer "False & True" je vous envoie ci-inclus des timbres-postes pour cela. Vous êtes libre de vous servir de ce témoignage comme il vous plaira.

"Mme ELIZA DUNN,
"Jacksonville, Morgan Co. Illinois."

MAUXET DOULEURS

Pour les maux de tête (soit bilieux ou nerveux), les maux de dents, névralgies, rhumatismes, lumbagos, douleurs et faiblesses dans le dos, l'épine dorsale, les rognons, le foie, la pleurésie, le gonflement des joints et les maux de toutes sortes, l'application du R. R. R. fera du bien immédiatement, et si on continue son usage, pendant quelques jours, effectuera une guérison permanente.

Première nuit sans douleurs depuis trois mois

"J'ai reçu le "Ready Relief", vendredi, le 11 courant, par l'express du soir; j'en fis usage à neuf heures et pour la première fois, depuis trois mois, j'ai passé une bonne nuit, sans souffrir aucune douleur. Je fis de nouveau usage du R. R. R. samedi et dimanche, matin et soir, avec le même résultat. J'avais un bras cassé, une épaule démise ou disloquée. Le Dr Bloom, de Schenevus, me l'avait remise, mais elle resta sensible et me fit souffrir jusqu'au jour où j'employai votre remède. Merci pour votre prompte attention.

Votre respectueux,
G. G. DOSE,
Maryland, Oswago, Co. N.Y."

Que le mal soit violent ou atroce, peu importe, les Rhumatisants, les Grabataires, les Infirmes, les Estropiés, les Névrhésiques, les gens nerveux ou épuisés par les intenses douleurs éprouvent un soulagement immédiat en faisant usage du

Radway's Ready Rliefe

50c la bouteille. En vente chez tous les pharmaciens. Faites attention et demandez "Radway's".

"FRANCE...D'ABORD"

Maison de refuge Française

La représentation de "France..... d'Abord" au Monument National, le 2 du courant, aura été à la fois un succès artistique et un succès financier. La recette brut s'élève à environ $875. Le président de l'Union Nationale Française nous prie de réitérer l'expression de la reconnaissance de la Société aux personnes qui ont bien voulu prêter le gracieux concours de leur talent, à celles qui se sont prodiguées pour placer les billets et au public de Montréal qui a si généreusement répondu à l'appel de la charité. L'Union Nationale Française tient aussi à remercier publiquement les journaux de notre ville qui lui ont ouvert leurs colonnes et les maisons J. W. Shaw et Cie et Edmond Hardy marchands de musique, qui ont fait don du travail que leur a demandé l'échange des billets.

LA RACINE DU MAL

Il se guérit lui-même de sérieux maux d'estomac

Un homme d'affaires, qui habite une des villes principales de l'Ouest, par un travail trop assidu, une vie trop sédentaire et un surmenage intellectuel outré, succomba finalement. La nature, lésée dans ce qu'elle a de plus précieux et de plus intime, se faisait payer une taxe onéreuse sous forme de maux d'estomac chronique. La digestion imparfaite causa l'irritabilité nerveuse qui rendit toute application au travail impossible, et en fin de compte, occasionna les douleurs de rognons et les maux de cœur.

Voici textuellement les paroles de cet homme:

"J'ai consulté à tour de rôle, tous les docteurs en renom, chacun d'eux semblait diagnostiquer mon cas parfaitement; mais tout de même ils échouèrent tous dans leur tentative et ne réussirent pas à restaurer mon appétit, ma digestion et ma vigueur primitive. Pendant deux ans j'allai aux stations balnéaires, aux stations sanitaires, j'abandonnai l'usage du tabac, du café et je finis même par renoncer à mon verre de bière quotidien, tains sacrifices.

"Mes amis m'avaient souvent conseillé d'essayer un remède patenté, de grand renom: les "Cachets de Stuart." J'avais même, maintes fois, parcouru les annonces concernant ce remède, mais sans y attacher d'importance, persuadé que nulle médecine patentée ne pouvait être efficace dans mon cas.

"Pour abréger cette longue tirade, j'avouerai, bien franchement, qu'un jour, dans un accès de désespoir, je décidai d'aller acheter une couple de paquets de ce remède, à la pharmacie la plus voisine. J'en pris deux ou trois cachets après chaque repas, et lorsque dans la journée je sentais des accès de vertige ou des nausées, j'en prenais de nouveau.

"A la fin de la première semaine, je fus surpris de noter un mieux sensible dans l'état de ma santé et de mon appétit, et avant la consommation des deux paquets j'avais la ferme conviction que les cachets antidyspeptiques de Stuart allaient effectuer ma guérison. Cette prévision se réalisa. Maintenant, je mange de tout, je digère mon café, je savoure mon londrès et personne ne se doute que la dyspepsie a eu matille à partir avec moi.

"Un curiosité toute légitime me porta à écrire aux propriétaires du dit remède, afin d'obtenir quelques informations sur le contenu des cachets. Ils répondirent que les principaux ingrédients qui le composent, sont: la pepsine aseptique, le diastase de mal, et d'autres digestifs qui aident la digestion, sans faire tort à l'estomac."

Les cachets digestifs de Stuart, ayant la propriété particulière de donner à l'estomac fatigué la chance de récupérer les parties affectées, les nerfs et tout le système s'en sentent et reçoivent le tonique qui fortifie, ainsi, en faisant un usage régulier des cachets de Stuart, on se passe facilement des traitements plus ou moins prolongés et des stations sanitaires.

Quoique les Cachets Dyspeptiques de Stuart n'aient fait leur apparition sur le marché que depuis un laps de temps relativement court, cependant tous les pharmaciens des Etats-Unis et du Canada, ceux même de la Grande-Bretagne les vendent et les considèrent comme une des préparations les plus populaires et les plus efficaces pour prévenir et guérir les maux d'estomac.

AU GESU

(Suite de la page 5)

"Il suffit pour constituer l'essence de la liberté;—et je ne fais ici que redire l'enseignement des grands auteurs—de la faculté de faire ou de ne faire pas un bien déterminé, ou de choisir entre un bien supérieur et un bien inférieur. Si elle consistait dans l'égale faculté de choisir le bien ou le mal, il en résulterait des conséquences que repoussent également la raison et la foi. En effet, il faudrait d'abord admettre cette conséquence qui répugne à la nature humaine, que plus l'homme serait parfait, moins il serait libre. Au contraire, il est certain que plus un homme dompte en lui-même par l'usage de sa liberté, les révoltes de la passion, plus il devient parfait; et que, plus il se perfectionne par cette victoire sur ses vices, plus il diminue en lui la faculté de choisir le mal, en agrandissant proportionnellement la faculté de choisir le bien.

"On a donc eu raison de conclure que la plus grande liberté se rencontre invariablement avec la plus grande sainteté. Nous ou croyons aux enseignements du Christianisme, nous savons que, par un privilège spécial, des âmes ont été confirmées en grâce—c'est-à-dire tellement fixées dans le bien que leur vouloir ne devait jamais embrasser le mal, les âmes cessaient-elles d'être libres? La Sainte Vierge, dont la volonté n'a jamais balancé entre le mal et le bien, n'était-elle pas libre? Jésus-Christ qui n'a jamais pu choisir le mal, manquait - il de liberté? Dieu, enfin, dont l'infinie perfection se rencontre dans l'unité de sa nature avec l'impuissance absolue de mal faire, Dieu n'est-il pas libre? Il faudrait alors dire que pour être infiniment bon, il est infiniment esclave,—tandis qu'en réalité, il est infiniment libre, précisément parce qu'il est infiniment bon et impuissant à choisir le mal.

VERS LA LIBERTE IDEALE

"Ce principe posé, il devient évident que plus nous nous rapprochons du type infini de la perfection, plus nous nous rapprochons de l'intime liberté. Et, si nous trouvons un homme tellement penché vers le bien par le poids de sa vie morale, que le mal lui répugne comme invinciblement, cet homme réalise en lui, ce qu'il y a de plus idéalement libre,—dans le sens le plus sublime du mot.

"Nou pouvons donc conclure de ces notions que la faculté de choisir le mal n'est pas de l'essence de la liberté, — c'est sa faiblesse, ce n'est pas sa force; c'est son péril, ce n'est pas sa puissance; c'est le principe de sa décadence, ce n'est pas celui de sa grandeur. Et cette décadence a commencé au paradis terrestre, le jour où pour la première fois, la désobéissance fit un choix fatal, et qui fut cause que depuis ce temps la volonté de l'homme incline au mal qu'il ne voudrait pas, se refuse au bien qu'il voudrait et suit un penchant d'esclave qui mène droit à toutes les servitudes."

Le conférencier démontre rapidement par l'histoire que c'est au Christianisme que l'âme humaine doit d'avoir reconquis sa vraie liberté et sa vraie dignité, ignorées par le monde payen, puis il continue:

"Cependant, il reste toujours à l'homme la puissance d'abuser de cette conquête et d'en perdre la jouissance. Plus l'homme abuse de son libre choix, pour se faire librement orgueilleux, librement avare, librement sensuel, librement égoïste, vicieux enfin, et plus il verifie en lui la parole terriblement claire de l'Esprit Saint: "Qui facit peccatum, servus est peccati." Celui qui fait le péché est l'esclave du péché. C'est ma conclusion dernière. Il me reste à l'appliquer.

"Regardez un peu dans vos souvenirs et dans vos vies" dit le conférencier, et il déroule un tableau terriblement fouillé, terriblement éloquent des suites du péché. L'un après l'autre, il montre l'avare, l'intempérant, le voluptueux, esclaves et prisonniers de leurs passions, leur sacrifiant tout.

LA LIB RTE PUBLIQUE

Dans la dernière partie de sa conférence, le Père Lalande a abordé le problème de la liberté publique.

"La liberté publique et nationale, dit-il, dérive de la liberté individuelle; et, quand la foi s'en va de la nation, il se passe en elle ce qui passe dans l'individu qui laisse aller sa foi." A grands traits il décrit l'immense élan du siècle vers la liberté, ses luttes sanglantes, ses déceptions amères, et, constatant l'effroyable désarroi où s'entrechoquent toutes nos idées, il s'écrie: "Ah! c'est que la liberté, quand elle n'est mise dans la lumière de la foi, montre toutes les vérités politiques comme à travers un prisme décomposant. Au lieu de la lumière une et blanche, qui laisse à tous les objets leurs véritables teintes, elle répand sur les choses et sur les principes les mille nuances du spectre solaire de la vérité qu'elle décompose."

"Dans toute cette émancipation, on semble avoir oublié que pour qu'un peuple soit libre, il faut qu'il soit gouverné dans le bien; et, pour qu'il soit gouverné, il faut qu'il soit gouvernable. Or, plus le peuple a de principes, de foi, plus il est gouvernable, et, par conséquent, plus il est libre. Sans la foi, au contraire, qui lui montre ses devoirs de citoyen, donnez-lui, si vous le voulez, toutes les libertés; déclarez avec emphase tous les droits de l'homme; faites-lui croire que par le suffrage universel, il se gouverne lui-même," — tout ne servira de rien, et l'orateur montre avec sa vibrante éloquence, l'horrible expérience de la société sans foi; les droits du chrétien violé, les travailleurs livrés aux coalitions financières, le suffrage devenu une marchandise, les querelles fratricides tuant le patriotisme, les trahisons parties de tous les sommets, tous les principes violés, la haine, le blasphème et la débauche trônant partout.

Il termine, cependant, par une parole d'espoir et par une prière. "O mon Dieu, s'écrie-t-il, rendez aux peuples aveugles, les lumières de la foi qui éclairent les voies de la liberté! Faites briller, pour les individus, comme pour les nations, cette lumière vive qui nous rendra tous libres sous votre autorité sainte, et permettra à toutes les volontés de se mouvoir sans embarras dans le bien, et pour le bien!"

PRESENTATION

Les amis de M. Arthur Tanguay, de l'Hôtel Riendeau, se sont réunis à son domicile, samedi soir, et lui ont présenté un superbe plateau en argent massif, rempli de billets de banque de 25 centins. Au nombre des personnes présentes MM. A. A. Longtin, A. Beauchesne, J. A. Tranquille, V. V. Béliveau, L. M. Desparois, A. Méthot, E. O'Leary, Jos. Cloutier, Nap. Mainguy, L. A. Côté, R. Guillemot, Alp. Huot, G. Ethier, J. A. Lescarbeault, H. Garceau, O. Fréchette, Réal Huot, M, et Mme Couette et Delle Dontaine.

La soirée s'est passée agréablement.

M. ALB. SABOURIN

Notre confrère et ami Albert Sabourin partira demain pour Oshawa, Ont., où il remplira les fonctions de secrétaire de M. Arthur Vincent, sculpteur de Montréal, qui vient d'être appelé en cette ville à la direction d'une vaste fabrique de plâtres.

SOREL ET SES ENVIRONS

M. Albert Beauchemin gagne sa cause contre diverses personnes, pour exploitation illégale d'un brevet d'invention

Autres jugements rendus par son Honneur le juge Fontains—Transactions immobilière—Ventes judiciaires etc. etc.

(Spécial au "Journal")

Sorel 16 — La grande retraite quadragésimale à St Joseph de Sorel, commencée dimanche dernier, se termine dimanche soir, le 17 du courant.

Cette retraite qui a été suivie par toute la paroisse avec une assiduité et un empressement dignes de tout éloge, a été prêchée par un père de la communauté des Oblats du Sacré-Cœur, établie depuis peu de temps à Swanton, dans le Vermont.

Le prédicateur, le Rév. Père Aubin, d'origine bretonne, est très éloquent; aussi ses sermons ont-ils été fort goûtés.

Nombre de prêtres étaient venus prêter le concours de leur ministère au bon curé de la paroisse, M. l'abbé Rivard. Mentionnons, le Rév. Père Z. D'ais, C.S.C., supérieur du collège du Sacré-Cœur; M. l'abbé Leduc, curé de Saint-Robert; Mgr Guilbert, curé de Sainte-Anne de Sorel, et son vicaire, M. l'abbé Séguin; M. l'abbé Mondor, ancien curé; M. l'abbé Resrosiers ancien curé; M. l'abbé Pierre Cardin, curé de Sainte-Hélène de Bagot; M. l'abbé L. A. Sénécal, curé de Saint-Thomas; MM. les abbés Cormier, Laviolette et Péloquin, de la cure de Sorel, vicaires.

—Mlle Victoria Vanasse, de Wickham, institutrice, a reçu du gouvernement provincial la somme de vingt dollars à titre de récompense pour l'excellente manière avec laquelle elle dirige son école.

—M. Antoine Bernier, de Saint-David d'Yamaska, l'un des grands propriétaires de cette paroisse, a disposé de tous les biens qu'il y possédait et est allé s'établir à Saint-Ephrem d'Upton.

—M. P. A. Jodoin, maire de Belœil, a été réélu, le 13 du courant, préfet pour la douxième fois, du comté de Verchères; M. L. A. Massue, maire de Varennes et M. Xiste Préfontaine, maire de Sainte-Marie, ont été nommés délégués, et M. Aimé Geoffrion, notaire, a été réélu secrétaire-trésorier du conseil de comté.

Dans le cours de l'assemblée à laquelle ont eu lieu ces élections, on a longuement discuté le projet de loi présenté à la Chambre des Communes, relativement à la culture du tabac canadien. L'assemblée s'est déclarée en faveur du projet.

—M. H. C. St Louis, avocat de Montréal, est venu à Sorel vendredi, pour affaires professionnelles.

—L'hon juge Fontaine a, vendredi, rendu jugement dans la cause d'Albert Beauchemin contre diverses personnes pour exploitation illégale d'un brevet d'invention dont il est propriétaire.

Le demandeur a eu gain de cause. M. J. B. Brousseau, C.R., occupait pour lui.

Dans une autre cause, celle de A. J. Bélanger vs Maher et Dame Gélinas et vir, opposante, l'honorable juge a déchargé le délibéré pour permettre aux parties de compléter leur preuve. Son Honneur est parti sur les 4 heures pour Montréal et St Hyacinthe.

—La cour de circuit a ajourné vendredi au mercredi, 20 mars courant.

—Le Rév. Fr. Landry, le nouveau supérieur du collège du Mont Saint-Bernard, s'est rendu mercredi à Saint-Hyacinthe, pour présenter ses hommages à Nos Seigneurs Moreau et Decelles et aux messieurs du séminaire.

—M. William Cournoyer, hôtelier, vient d'acheter de Mme Langevin, l'ancien hôtel Bourque, rue de la Reine, au prix excessivement minime de dix-huit cents dollars. Cet hôtel a subi en ces dernières années de très importantes améliorations, et est très avantageusement situé, a coûté plusieurs milliers de dollars. M. Cournoyer en prendra possession vers le premier mai prochain.

—M. Z. F. Vézina, représentant de la Cie Médicale Franco-Coloniale, a passé les derniers jours de la semaine à Sorel, dans l'intérêt de cette compagnie.

—M. Emmanuel Beauchemin, de Pierreville, est, nous regrettons de l'apprendre, tellement malade que son fils, M. Arthur Beauchemin, du bureau principal de la Cie de la Rive Sud, a dû être appelé auprès de lui. Nous faisons des vœux pour son rétablissement.

—Les jeunes amateurs du club St Laurent ont donné, jeudi, avec le précieux concours de l'orchestre Ste Cécile, à l'Académie de Musique, une très jolie soirée.

Les "Piastres Rouges", grande tragédie en trois actes de Charles LeRoy Villars, et "Les Brigands invisibles", comédie-bouffe en un acte de E. Bouly de Les Dain, ont été fort bien interprétées, la tragédie par MM. Edouard Clément, Achille Beauchemin, Napoléon Poirier, Louis Demers, Jos. Lacouture, Antonin Porthriand, Edouard Lizotte, Aristide Cartier, Ovide Gauthier, Napoléon Paul, Arthur Pagé, Philippe Paul, Alfred Paul, Alfred Maréguy, A. Dessert et W. Lavallée; la comédie, par MM. Aristide Cartier, A. J. Maréguy, Jos. Lacouture, Ovide Gauthier, Ed. Lizotte, Louis Demers, Arthur Pagé, W. Lavallée, Albert Dessert.

Tous savaient bien leurs rôles et ils ont su se montrer à la hauteur de leur tâche.

Nous devons toutefois mentionner spécialement MM. Edouard Clément, Archie Beauchemin, Napoléon Poirier et Ovide Gauthier, qui se sont réellement surpassés. Ces messieurs ont joué comme de vrais artistes et ils ont à mainte reprise été acclamés.

L'orchestre Ste Cécile a joué durant les entr'actes les morceaux suivants d'une manière admirable:

1. "Czardas", danse styrienne, G. Michiels.
2. "Language of Love", valse, P. Osfeld.
3. "Rose of Mexico", Jno. J. Dunn.
4. "Woodland whispers", A. Czibulka.
5. "Recreation march".

Ajoutons que l'Académie de Musique était littéralement remplie. Au premier rang se trouvaient l'honorable juge Fontaine, les messieurs de la cure, les directeurs et professeurs du Mont St Bernard et du Sacré-Cœur et la plupart de nos premiers concitoyens. Nous sommes heureux d'offrir aux messieurs du club Saint-Laurent, ainsi qu'aux membres de l'orchestre, nos sincères félicitations pour le magnifique succès de cette belle soirée.

—M. le magistrat Charles Dorion est allé cette semaine à Labelle, où plusieurs causes ont été instruites devant lui.

—Le "Courrier de Sorel" est le titre du nouveau journal qui vient de voir le jour à Sorel et que publient MM. Chenevert et Cie.

La nouvelle feuille est libérale. Elle a pour rédacteur M. C. A. Chenevert, député provincial de Berthier, et pour gérant, M. J. A. Chenevert, ancien administrateur du "Sorelois".

Le "Courrier de Sorel" entre dans la seconde année de son existence, ayant paru déjà une année durant en 1876. Il avait alors été fondé par M. Charles Dorion, le magistrat actuel du district.

Le "Courrier de Sorel" est bien imprimé et sa rédaction paraît d'être soignée. Sans partager ses opinions politiques nous lui disons la bienvenue.

—La "Gazette de Berthier" est maintenant imprimée à Sorel aux ateliers du "Courrier de Sorel" qui sont installés au rez-de-chaussée de la maison d'habitation de M. J. A. Chenevert, rue du Prince.

—MM. les abbés Pierre Cardin et L. A. Sénécal ont prêché cette semaine un triduum à Saint-Ours.

—M. Jos. Lafontaine, maire de Saint-Barthélemi, est à Sorel en visite chez MM. Guévremont et Fortier.

—MM. H. M. Patterson et Ed. C. Wurtele sont arrivés d'un voyage de quelques semaines dans l'Amérique du Sud, fait dans l'intérêt de la Cie Richelieu.

—La femme de M. A. A. Bruneau, député fédéral, est à Québec avec ses enfants, en visite dans sa famille.

—M. J. M. Ferris, l'agent de fret du Quebec Southern Railway, a passé une partie de la semaine à Sorel, dans l'intérêt de ce chemin.

—M. le Dr A. Cartier a pris possession comme locataire, de la jolie maison de M. Wm Boivin, située au coin des rues Ramsay et Provost.

—M. le shérif Pierre Guévremont vendra à la porte de l'église de Lanoraie, le 26 du courant, une terre située en la paroisse de Lanoraie, dans la concession de la Linière du Petit Bois d'Autray, et connue sous le No 887 du cadastre officiel de cette paroisse. Cette vente se fait à la demande du demandeur dans la cause de Gervais vs Ducharme.

—La dernière tempête et l'énorme quantité de neige tombée ces jours derniers, ont rendu impraticables les chemins de la campagne.

FONDS DE BANQUEROUTE

ENCORE UNE BONNE AUBAINE POUR NOS CLIENTS ET TOUTES LES DAMES ÉCONOMES

AUJOURD'HUI, le 18 courant, nous ferons l'ouverture de la Grande Vente du Fonds de Banqueroute de ALFRED VALIQUETTE, au montant de $10,000, à 50 cents dans la piastre. Il faut que le tout soit vendu d'ici au 1er avril, afin de faire place à notre importation du printemps qui nous arrive chaque jour. Nous vous invitons à examiner la liste de prix ci-dessous:

...Ouverture Aujourd'hui, le 18 courant...

Blouses! Blouses!

BLOUSES EN PERCALE, couleur foncée et pâle, 60c, pour..... 25c
BLOUSES EN PIQUÉ avec remplis, dernier goût, nuances assorties, $1.00 pour..... 50c

Jupes! Jupes!

JUPES EN PIQUÉ, coupe nouvelle, $1.00 pour..... 49c
JUPES EN TOILE valant $1.25 pour 49c
JUPONS EN MERCERIES, très joliment faits, $1.00 pour..... 49c

Corsets! Corsets!

CORSETS dans toutes les grandeurs, 45c, pour..... 25c
CORSETS en coutil français, devant droit, (straight front), prix régulier $1.00, pour..... 53c

Soies! Soies!

25 pièces de SOIE RAYÉE bleu et blanc, vert, blanc, 35c, pour..... 14c
500 verges de SOIE UNIE, couleurs assorties, 30c, pour..... 14c
200 verges de SATIN val. 35c, pour 14c
1,000 verges de SOIE, nuances foncées, seulement 40c, pour..... 19c

Etoffes à Robes!

50 pièces de magnifique BROCHÉ de couleur, 30c, mis en vente à... 14c
10 pièces de WHIP CORDE, couleur unie, 50c, pour..... 25c
60 pièces d'ETOFFE À ROBE, rayée et brochée, nuances claires et foncées; 50c, pour..... 25c
25 pièces d'ETOFFE À ROBE, fond noir avec fleur détachée, 60c, pour 25c
500 verges d'ALPAGA BROCHÉ noir, 40 pouces de largeur, 35c, pour... 19c
CRÉPON noir, 75c, pour..... 39c

Indienne! Indienne!

100 pièces d'INDIENNE foncée et pâle, grand choix de patrons; il y a dans ce lot des indiennes de 10 et 12c, le choix..... 5c
10 pièces d'INDIENNE grise valant 8c, pour..... 3c
2,000 verges d'INDIENNE pâle, couleur garantie, qualité extra, 12c, pour 6½c
600 verges de MOUSSELINE de couleur, pour robe, 12c, pour..... 5c
1,000 verges DUCK, couleur unie, bleu foncé, bleu pâle, noir et drab, 13c, pour..... 7½c

COTON! COTON!!

200 pièces de COTON CARREAUTÉ, couleur foncée et pâle, couleur garantie pour Robes et Tabliers, prix régulier 8c, mis en vente à..... 5c
COTON À TABLIERS, une verge de largeur, 12c, pour..... 7½c
50 pièces de COTON BLANC, une verge de largeur, prix régulier 8c, pour 5c
100 pièces de COTON JAUNE, 36 pcs largeur, valant 8c, pour..... 5c
5 pièces de COTON BLANC pour draps, 9-4, valant 30c. Prix de vente.. 20c

Flanelle et Flanellettes

25 pièces de FLANELLE GRISE, 27 pcs de largeur, valant 12c, pour ... 5½c
3,000 vgs de FLANELLETTE FONCÉE, couleur unie, 34 pcs de largeur, valant 10c, pour..... 4½c
50 pièces de FLANELLETTE PÂLE, patrons assortis, valant 8c, pour... 5c
45 pièces de FLANELLETTE FONCÉE pour Robes de Maison, valant 12c, pour..... 8½c
TOILE OXFORD pour Chemises, couleur foncée et pâle, valant 15c. Prix de vente..... 8½c

BAS! BAS!

250 doz de BEAUX BAS en cachemire, par côtes, tout laine; grandeurs: 8, 8½, 9 et 9½, valant 30c, pour ... 14½c
50 doz de BAS EN LAINE, pesanteur d'hiver, valant 35c, pour 19c
50 doz de BAS EN CACHEMIRE unis, très pesants, valant 40c, pour..... 25c

Département de Merceries

200 doz de POIGNETS en couleur, pour hommes, sacrifiés, la paire..... 2c
100 doz de COLLETS en couleur, pour hommes, mis en vente, la doz... 15c
10 doz de CORPS EN LAINE Union, gris uni, valant 50c, pour 29c
Quelques douzaines SEULEMENT de CORPS EN COTON, valant 25c. Prix de vente 10c

TWEEDS! TWEEDS!

25 pièces de TWEEDS, patrons assortis, valant 35c, pour 19c
20 pièces de TWEEDS tout laine pour habillements et pantalons, valant 50c, pour..... 25c
SERGE NOIRE vénitienne, tout laine, valant $2.00, pour..... $1.19
SERGE NOIRE fini Cork Screw, tout laine, valant $1.75, pour 89c

Braid et Miret

10,000 verges de MIRET NOIR, valant 5, 6, 7 et 10c, le choix..... 1c
5,000 PAPIERS D'EPINGLES..... 1c

VELOURS EN SOIE

250 verges de VELOURS en soie de couleur nuancée bleu pâle, bleu foncé, rouge cardinal et blanc, valant $1.00, pour 25c

TAPIS ET PRELARTS

Nous avons dans le stock de M. A. Valiquette, une grande quantité de TAPIS et PRELARTS, que nous n'avons pas eu le temps de marquer; nous les mettrons en vente, le 25 courant, à 50 cts dans la piastre.

La Maison NORMANDIN,

GRAND MAGASIN DEPARTEMENTAL,
1531 et 1533, rue Notre-Dame, coin de la rue Gosford,

ARGENT COMPTANT. — UN SEUL PRIX.

A TRAVERS LES BOIS FRANCS

Mort d'une nonagénaire à Richmond—Projets de chemin de fer—Assemblées de conseils de comté—Etc., etc.

(Spécial au "Journal")

16 mars

Mme Hémond, mère de M. Jean-Bte Hémond, de Richmond, est morte ces jours derniers à l'âge avancé de 95 ans.

—Le projet de chemin de fer entre Lime Ridge et Arthabaska ne sera nullement affecte par le nouveau projet d'une ligne devant s'étendre de Lime Ridge à Québec. Les pères de cette dernière entreprise ont comparu mercredi devant la commission des chemins de fer, à Québec, où ils n'ont guère rencontré d'opposition.

Afin de faire disparaître toute sorte de malentendu, la clause suivante a été ajoutée au bill, à la demande des députés de Wolfe et d'Arthabaska: "Les droits et privilèges accordés à la compagnie du chemin de fer d'Arthabaska, par 62-63 Vict., chap. 51, ne sont pas affectés par la présente loi."

Du reste les actionnaires de la nouvelle compagnie Wolfe, Lotbinière et Mégantic sont loin d'être opposés au projet qui nous intéresse particulièrement. La ligne entre Lime Ridge et Arthabaska, passant par Ham-Sud, réduirait de douze milles la longueur du chemin à construire pour aller à Québec. Ces projets n'en font donc virtuellement qu'un, en tant que les 12 milles en question sont concernés.

—Le conseil municipal du conseil du comté de Mégantic a eu lieu le 13 du courant à Inverness, sous la présidence de M. James A. Wallace, préfet.

L'élection des officiers a donné le résultat suivant: M. James Wallace, réélu préfet; M. M. Alfred Brisson, réélu; M. J. J. Rousseau a été continué dans sa charge de secrétaire-trésorier. M. Alphonse Gravel, avocat de Plessisville, a été choisi comme procureur du conseil à l'unanimité.

—Il nous faut croire que la loi des licences n'est pas très scrupuleusement observée à Magog. Mardi les hôteliers de cette ville, représentant quatre établissements, ont été condamnés chacun à $30 d'amende et les frais pour vente de boisson le dimanche. Ils s'étaient reconnus coupables. Un marchand en gros de liqueurs de la même ville a été condamné à $75 d'amende et les frais pour avoir permis des consommations de boissons enivrantes dans son magasin.

—Des voleurs se sont introduits nuitamment dans le magasin de M. Louis Roy, de Windsor Mills la semaine dernière et ont enlevé des chaussures et des provisions valant une quarantaine de piastres. Une partie des articles volés ont été retrouvés dans des maisons suspectes. Vers le même temps des voleurs essayèrent de pénétrer dans la demeure de M. J. Curtis, qui s'éveilla à temps pour jeter le cri d'alarme, au bruit que firent les coquins en levant un chassis.

—On se prépare à South Dudswell, à fouiller le roc, et à Westburg, à laver le sable d'un ruisseau, pour en retirer de l'or. Les opérations commenceront au printemps et seront dirigées par la Dominion Mining Co.

—Le conseil du comté de Shefford s'est réuni à Waterloo ces jours derniers. Etaient présents les maires Massé, de Roxton Falls; Bourbonnière, du canton de Roxton; Savage de Stukely-Sud; Maguire, de St Joachim; Hayes, de West Shefford; Gazaille, de Milton; Bachand, de Ste Valentienne; Choinière, de Saint-Alphonse; Lamarche, de Ely-nord, et Robin, de Stukely-nord.

Après lecture et adoption du procès-verbal de la dernière séance, on procéda à l'élection des officiers: Préfet, John Massé, réélu; délégués, le préfet et les conseillers Savage et Choinière; auditeur, H. E. Allen. M. J. R. Tartre, notaire, a été retenu dans sa charge de secrétaire-trésorier.

—Dimanche un bon nombre de Forestiers Catholiques de Waterloo, avec leur chef, l'abbé P. Darche, sont allés à West Shefford où ils ont initiés un grand nombre de membres aux secrets de l'ordre.

—M. John Ainsley, de Kimberley, (Mégantic) était à travailler au nouveau pont que la municipalité de cette localité fait construire, lorsqu'il tomba lourdement sur la glace, s'infligeant de sérieuses blessures. On s'empressa de le relever et de le conduire chez lui. M. Ainsley devra garder longtemps la maison.

—Le conseil municipal d'Inverness s'est réuni sous la présidence de M. James Wallace. Une somme de $100 a été votée pour le paiement de la charte du chemin de fer projeté de Lime Ridge. Espérons que les municipalités voisines agiront de la sorte.

NE PEUT PAS ÊTRE BATTU —M. D. Steinbach, de Zurich, écrit: "J'ai fait usage de l'Huile Electrique du Dr Thomas, dans ma famille, depuis plusieurs années, et je puis sûrement dire qu'elle ne peut être battue pour guérir le croup, les coupures récentes et les entorses. Mon petit garçon a eu plusieurs attaques de croup, et une dose de l'Huile Electrique du Dr Thomas a suffi pour le guérir parfaitement. Je prends grand plaisir à la recommander comme remède de famille et je ne voudrais pas en manquer dans la maison.

E. W. Grove

Cette signature est sur chaque boîte des vraies Tablettes **LAXATIVE BROMO-QUININE**, le remède qui **guérit le rhume en un jour.**

A NOTRE-DAME

Le cinquantenaire de l'Union de Prières

Le cinquantième anniversaire de la fondation de l'Union de Prières a été hier soir le motif d'une solennelle démonstration à Notre-Dame. L'assistance était littéralement immense et l'illumination du vaste temple était aussi bien faite pour graver dans les cœurs le souvenir de cette cérémonie.

Mgr Rozier a encore une fois été mis à contribution et a fait les frais de la réunion. Prêchant devant les membres des associations pieuses, il leur a donné le modèle de la bonne mort en racontant les phases diverses de la vie de saint Joseph.

L'époux de la Vierge avait reçu du ciel l'ordre "Accipe puerum et vade." Et il allait avec une obéissance que le libre raisonnement a ridiculisé, avec une souffrance continuelle née des dangers attendant l'Enfant, avec le bonheur de protéger sans cesse cet enfant.

La Saint-Esprit parle à Marie. La Vierge n'ose pas confier à son époux la confidence de Dieu même. Puisque le ciel a voulu, que le ciel aussi fasse comprendre cette volonté à l'époux. Et Joseph comprend. Il prend l'Enfant et se met en route: "Accipe puerum et vade." Il avait un toit et des troupeaux; Marie, fille de David, avait aussi un toit, des vignes. Ils laissent tout pour recevoir l'Enfant-Dieu dans une étable. La politique du pays dirige ensuite ses oppressions sur Joseph. Hérode veut tuer l'Enfant. Commença le voyage en Egypte, à travers le désert, puis le retour non moins pénible. Jésus s'égare, Joseph souffre toujours.

L'orateur nous fait le poétique tableau, simple et touchant comme une page d'évangile, de ce que dût être la vie familiale de Jésus, de Marie et de Joseph et nous fait ensuite assister à la mort sainte et bienheureuse du chef de cette divine famille. Il compare le bonheur de cette mort à la souffrance de la vie de saint Joseph et par des rapprochements qui lui sont caractéristiques, Mgr Rozier indique le remède à la vie misérable.

Accipe puerum et vade! Prenez l'Enfant et allez! Allez devant vous; laissez-vous déshériter; laissez les rois et les empereurs commander des massacres, fuyez en Egypte, travaillez de la hache et du rabot, mais gardez l'Enfant! Au milieu des tortures, des angoisses, des traverses de la vie, réconfortez-vous du vin et du pain de l'Eucharistie, gardez l'Enfant et ne redoutez point la mort!

Il est dommage que Mgr Rozier fût aussi enroué hier soir. Plusieurs de ses beaux mouvements furent coupés par une malheureuse toux impossible à réprimer. Ses efforts pour terminer son sermon dénotent assurément beaucoup de conscience chez Mgr Rozier, mais guère de prudence, car il s'est mis hier dans un état dont il aura peine à se rétablir avant deux ou trois jours.

Avec une munificence extraordinaire, le chœur des dames et des jeunes filles de Notre-Dame a chanté un salut solennel qui suivit le sermon. Près de deux cents voix conduites par la magique baguette de Mademoiselle Delima Franchère, nous firent entendre les beaux hymnes de Riga, avec solis de Madame A. Desmarais, Houde, de Mlles R. Rondeau, Guénard et autres.

A l'orgue, M. le professeur Dussault exécuta le "Prélude en mi" de Hagg et la grande te majestueuse "Finale" de Widor.

PROGRAMME

De l'Assemblée de l'Association de charité de Montréal

Tel sera le programme de l'assemblée publique de l'Association de Charité, convoquée pour le 18 du courant, à 8 h. 15 p. m., au Royal Victoria College, rue Sherbrooke:

1o Discours d'ouverture, par le Président, l'hon. George A. Drummond.

2o Ex

AVIS

Prière à nos correspondants de se rappeler que tout ce qui regarde la rédaction, doit être adressé REDACTION "Le Journal," Montréal.

Cela pour éviter tout retard dans la publication.

OBSERVATIONS METEOROLOGIQUES

Bureau météorologique, Toronto, 17, 8 a.m.—Le temps a été généralement beau et plus doux aujourd'hui, dans la plus grande partie du pays d'Ontario aux provinces maritimes et, modérément froid dans le Manitoba. Une perturbation modérée s'avance des états de l'ouest; ce qui indique un temps changeant dans Ontario mardi.

Températures minima et maxima:

Victoria, 40-52; Kamloops, 38-52; Calgary, 30-38; Qu'Appelle, 12-46; Winnipeg, 6-28; Port Arthur, 12-26; Parry Sound, 14-00; Toronto, 24-40; Ottawa, 8-32; Montréal, 10-28; Québec, 4-28; Halifax, 14-38.

Probabilités:

Vallée d'Ottawa et Haut St Laurent—Beau et doux.

Bas St Laurent et Golfe—Beau et plus doux.

LE DEUXIEME CONCERT ALBANI

Salle comble aux deuxième comme au premier concert Albani, au Windsor Hall. L'auditoire a fait à la célèbre artiste un accueil des plus sympathiques, bien qu'elle donnât, dans son chant sinon dans sa démarche, des signes visibles de fatigue. Chaque fois qu'elle a paru sur la scène Madame Albani a été frénétiquement applaudie; elle est revenue plusieurs fois en rappel pour nous chanter, entre autres choses, l'"Ave Maria", de Gounod. Son accompagnateur, M. Watkis, s'est surpassé.

Mademoiselle Foster, une très charmante artiste, a, elle aussi, remporté un succès considérable. M. Nachez, le violoniste, a bien joué. M. Powell chante froidement et M. Brossa joue de la flûte correctement.

Voici le programme:

Duo—"Rondo brillant" en B mineur ..... Schubert

Violon et piano

M. Nachez et M. Watkis.

Air—"Trompeter von Sakkingen". Nesler

M. Douglas Odwell

Chanson—"Hushsen" ..... A. Needham

Mlle Muciel Foster

Solo de violon—"Légende" ..... Wieniawski

M. Tividar Nachez

Récit et Aria—"Ah, fors e lui" (La Traviata) ...Verdi

MADAME ALBANI

Solo de flûte—"Fantaisie sur la Juive" ... Halévy

M. F. Brossa

Duo—"La ci darem" (Don Giovanni) ..... Mozart

Madame Albani et M. Powell

Chanson—"The Spring has come" ..... M. V. White

Mlle Foster

Air—"Angels ever bright and fair" .Handel

MADAME ALBANI

Solo de violon—"Danse Hongroise" ..... Nachez

M. Tividar Nachez

Solo de flûte—"Andante Religioso" ..... Demerserman

Solo de flûte—"Allegretto" ..... Godard

M. Brossa

Chansons—a "All throught the night" ..... Vieux chant gallois

Chansons—b "Chant vénétien" ..Bemberg

MADAME ALBANI

Duo—"The Lover and his Lass" Walthew

Mlle Muriel Foster et M. Powel,

M. Powell devait chanter la chanson de Toréador, mais ce numéro a été supprimé. Seule, Madame Albani a chanté en français, ce qu'elle n'a fait, d'ailleurs, qu'en rappel.

L'ACCIDENT DE ST-POLYCARPE

Lumsden succombe

George Lumsden, l'ingénieur du train qui a déraillé à la jonction à St-Polycarpe, jeudi dernier, est mort de ses blessures samedi soir à l'Hôpital Général.

L'enquête du coroner, demain, révélera la cause de cet accident, qui, d'après les renseignements donnés hier soir au reporter du "Journal", est dû au mauvais service des aiguilleurs.

Mme Lumsden est arrivée à Montréal de Smith's Falls, samedi après-midi, quelques minutes avant la mort de son malheureux mari.

POUR LES PERDRIX

Le bill de prohibition de la chasse

Une assemblée d'hôteliers, de commerçants et de citoyens intéressés au bill de prohibition de la chasse de la perdrix, a eu lieu hier à l'Hôtel Riendeau.

On a discuté et on a protesté contre la conduite de certaines gens qui ne sont aucunement intéressés à la passation de ce bill, mais qui voudraient se fourvoyer parmi les commerçants et faire de l'espionnage pour le compte de certains entremetteurs américains qui font une désastreuse contrebande de gibier canadien.

Le prix des perdrix est moins élevé de nos jours qu'il l'était il y a quelques années. Ce gibier abonde dans toute la province. Bien plus, les trois quarts de l'approvisionnement vient d'Ontario où il y a une loi restrictive depuis deux ans. Cependant, les commerçants n'ont aucune difficulté de faire exécuter des commandes de 900 à 1,600 couples de perdrix.

Les cultivateurs du fin fond de la campagne qui ont, jusqu'aujourd'hui, vécu l'hiver du produit de leur chasse, voient avec appréhension la passation d'un tel bill et demandent protection.

Plusieurs journalistes étaient présents à l'assemblée d'hier et ont suivi les débats avec intérêt.

M. Camille Piché ira à Québec, aujourd'hui, porteur d'une requête signée par mille citoyens. M. Lane, de Québec, défendra la requête devant la Chambre, de concert avec M. Piché.

ENQUETE

Le coroner instruira une enquête, ce matin, sur la mort du pompier Dumas, qui est tombé victime du devoir samedi matin au feu de la rue St-Sulpice.

FRANCOISE PREND DU MIEUX

C'est avec plaisir que nous apprenons que Mlle Barry (Françoise) prend un mieux sensible à l'hôpital Victoria.

Quoique bien malade encore elle est maintenant hors de danger.

DOUCES DANS LEUR ACTION—Les Pilules Végétales de Parmelee sont douces dans leur action. Elles ne causent pas de coliques dans l'estomac, ni de dérangements, comme tant d'autres le font. C'est pourquoi les plus délicats peuvent en prendre sans crainte de résultats désagréables. On peut aussi les administrer aux enfants sans les exposer aux tourments qui résultent de l'usage de pilules préparées avec moins de soin.

LES IRREDUCTIBLES

Les échevins Ouimet et Wilson votent contre le projet d'un hopital civique en deux sections

La Commission d'Hygiène s'est divisée comme suit, sur la question de recommander au Conseil la construction d'un hôpital civique en deux sections:

Affirmative — Les échevins Ames, Robertson, Ricard et Lespérance.

Négative—Les échevins Ouimet et Wilson.

DONS PRINCIERS A McGILL

Les demoiselles Dow souscrivent $75,000 pour la fondation d'une chaire d'économie politique

Sir Wm C. Macdonald donne $150,000 pour la réorganisation de la Faculté des Arts

Les demoiselles Dow, du Beaver Hall Hill, ont donné $60,000 à l'Université McGill pour la fondation d'une chaire d'économie politique qui portera le nom de William Dow.

Sir William C. Macdonald, le même qui se laissa poursuivre en dommages, il y a quelques années, à la suite d'un accident arrivé à sa fabrique de tabacs, a envoyé à la même institution un chèque de $150,000 pour la réorganisation de sa faculté des arts — en particulier des cours d'histoire, de philosophie, de langues modernes, de science politique.

W. Paul Lafleur devient professeur-conjoint de littérature anglaise; le Dr Herrman Water, professeur de langues modernes.

$175 PAR HOMME

La cavalerie Strathcona touche une paix supplémentaire en arrivant au Canada

En arrivant au pays, chaque chevalier de la troupe Strathcona a touché $175, montant de la différence entre la solde promise par lord Strathcona, 75 cents, et la solde payée par le gouvernement impérial en Afrique australe, un shelling et deux deniers. C'est M. F. W. Taylor, de la Banque de Montréal, qui a fait ces paiements.

LE DUEL CASTELLANE RODAYS

Tous deux tirent avant le signal

Rodays fait feu le premier. Il manque son adversaire qui le blesse à la cuisse droite

Paris, 17.—Le duel au pistolet entre le comte Boni de Castellane et M. de Rodays, a eu lieu hier après-midi. M. de Rodays a été blessé à la cuisse droite au premier coup. Le combat a été arrêté immédiatement. M. de Rodays a perdu beaucoup de sang, mais sa blessure n'est pas grave. Le duel s'est passé avec la plus grande correction de part et d'autre.

Le secret de la rencontre avait été fort bien gardé et seuls les témoins connaissaient l'emplacement où les adversaires devaient être mis en présence.

Le duel a eu lieu au Parc des Princes, près du Bois de Boulogne.

Les armes apportées dans des boîtes scellées furent tirées au sort. Le comte de Dion fit connaître les règles du tir au pistolet au commandement, pendant que les adversaires relevaient le col de leur habit attendant le signal dans le calme le plus absolu.

—Etes-vous prêts demanda le comte de Dion.

—Oui, répondirent les adversaires.

—Feu! un, deux, trois. Entre le commandement de un deux, M. de Rolays déchargea son arme. Deux! avait à peine été prononcé que le pistolet du comte Boni partait et M. de Rodays frappait sa main contre sa cuisse droite et s'écriait: "Je suis blessé!" Les témoins se précipitèrent sur lui et le portèrent sur le côté de la route où les chirurgiens pansèrent sa blessure.

Le comte Boni s'approcha et lui demanda: M. de Rodays, souffrez-vous?

—Pas trop' fut la réponse. Le comte tendit la main à son adversaire qui l'accepta.

Le docteur Blum espère que la balle pourra être extraite après deux ou trois jours.

Dans la soirée, le comte fit prendre des nouvelles de son adversaire, par son secrétaire. On lui répondit que l'état du blessé était satisfaisant.

M. BOUCHRD CANDIDAT

D'après un article publié par un journal du dimanche, nous sommes porté à croire que M. le notaire Amédée Bouchard est candidat à la position de "registrateur" en remplacement de feu M. Auger.

ELECTIONS A MAISONNEUVE

Des élections municipales ont lieu aujourd'hui à Maisonneuve. La vigueur de la lutte qui se terminera ce soir nous fait prévoir une votation active.

HUDON, HEBERT ET CIE

Nos lecteurs liront dans une autre page l'annonce de la maison Hudon, Hébert et Cie, avertissant le public que par suite de l'incendie qui a détruit leur établissement, les bureaux de ces messieurs seront dès demain ouverts au No 1625, rue Notre-Dame (édifice Roy) où les affaires reprendront leurs cours sans aucune interruption.

LE PATRIOTIC FUND

Ottawa, 17. — A une assemblée du comité exécutif de la Canadian Patriotic Fund Association, qui a eu lieu au bureau de Son Excellence le Gouverneur-Général, hier, il a été décidé que, attendu que la South African Constabulary est une organisation impériale permanente et distincte, ses membres ne soient pas compris dans la liste de ceux pour qui ce fonds a été créé.

Il a aussi été décidé de continuer, comme avant, d'aider les hommes des contingents canadiens qui sont restés en Afrique et qui ont rejoint les Howard's Scouts, Herbert's Horse, Kitchener's Horse, South African Horse ou autres corps semblables.

PERSONNEL

L'honorable sénateur Forget et sa famille, qui sont actuellement à Nice, seront à Paris le 21 mars prochain. Les distingués voyageurs visiteront plusieurs villes de France et de la Suisse avant leur retour au pays.

Un journal anglais de Montréal dit que l'hôpital de l'Ouest se trouve actuellement en face d'un déficit de $8,000.

Le trésorier, M. E. P. Heaton, a démissionné et a été nommé trésorier temporaire.

L'assemblée annuelle des directeurs de l'institution aura lieu en mai prochain.

L'Affaire Deroulede-Buffet

L'INCIDENT EST CLOS

En présence d'empêchements matérieux et moraux, les témoins estiment que l'honneur est sauf sans combat

Déroulède est mécontent de ses témoins.—"Cette affaire n'est pas enterrée," déclare M. Buffet

Lausanne (Suisse), 16. — Le duel qui devait avoir lieu aujourd'hui entre M. Paul Deroulède et M. André Buffet a été abandonné à cause de l'intervention des autoqui ont publié un décret expulsant de Suisse les deux adversaires.

Les témoins ont alors décidé qu'il était impossible d'éviter l'intervention de la police et que la querelle avant une origine politique l'honneur des principaux intéressés n'était pas concerné.

Pendant toute la soirée d'hier, des agents ne se sont pas éloignés un seul instant de MM. Buffet et Déroulède et de leurs témoins.

A minuit, les témoins se sont réunis et ont rédigé la déclaration suivante:

"Conformément à notre convention du 12 mars, les quatre témoins qui se sont réunis à Lausanne, après avoir pris les précautions les plus minutieuses pour garder le secret sur la rencontre des deux exilés. Tous les arrangements étaient faits pour que les adversaires fussent mis en présence vendredi matin, quand un double décret d'expulsion leur a été communiqué, sous menace d'arrestation. L'hôtel où nous séjournons est cerné et nous sommes obligés de reconnaître le fait que, désormais, quoi que nous fassions pour essayer que la rencontre ait lieu, nous trouverons quelque empêchement.

"Le duel avait une origine exclusivement politique et a mis en antagonisme le républicain plébiscitaire, M. Paul Déroulède, et le royaliste, M. André Buffet, qui ont par la suite été amenés sur le champ d'honneur pour affirmer leurs divergences politiques. Dans ces conditions matérielles et morales et en présence d'un cas de force majeure, les soussignés estiment leur honneur sauf et déclarent l'incident clos.

"de Cassagnac.
"de Ramel.
"Barrès.
"Devilliers."

Le décret ordonnait aux duellistes et à leurs témoins de quitter le territoire suisse avant huit heures, vendredi matin.

M. Déroulède est parti pour Milan et M. Buffet pour Bâle, ce matin, accompagnés tous deux par des agents.

M. Déroulède a fait part à ses témoins, en termes sévères, de son mécontentement. Dans un entretien, il a déclaré qu'il avait été mis dans une fausse position. Il a dit qu'il voulait échanger des balles avec le royaliste et qu'il déplorait que le duel n'ait pas eu lieu.

Avant de partir il a eu une vive discussion avec le chef du service de la sûreté qui l'avait menacé de l'arrêter s'il restait dans les limites fixées dans l'ordre d'expulsion.

M. Buffet a refusé de discuter les termes de la déclaration faite par les témoins, mais il a dit: "Je garantis que le parti royaliste ne restera pas compromis par la déclaration de M. Déroulède. Je serai incapable de garder le silence. Autrement ce serait dire qu'un nom fameux m'a été donné qet que je me suis incliné devant la révélation."

LA CONFLAGRATION DE SAMEDI

Touchante narration de la mort du pompier Dumas par son confrère Gagnon

La combustion spontanée serait la cause de cet incendie

On attribue à la combustion spontanée l'incendie qui a, samedi matin, détruit la maison de produits pharmaceutiques Leeming Miles & Son, et si grandement endommagé l'établissement d'épiceries Hudon, Hébert et Cie.

L'indicateur des incendies donna l'alarme à 4.45 samedi matin; deux minutes plus tard les pompiers étaient rendus rue St-Sulpice.

Le chef Benoit arriva un des premiers et vit les flammes enveloppant l'édifice Leeming.

Il eut une courte consultation avec les sous chefs réunis autour de lui et donna ses instructions.

Le pompier Dumas et deux de ses compagnons étaient en face de la porte d'entrée. Le mur s'écroula abec fracas sur le sol.

Dumas ne put fuir et une énorme masse de briques de poutres enflammées et de débris s'abattit sur lui, lui fracassant la tête.

Ses braves confrères, risquant eux-mêmes à la mort volèrent au secours du malgeureux qu'ils retirèrent de dessous les décombres. Il expira en arrivant à l'hôpital Général.

M. Henry Miles est président du Board of Trade, qui vient d'être détruit dans un terrible incendie. Cette maison est universellement connue à Montréal.

Quant à MM. Hudon, Hébert et Cie, le nom de leur établissement est répandu dans toute la puissance.

Une seule pompe à incendie a rendu de véritables services c'est la "Lafrance", au dire du chef Benoit.

Tout le monde est unanime à dire que n'eût été le sang-froid et l'intelligence du chef Benoit, en cette circonstance, Montréal aurait aujourd'hui à déplorer la plus grande conflagration qu'on n'a jamais vue. Cette phrase n'est pas ici pour l'effet. Un représentant du "Journal" a vu le chef Benoit réparer des accrocs dans les boyaux d'incendie, avec des vieux chiffons.

Ceux qui ont vu nos pompiers samedi matin, sont unanimes à déclarer que leur service a été sans reproche, mais que la ville de Montréal ne donne pas au chef Benoit les armes nécessaires pour combattre un incendie.

Il y a longtemps que le peuple crie: "donnez-nous des boyaux à incendie. Il n'y en a plus que 5,000 pieds en mauvais état, et il en faudrait au moins quinze mille."

Le pompier Maxime Gagnon raconte ainsi les circonstances de la mort de Dumas:

"Dumas et moi étions à lancer un jet d'eau sur l'édifice Leeming, Miles & Cie. Dumas tenait la lance. Tout-à-coup, nous entendîmes une terrible détonation, et levant la tête, je vis le toit qui s'effrondait. Je criai: "prends garde."[!]

Je partis à la course et Dumas me suivit. Une brique me frappa à la jambe et je tombai. Dumas tomba sur moi, sur le côté gauche.

Alors le mur de brique s'affaissa.

Alors le mur s'affaissa ensevelissant Dumas dont le corps protégea mes jambes, qui eussent indubitablement été broyées. Je me levai péniblement retirai mon compagnon de dessous les débris mais il était méconnaissable. Sa figure était horriblement écrasée. Lorsqu'on le plaça dans l'ambulance il avait à peine un souffle de vie.

Les pompiers, Jack Thomas, Richard Bennett, et Pierre Gagnon ont échappé miraculeusement à la mort. Ils sont à l'hôpital.

Le chef Benoit a vu la mort de très près.

M. Miles est absent de Montréal.

Selon les estimateurs, les pertes s'élèvent à 237,000 réparties comme suit:

Leeming, Miles & Cie	50,000
Hudon Hébert	120,000
E F. Walter	25,0000
W.V. Dawson	2,0000
Neagher Btos.	2,000
Les religieuses de l'Hôtel-Dieu, propriétaires de l'édifice Leeming Miles	25,000
Pertes de la même communauté, édifice Hudon, Hébert	10,000
La même communauté, édifice NMeagher, Dawsons	3,000
Total	237,000

Les pompiers ont travaillé toute la journée de samedi à étouffer l'incendie qui couvait dans les décombres des édifices Hudon et Hébert.

Vers six heures de l'après-midi les pompiers quittèrent la scène de l'incendie.

Les assurances sont ainsi réparties.

HUDON, HEBERT & CIE

Commercial Union	25,000
Caledonia	$20,000
Connecticut	10,000
Liverpool, London & Globe	7,000
London Assurance	23,000
Manchester	10,000
North British & Mercantile	30,000
Northern	15,000
Norwich Union	20,000
North America	15,000
Phenix de Brooklyn	10,000
Phoenix de London	15,000
Queen	10,000
Royal	45,000
Scottish Union	20,000
Total	$275,000

LEEMING, MILES & CIE

Aetna	$ 6,000
British America	5,000
Guardian	$11,000
Lancashire	2,600
Manchester	6,000
North British and Mercantile	10,500
Phœnix of London	500
Royal	12,000
Sun	6,500
Total	$60,000

W. V. DAWSON, & CO.

Alliance	$ 5,000
British America	8,000
British America	8,000
Caledonian	19,000
Commercial Union	4,000
London Assurance	10,000
Manchester	4,000
London Assurance	10,000
Northern	10,000
Norwich Union	4,000
Ottawa	5,000
Union	10,000
Total	$85,000

Les religieuses de l'Hôtel-Dieu ont des assurances de $50,000A sur leurs propriétés.

UN DEBIT DE BOISSON POUR CHAQUE GROUPE DE 64.1 PERSONNES

Le tableau suivant, tiré du "Herald", indique la proportion d'adultes mâles pour chaque débit de boisson, dans les différents quartiers de Montréal:

Centre	4.3
Ouest	7.1
Est	15.5
Ste-Anne	46.7
St-Denis	50.3
St-Louis	60.1
St-Jean-Baptiste	66.4
St-Laurent	67.1
Hochelaga	68.0
Ste-Marie	78.0
St-Gabriel	84.7
St-Jacques	86.7
St-Antoine	107.6

Pour toute la ville de Montréal, la proportion est de 64.1

TOUJOURS LE FEU

Une femme horriblement blessée dans un incendie, rue Saint-Charles Borromée

Vers 1.05 ce matin, un représentant du "Journal," passant d'aventure rue Craig, près St-Charles-Borromée, entendit ici cris de "Au feu! au feu!"

Dans une lucarne, un homme, demi-vêtu, appelait au secours au milieu d'une nuage épais de fumée.

L'alarme fut promptement donnée. Durant ce temps-là, trois jeunes gens qui passaient par là, attirés par les cris provenant de l'intérieur du logis, portant le No 9, rue St-Charles-Borromée, essayèrent vainement d'éteindre les flammes qui consumaient la boiserie.

Les pompiers arrivèrent en moins de trois minutes après l'alarme.

A l'aide de leurs échelles, ils opérèrent le sauvetage du nommé James Cochrane, employé de restaurant, qui luttait énergiquement contre le feu lorsque les sapeurs le tirèrent de sa mauvaise position.

Cinq jets d'eau furent dirigés contre l'incendie et au bout de cinq minutes les flammes étaient éteintes.

Les pompiers montèrent à l'étage supérieur et trouvèrent une femme du nom de Foster horriblement brûlée et gisant presque inanimée sur le parquet.

Ils la descendirent à l'étage inférieur et le chef Benoit, aidé de ses braves pompiers, cherchèrent par des moyens artificiels a ramener à la vie cette malheureuse.

La voiture d'ambulance arriva quelque temps après et conduisit la blessée à l'hôpital.

La maison était occupée par M. H. Fortin, qui reçoit des sous-locataires.

TRENTE-TROIS PERSONNES EBOUILLANTEES

Par l'explosion d'une bouilloire à bord du "New-York"

New-York, 17—Le navire "New-York" de la ligne Américaine, qui a laissé Cherbourg le 9 mars, est arrivé en quarantaine ce soir, et bien que les officiers n'aient annoncé aucun incident, un passager a déclaré qu'une explosion s'était produite à bord. Trente-trois personnes auraient été ébouillantées, et une serait morte.

New-York, 17— On dit que le "New-York" a brisé son arbre de couche. Les officiers du bord ne veulent pas dire un seul mot de l'accident. Un passager a quatre jours. Un autre dit qu'une explosion s'est produite.

Le capitaine du "New-York" a remis le rapport complet de l'avarie à Fassistant surintendant de la Compagnie Américaine, qui s'est empressé d'attendre le "New-York", à bord du remorqueur "Plover".

New-York, 17 —Le "New-York a accosté à son quai à 10 h. hier soir retour d'un voyage au cours duquel un arbre de couche s'est brisé et une explosion s'est produit dans une machine pour la fabrication chimique de la glace. Les vapeurs d'ammoniaque sortant de la machine frigorifère asphyxièrent presque une trentaine de personnes dont deux sont mortes. Toutes deux ont été jetées à la mer. L'accident se serait produit jeudi, à 6 heures du matin.

Les morts sont John Kent, un commis du navire, et Carl Enkvist, touriste américain.

UNE AUTRE AFFAIRE MENARD

Une femme, durant une attaque d'épilepsie, est étranglée par son caniche

New-York, 17. — Mme Carrie Cobus, âgée de 38 ans, habitant rue 18e Ouest, a eu ce soir une attaque d'épilepsie en entrant dans sa cuisine. Ses cris ont tellement affolé son caniche, que celui-ci s'est jeté sur elle et l'a étranglée; d'un coup de dents il lui a coupé la veine jugulaire. Un voisin du nom de Rockfeller, attiré par les hurlements de la bête, est accouru, mais trop tard pour prévenir la tragédie.

A LA GAIETE FRANCAISE

Remis à neuf et rebaptisé, l'ancien théâtre de la Renaissance (maintenant le théâtre de la Gaîté Française), à l'occasion de sa réouverture hier après-midi, a donné deux représentations dont le succès artistique et financier est un heureux présage pour la nouvelle entreprise. Dans l'après-midi et la soirée, on a joué devant un nombreux auditoire "Le Forgeron de Châteaudun", drame en cinq actes de Léon Beauvallet. Les rôles étaient ainsi remplis:

Pierre Boursier	MM. Paul Saunard
Daniel Stauben	S. E. Moran
Roussillon	E. Meussot
Craquelin	Villeray
Pantruche	Laflamme
Grapillon	Frankel
Veaucantin	Hardy
Cabestan	Charles
Follardoise	Fabien
Suzanne	Mme Verteuil
Mlle Stéphanie	Petitjean
Le Palot	Louys
Jacquinet	Louise
Mdme Grapillon	Brémont

Tous les acteurs, mais en particuliers Mesdames Verteuil et Petitjean, Mlles Louise et Brémont, MM. Moran, Laflamme et Villeray, ont joué avec le naturel et l'entrain qui conviennet à des acteurs de profession; ils ont été chaudement applaudis. La scène de Pantruche blessé, au 3me acte, celle de la forge au 4me acte et celle de l'incendie au 5me étaient dignes des meilleurs théâtres américains. Que le gérant de la Galeté continue dans cette voie et nous lui prédisons un plein succès, car notre population canadienne-française tient à varier le théâtre français avec le théâtre anglais.

La courtoisie du personnel de la Gaieté, le confort des sièges, la propreté irréprochable de la salle, méritent aussi une mention particulière.

"Le Forgeron de Châteaudun" tiendra l'affiche toute la semaine.

On nous informe que M. Terdié, du Théâtre Delville, passera dans quelques jours à la Gaieté, et que cette acquisition sera bientôt suivie, pour le nouveau théâtre, de plusieurs autres non moins importantes.

Mais n'allons pas commettre d'indiscrétions.....

LE PERIL JAUNE

Un tramway deraille en blessant mortellement un Chinois

Hier soir, vers 11 heures, à l'angle des rues Shaw et Ste-Catherine, un Chinois, Sing Lon, a été frappé à la tête par un tramway en traversant la rue Chaussée.

Les blessures de Sing Lon sont tellement graves que les médecins de l'hôpital ont aucun espoir de le sauver.

Sing Lon est propriétaire d'une buanderie rue Ste-Catherine.

Aux derniers renseignements ce matin, ce pauvre fils du Céleste Empire avait une fracture au crâne. Il était sans connaissance.

ERIN GO BRAH!

Londres, 18 mars.—Le nouveau régiments irlandais casernés à Chelsea ont été agréablement surpris, hier, à leur retour de l'église, de trouver à leurs casernes une ordonnance qui a prescrit pour eux et leur colonel, au nom de la reine Alexandra, une boîte remplie de Shamrocks.

Vérifiez vous-même

Toutes les dames qui ont employé les Teintures Electriques, en font de grands éloges— les proclamant bien supérieures aux autres Teintures actuellement dans le marché.

Achetez-les pour teindre les habits que vous voulez réparer, remettre à neufs, les chiffons qui vous serviront à tresser vos tapis ou paillassons, etc., etc.; Vérifiant ainsi, par vous-même, les qualités extraordinaires de ces Teintures sans rivales.

48 m. 1er av.

EST-CE UN GRAIN

L'AUTRE JOUR, AU CONSEIL LEGISLATIF

L'autre jour au conseil législatif l'honorable M. Perodeau a demandé la production de toute lettre ou résolution envoyée au gouvernement par des municipalités ou conseils municipaux, l'autorisation de faire des dépenses pour la réception de Son Altesse Royale le Duc de Cornwall et York.

L'honorable M. Archambault a répondu:

"Le procureur-général a reçu du greffier de la cité de Montréal, copie d'une résolution adoptée par le conseil de la cité de Montréal, à une séance spéciale, tenue le 25 février 1901, approuvant un rapport du comité des finances qui déclare avoir considéré une lettre de Son Honneur le maire de Montréal, suggérant que la cité demande à la législature provinciale le droit de dépenser une somme d'argent nécessaire pour la réception de Son Altesse Royale, le duc de Cornwall, et qu'il est d'opinion que la suggestion de Son Honneur le maire devait être approuvée, et en conséquence, recommande que le greffier de la cité reçoive instruction de prendre des mesures nécessaires afin que les cités et villes de la province soient autérisées à prendre à même sur le fonds de réserve la somme requise pour recevoir convenablement Son Altesse Royale, le duc de Cornwall, la cité de Montréal ne devant pas dépenser plus de dix mille piastres ($10,000) pour cette réception.

Ces questions et réponses ont toute l'apparence d'un grain dans le ciel municipal de Montréal.

"prends garde!"

La crise en Corée

Yokohama, 17.—La Chambre des pairs du Japon a sanctionné les projets de taxes du gouvernement; mais le cabinet Ito continue à être en butte aux ressentiments populaire.

A Séoul, en Corée, la crise à laquelle a donné naissance à l'arrestation du ministre des finances par intérim, sous l'accusation d'avoir conspiré contre la vie de plusieurs des dames de la cour, ne semble pas s'apaiser.

L'Italie et la France

Rome, 17.— Le ministre de la marine Italienne, l'amiral Morin a décidé aujourd'hui que l'escadre italienne qui doit aller à Toulon pour honorer le président Loubet se composera de quatorze vaisseaux dont six cuirassés de première classe. Le duc de Gines offrira un lunch officiel à M. Loubet, à bord du cuirassé "Lepanto".

Le roi Léopold et les maisons de jeu

Bruxelles, 16— Un scandale considérable a été causé par le fait que le roi Léopold a demandé personnellement aux membres du sénat belge de voter contre un acte destiné à supprimer le jeu qui est si répandu à Bruxelles et dans d'autres villes de la Belgique.

L'acte, toutefois, vise plus spécialement le "Monte Carlo belge" maintenu à Ostende par les visiteurs étrangers et dans lequel le roi Léopold a certains intérêts.

L'INONDATION

L'aurons-nous, l'aurons-nous pas?

Les marchands de la rue des Commissaires ont d'ores et déjà commencé à vider leurs caves dans l'appréhension d'une inondation prochaine que de nombreux indices semblent indiquer. Les abondantes tombées de neige, les froids excessifs de l'hiver, l'élévation de l'eau à un degré inaccoutumé en cette saison, enfin, tout fait craindre l'inondation.

MORT DE M. A. D. DANIS

Le défunt avait joué un role considérable à Valleyfield et dans le comté de Beauharnois

Valleyfield, 16 — Valleyfield vient d'être plongé dans le deuil par la mort inattendue d'un de ses citoyens les plus en vue, M. A. D. Danis, âgé de 62 ans, expaie-maître du canal de Beauharnois. M. Danis a joué un rôle très important dans l'histoire de notre ville. Mêlé presque continuellement au mouvement politique et municipal, il s'est toujours fait remarquer par sa juste conception des choses, sa prudence dans les affaires et une activité dévorante en toute circonstance. Pendant ces dernières années, il a occupé un siège au conseil municipal, où il a toujours travaillé pour l'avancement et le progrès de notre ville. Il fut aussi un des fondateurs et pendant un grand nombre d'années président de la société St Jean-Baptiste, et membre de la commission scolaire.

Cette mort crée un vide difficile à remplir, et les sympathies pour la famille du défunt sont générales. En lui sa famille perd un protecteur dévoué, ses amis un bon et aimable compagnon et la ville un de ses citoyens les plus distingués.

Les funérailles auront lieu ce matin à 9.45 geures à la cathédrale de Valleyfield.

N. de la R.—M. Danis était le correspondant du "Journal" à Valleyfield. Nos lecteurs savent avec quel zèle il remplit ces fonctions. Sa famille éplorée voudra bien agréer nos condoléances.

CET INCENDIE CRIMINEL

Les témoignage écrasent les accusés

Le procès de Barsalou, Pelletier et la femme Gougeon s'est continué samedi en cour d'Assises.

Les témoignages donnés à la séance du matin sont des plus compromettantes pour les accusés.

Le pompier Richard Bennett a déclaré que, le jour de l'incendie au No 625 rue St-Jacques, il était entré dans la maison et avait vu de l'huile et du vernis répandus dans toutes les chambres, sur les meubles; il a remarqué de plus que l'on avait arrosé d'huile le piano.

Le capitaine Brière, du corps des pompiers, ainsi que le détective Reid, ont déclaré qu'ils avaient trouvé dans la maison des bidons dont la benzine et le vernis avaient été répandus sur les meubles et dans les différentes pièces de la maison.

Ces témoignages corroborent ceux déjà entendus.

Samedi après-midi, les jurés sont allés visiter la maison qui porte le No 625, rue St-Jacques. Le procès se continue aujourd'hui.

MOUVEMENT IMPOPULAIRE

Au board of Trade, la pétition en faveur d'une augmentation de traitement pour le premier ministre du Dominion, et de la création d'un traitement pour le chef de l'opposition, n'a jusqu'ici recueilli qu'une vingtaine de signatures. Le mouvement semble peu populaire.

FEU MONSIEUR JOSEPH BABY

C'est avec un profond et vif regret que nous avons appris la mort de M. Joseph Baby, qui est survenue presque subitement à la résidence de son frère l'honorable juge Baby, jeudi dernier. Deux jours de maladie et il rendit son âme à Dieu. Il laisse pour le pleurer, des frères, des sœurs, des amis qui l'aimaient et la chérissaient.

En lui se trouvaient toutes les qualités du parfait gentilhomme, du vrai chrétien, du citoyen honorable. Il était affable, courtois, aimable, dévoué pour les siens, humble, charitable et par dessus tout d'une foi inébranlable et fervente. Le cercle de ses amis était grand. Il était aimé de ses jeunes amis comme de ses vieux amis, et tous se faisaient l'illusion qu'il devait toujours rester au milieu d'eux; mais aujourd'hui ils reconnaissent encore une fois ce plus, qu'ici-bas tout est éphémère et que l'homme au soir de la vie ne revoit plus l'aurore.

Mais consolons-nous, il est monté vers une vie meilleure. Nous qui sommes sur la terre prions pour lui.

(Communiqué)

SUCCURSALE STE-BRIGIDE, A. C.

La dernière assemblée régulière de cette succursale a été tenue le 7 mars dernier à la salle Garceau, lieu ordinaire des réunions. La question des finances et celle des incréées en maladie ont été soumises à la discussion.

Il y aura assemblée spéciale le 21 du courant au même endroit (salle Garceau) pour l'élection des "remplaçants" et autres affaires importantes.

O. S. TEASDALE,
Secrétaire.

LE CANAL DE LACHINE

On commencera aujourd'hui même les réparations au canal Lachine. Le fonds du bassin No 2, près du pont Wellington, va être abaissé de neuf à quatorze pieds, pour permettre aux gros vaisseaux d'y pénétrer ou d'en sortir chargés. La roue d'alimentation, à Lachine, sera agrandie, en vue d'augmenter de 33 p. c. le volume d'eau dans le canal. Une nouvelle usine électrique sera incessamment construite à la Côte St-Paul, pour l'éclairage du canal et le fonctionnement des ponts-tournants.

Les autorités du Grand-Tronc vont profiter du temps des réparations pour construire un pont à double voie à la place de leur pont simple, sur le canal à St-Henri.

M. Mulock et son projet de câble

Londres, 17—Le "Daily Mail" publie ce matin le compte-rendu d'une interview avec M. Mulock, ministre des postes du Canada, au sujet du projet émis par ce monsieur, pour l'établissement d'un câble direct et exclusif entre l'Angleterre et le Canada. M. Mulock croit que ce câble contribuerait puissamment au développement du commerce anglo-canadien. "Vu le tarif presque prohibitif des Etats-Unis, dit-il, il est devenu virtuellement impossible aux Canadiens de commercer avec ce pays."

RÉPERTOIRE DES CAFES-CONCERTS Vient de paraître le Répertoire des cafés-concerts contenant 34 chansons, prix 25 cents. Adresse Albert Turcotte, éditeur, 445 rue Rachel, Montréal. 76-7

ON DEMANDE un associé pour une manufacture de chaussures. S'adresser par lettre à C. C., "Le Journal". 76-5

LOGEMENTS — A louer, rue Berri, entre les rues Cherrier et Roy, logements de 5 et 6 chambres. S'adresser au Dr Gendreau, 22 rue St Laurent. 74-3

DÉCÈS

CARON — A la Longue Pointe, samedi le 16 courant, à l'âge de 82 ans et 6 mois, Anne Chenier, veuve de feu Nicolas Caron.

Les funérailles auront lieu mardi le 19 courant, le convoi funèbre partira de la demeure de son gendre, Edmond Emond, "Villa Rêverie" à 8 1-2 heures a.m. pour se rendre à l'église paroissiale et de là au cimetière de la Côte des Neiges.

Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. 2f

BABY — Le 14 courant, en cette ville, Joseph Baby, écuier, du bureau du revenu de l'intérieur, à l'âge de 49 ans.

Funérailles lundi prochain. Le convoi funèbre laissera la résidence de l'hon juge Baby, 77 rue Mansfield, à 9 heures du matin, pour se rendre à la cathédrale, et de là au cimetière de la Côte des Neiges.

Le "Journal" est publié par la Compagnie d'Imprimerie Electrique, Limitée, propriétaire. Milton McDonald, gérant, 75 rue St Jacques.